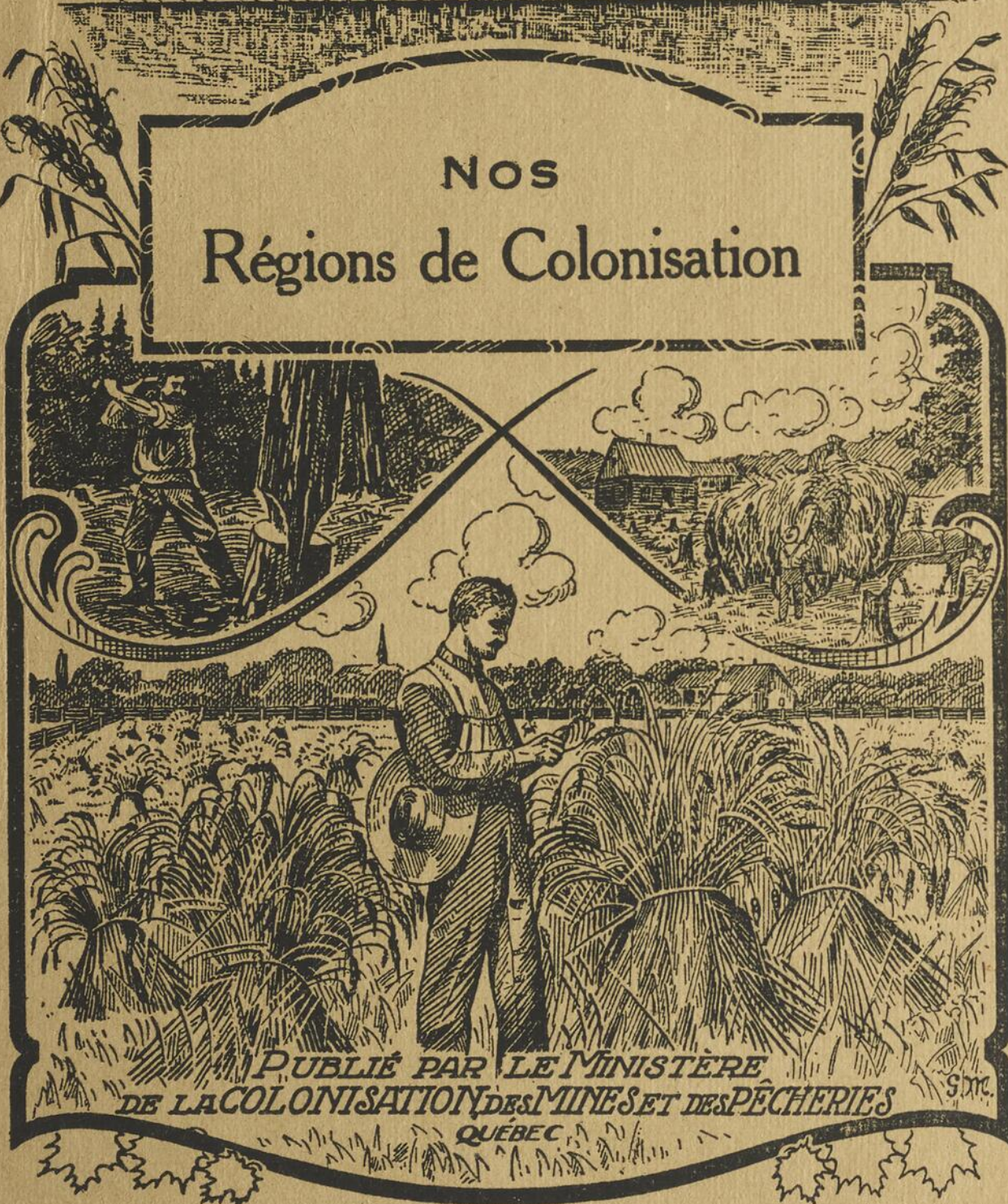


GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUÉBEC

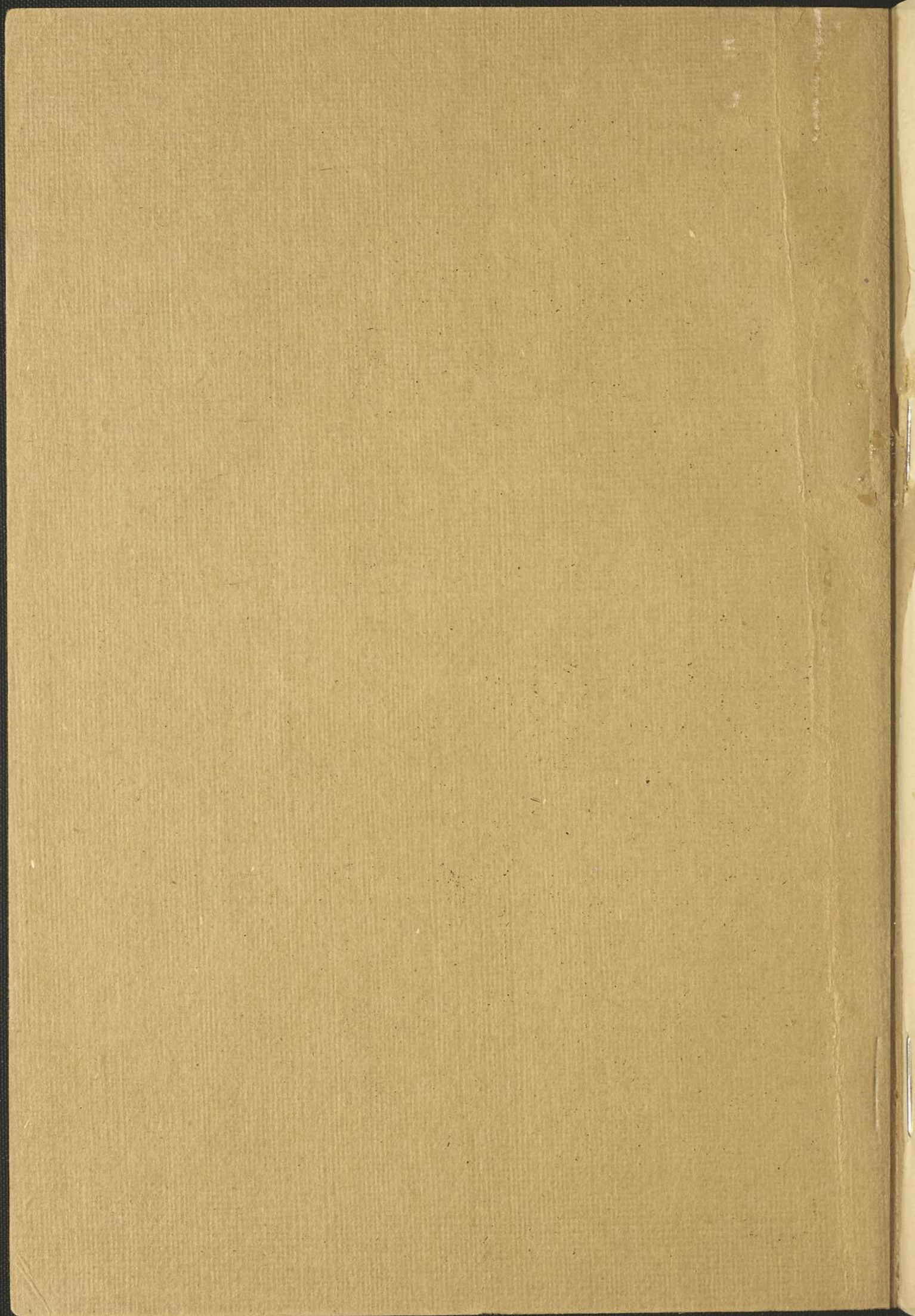


NOS Régions de Colonisation



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE
DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES
QUÉBEC

S.M.C.



LES
Regions de Colonisation

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

PAR
HORMISDAS MAGNAN



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES.

QUÉBEC

MINISTERE DE LA COLONISATION, DES MINES
ET DES PÊCHERIES

L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, Ministre.
MONSIEUR L.-A. RICHARD, Sous-Ministre.

PREFACE

LA COLONISATION DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

La province de Québec est aujourd'hui, au point de vue de l'étendue territoriale, de beaucoup la plus vaste de toutes les provinces de la confédération canadienne. Sa superficie totale, y compris l'Ungava, qu'on désigne maintenant sous le nom de "Nouveau Québec," est de 703,653 milles carrés, soit près d'un cinquième de la superficie totale du Canada.

Au point de vue agricole, à peine la vingtième partie de cet immense domaine est-elle organisée en paroisses. Sur les 200,000,000 d'acres de terre que représentent le vieux Québec, on évalue l'étendue de terrain propre à la culture à 30,000,000 d'acres, dont 10,000,000 actuellement en valeur et environ 5,000,000 en voie de défrichement. Déduction faite de la surface des eaux, élément qui compte dans une province comme la nôtre, il resterait environ 15,000,000 d'âcres de terre à défricher.

On le voit, des millions d'acres de bonne terre n'attendent que des bras pour produire du pain. Ces bras robustes qu'invitent la généreuse terre québécoise, où les trouver ?

D'abord dans nos vieilles paroisses, parmi les fils de cultivateurs, en quête de nouveaux établissements ; dans l'excédant de population des centres manufacturiers où, par ces temps troublés de grèves et de chômage forcé, beaucoup commencent à trouver que la ville promet trop souvent plus de beurre que de pain ; dans la république voisine, dont le séjour ne guérit pas toujours le mal du pays, au moins pour un bon nombre qui ne demanderaient pas mieux que de se rapatrier ; enfin, dans les vieux pays et, plus particulièrement en France et en Belgique, que l'affinité de langue rapproche naturellement de l'unique province française du Dominion.

Les plus grandes précautions sont prises pour guider ce courant migratoire, pour le diriger vers les bons endroits, de manière à lui épargner les déceptions et les échecs qui résulteraient d'un mouvement colonisateur laissé à lui-même. C'est dans cette pensée que le ministère de la Colonisation tient à grouper les colons dans les nouvelles paroisses qui s'ouvrent au fur et à mesure que les plus anciennes sont remplies. Fidèle aux nobles traditions du passé, l'honorable ministre de la Colonisation tient à aplanir, le plus possible, les difficultés que le colon ne manquerait pas de rencontrer s'il se trouvait dans l'isolement ; il sait que la paroisse canadienne est un grand foyer familial, où les fils d'un même sang se retrouvent, se reconnaissent, s'entr'aident, et mettent en commun leurs tristesses, leurs joies, leurs craintes et leurs espérances.

Les terres de la Couronne, qui se trouvent actuellement à la disposition des colons, sont situées dans les diverses régions de colonisation de la province de Québec, et les agents des Terres de la Couronne en ont la liste pour chacun des cantons compris dans leur agence.

Le lecteur trouvera dans les chapîtres qui suivent, une courte description des paroisses où se trouvent les lots à vendre par le Ministère de la Colonisation.

Nous avons divisé la province en cinq parties : 1o L'OUEST DE QUEBEC, comprenant les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi ; 2o LE NORD DE MONTREAL, et d'OTTAWA, comprenant les comtés de Pontiac, de Hull, Labelle, Argenteuil, Montcalm, Joliette, Berthier et Maskinongé ; 3o LE NORD DE QUEBEC, comprenant les vastes comtés de Chicoutimi et du lac Saint-Jean ; 4o LE SUD DE QUEBEC. Dans ce quatrième chapitre, nous avons indiqué sommairement les paroisses qui bénéficieront des terrains échangés par le gouvernement dans la région du Sud de Québec ; 5o LE SUD-EST DE QUEBEC, comprenant les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé.

A la fin de chaque comté, nous donnons l'adresse des agents des Terres de la Couronne, car c'est à eux que le colon doit s'adresser pour savoir si tel ou tel lot qu'il désire acheter est encore disponible. Ceux-ci se feront un devoir de fournir aux colons qui veulent s'établir sur des terres publiques tous les renseignements qu'ils possèdent, tant sur les règlements relatifs à la vente de ces terres que sur les ressources qu'offrent à la colonisation les terrains que l'on demande à acheter ; ils lui indiqueront, par exemple, la qualité du sol, les voies de communication pour parvenir aux lots demandés, et ils faciliteront autant que possible, la tâche de ceux qui désirent, de bonne foi, acheter un lot, et leur procurera le moyen d'obtenir leur billet de location.

D'autre part, les colons trouveront, dans les curés de paroisses, des conseillers sûrs et désintéressés qui s'empres-
seront de les renseigner sur les avantages que présentent les
terres à vendre dans leur paroisse. Fidèle à sa mission, le
clergé de notre province continue, avec une persévérance
inlassable qui fait son éloge, à faire avancer la colonisation
partout où il le peut, et le Ministère de la Colonisation se
plait à reconnaître en lui un auxiliaire précieux dans l'œuvre
patriotique qu'il poursuit avec plus de zèle que jamais.

HORMISDAS MAGNAN.



CHAPITRE PREMIER

L'OUEST DE QUEBEC

LE TEMISCAMINGUE ET L'ABITIBI

L'Ouest de Québec comprend les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi. Ce vaste pays s'étend du Sud au Nord, depuis la rivière Ottawa jusqu'aux terres situées au sud de la Baie James, et de l'Est à l'Ouest, depuis le 77ème degré de longitude jusqu'à la frontière de la province d'Ontario. Des centaines de paroisses peuvent s'y fonder.

Abondamment arrosée de lacs et de rivières et pourvue de chemin de fer, sur une assez grande étendue de son territoire, cette contrée offre de grands avantages à la colonisation.

La partie du Témiscamingue ouverte à la colonisation offre environ 3,500,000 acres de terre en grande partie propre à la culture.

Les cantons défrichés ou en voie de l'être sont les suivants : Duhamel, Fabre, Mazenod, Laverlochère, Latulipe, Gaboury, Baby, Nédélec, Guérin et Laperrière, en attendant que les cantons situés au nord de la rivière des Quinze soient ouverts à la colonisation par l'arrivée du chemin de fer en construction.

Il y a peu de colonisation à faire dans les vieilles paroisses de la région du Témiscamingue, tout au plus y trouve-t-on quelques terres en partie défrichées à vendre ; mais les paroisses de fondation plus récente offrent encore un certain espace aux colons ; le lecteur en trouvera la liste un peu plus loin.

La région de l'Abitibi, ouverte à la colonisation il y a à peine dix ans, compte déjà une population de près de 15,000

âmes, répartie dans une vingtaine de paroisses, pour la plupart organisées au point de vue religieux et municipal.

Les routes sillonnant l'Abitibi s'étendent sur un parcours d'environ 250 milles ; 200 autres milles sont ouverts en pleine forêt et permettent aux colons de pénétrer à l'intérieur des cantons jusqu'à 15, 20 et 25 milles du chemin de fer.

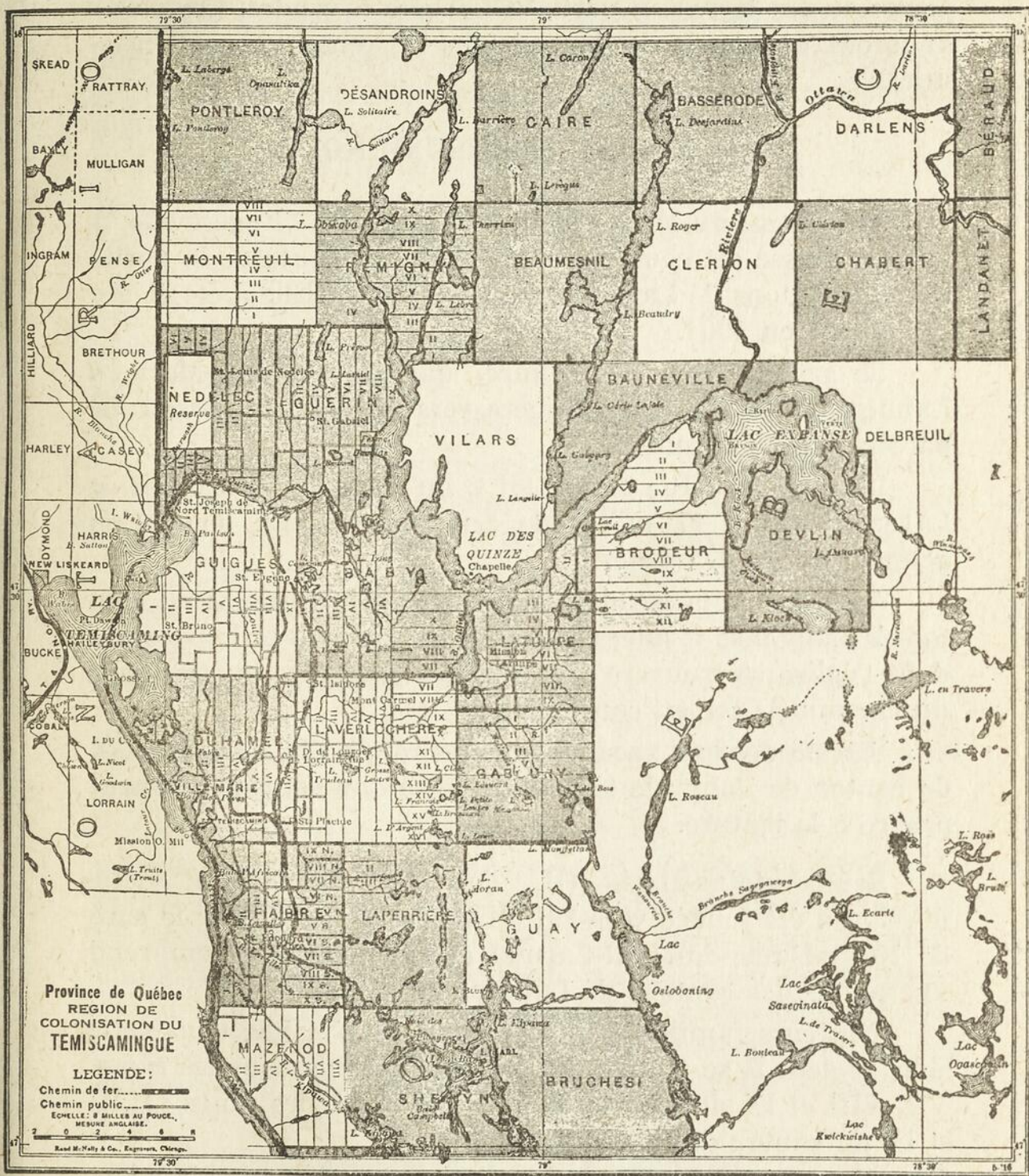
Dès cette année, une grande route régionale couvrant une distance de 120 milles et traversant l'Abitibi de l'Est à l'Ouest sera complètement terminée. Toutes les paroisses échelonnées le long du Transcontinental seront reliées entre elles avant longtemps, et l'on pourra voyager de l'une à l'autre sans plus de difficultés que dans les vieilles paroisses le long du Saint-Laurent.

L'agriculture a fait des progrès rapides dans l'Abitibi, surtout depuis deux ans. L'ingénieur agronome de cette région, M. A. J. Rioux, nous écrit ce qui suit, pour démontrer que l'avenir de l'Abitibi est dans l'agriculture :

“Que de changements se sont opérés pendant cette dernière année, 1921. Malgré la crise qui traverse toute la province, et nous pouvons dire aussi tout le pays, l'Abitibi, pas plus que les autres régions, n'en souffre outre mesure et le même enthousiasme règne chez ses habitants.

“Ces braves colons ont doublé d'ardeur devant la crise économique qu'ils traversent ; et ce que nous appellions un coup terrible pour l'Abitibi n'a été que sa planche de salut. Aussi, les colons de l'Abitibi, se voyant privés de leur marché à bois depuis l'hiver de 1920-21, n'ont pas perdu courage ; tous se sont convertis au sol et à de rares exceptions près, chacun a défriché et ensemencé sinon la quantité de produits dont il avait besoin pour entreprendre la présente saison, du moins une bonne partie, et nombreux aussi sont ceux qui peuvent aujourd'hui vendre une quantité plus ou moins considérable de produits agricoles.”

Dans toutes les paroisses de la région de l'Abitibi, il y a des lots disponibles. En s'adressant à l'agent des Terres, on saura exactement quels sont ceux qui peuvent être pris immé-



CARTE DE LA REGION DU TEMISCAMING UE.—Montrant, outre les divisions de cantons et le système hydrographique, le tracé du chemin de fer dont la construction a été commencée cette année et qui procurera de grandes facilités de transport.

diatement. Les colons trouveront aussi, dans la plupart des paroisses des terres en partie défrichées à vendre. Les curés se feront un plaisir de donner tous les renseignements à ce sujet.

REGION DU TEMISCAMINGUE

Notre-Dame-du-Mont-Carmel.—(B. de P. “Fugèreville.”) Cette paroisse est comprise dans la municipalité de la partie Est des cantons de Laverlochère et de Baby. Elle a été érigée civilement en 1904.

La grande route des Quinze, qui va de Ville-Marie à Latulipe, et qui, de là, se dirigera vers l’Abitibi, traverse cette paroisse en plein milieu.

L’église est bâtie sur le lot 2 du rang IX du canton de Laverlochère, à 17 milles de Laverlochère. La population actuelle est de 475 âmes.

Au nord de la paroisse, dans la partie Nord-Est du canton de Baby, il se formera avant longtemps une belle paroisse, dont l’église se trouvera à la digue, c’est-à-dire au terminus du chemin de fer en construction.

Il reste des lots vacants dans les rangs VII, VIII, IX et X du canton de Baby ; le terrain de ce canton est généralement propre à la culture.

Saint-Antoine-abbé.—(B. de P. “Latulipe.”) Cette mission a été fondée vers 1910. Elle est desservie par le curé de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et son territoire comprend une partie des cantons de Latulipe et de Gaboury.

Plusieurs familles pourraient encore s’établir dans cette belle région. Il se trouve des lots non vendus dans les rangs VII, VIII et IX du canton de Latulipe et sur les rangs I, II, III et IV du canton de Gaboury.

La paroisse possède une église, des écoles, etc. La population actuelle est de 340 âmes. C’est un centre avantageux pour la colonisation.

Saint-Edouard.—(B. de P. "Fabre.") C'est une paroisse qui compte aujourd'hui une population de 720 âmes. Elle a été érigée en 1912. Elle comprend une partie des cantons de Fabre et de Mazenod.

Des mines d'argent se trouvent à un mille et demi du village. La paroisse possède deux moulins à scies, une manufacture de portes et châssis, une église, six écoles, etc.

Il y a un certain nombre de fermes, en partie défrichées, à vendre. La partie du canton de Mazenod, non comprise dans Saint-Edouard, est peu habitée. Le chemin de fer en construction traverse la paroisse.

On peut y établir encore un bon nombre de familles.

Saint-Eugène-de-Guigues.—Cette paroisse, qui comprend la partie Nord-Est du canton de Guigues et la partie Nord-Ouest du canton de Baby, a été érigée civilement en 1919.

L'église est construite sur le lot 35 du rang VII du canton de Guigues. Elle possède une chapelle, des écoles, un moulin à scies, etc. On y trouve aussi plusieurs bonnes forces hydrauliques. La population actuelle est de 550 âmes.

Il y a encore des lots à vendre dans les rangs VI et VIII du canton de Baby. Le terrain de ce canton est généralement propre à la culture.

Saint-Gabriel-de-Guérin.—(B. de P. "Lalement.") Cette paroisse est située dans la municipalité du canton de Guérin, érigée civilement le 30 août 1911. L'église est construite sur le lot 34 du rang IV du canton de Guérin. On y trouve 2 écoles, 2 moulins à scies, etc. La population actuelle est de 445 âmes.

Il reste encore une centaine de lots disponibles dans les rangs IV, V, VI, VII et VIII du canton de Guérin. Le sol est généralement bon et propre à la culture de toutes les céréales; le trèfle y pousse bien.

Saint-Isidore.—(B. de P. "Laverlochère.") Cette paroisse, située à l'extrémité Nord-Ouest du canton de Laverlochère, comprend une partie des cantons de Guigues, de Baby, de Laverlochère et de Duhamel. Elle a été érigée civilement en 1919.

Le nouveau chemin de fer traversera cette paroisse, la reliant avec les paroisses du comté. La population actuelle est de 592 âmes.

La paroisse possède une église, 3 écoles, 2 moulins à scies, une fromagerie, et une beurrerie, etc. C'est une paroisse d'avenir.

Il se trouve bon nombre de lots disponibles dans le canton de Laverlochère et dans celui de Baby. Le sol de ces deux cantons est généralement bon et propre à la culture.

Saint-Joseph-de-Nord-Témiscamingue.—(B. de P. "Nord-Témiscamingue.") Cette paroisse a été fondée vers 1900. Elle comprend une partie des cantons de Nédelec et de Guigues. Le village est bâti sur la rive Ouest de la rivière des Quinze ; un pont le relie maintenant au canton de Guigues. Cette paroisse vient d'être érigée civilement.

C'est un centre d'avenir, car il est situé sur les limites des provinces de Québec et d'Ontario ; c'est là, même, sur les bords de la rivière des Quinze que la nouvelle voie ferrée devra se diviser en deux branches, dont l'une s'élançant vers le nord ira se souder au Transcontinental et l'autre, pénétrant dans la région du Témiscamingue, ira dans la direction du lac Expanse.

La population actuelle est de 782 âmes. Des lots peuvent être achetés dans le nord du canton de Guigues.

Saint-Louis-de-Nédelec.—(B. de P. "Nédelec.") Cette nouvelle paroisse, fondée en 1914, comprend la partie Nord du canton de Nédelec. L'église est construite sur le lot 35 du rang III du canton de Nédelec, à 9 milles de Témiscamingue-Nord. La municipalité de la partie Sud du canton de Nédelec a été érigée en 1919.

La population actuelle est de 620 âmes. Il y a des lots disponibles dans les rangs I et IV du canton de Nédelec.

Saint-Placide.—(B. de P. "Béarn.") C'est une paroisse nouvelle érigée civilement en 1912. Son territoire comprend la partie Sud-Ouest du canton de Laverlochère et la partie Nord-Est du canton de Fabre.

On y trouve encore quelques bons lots favorables à la colonisation. La paroisse est parfaitement organisée ; elle possède une église, 4 écoles, 1 moulin à scies, des magasins, une beurrerie, etc. La population actuelle est de 560 âmes. Le nouveau chemin de fer traverse cette paroisse.

Le canton de Laperrière, situé à l'Est du canton de Fabre, et au Sud-Est du canton de Laverlochère, comprend déjà un groupe de colons établis dans la partie Nord-Ouest. Les familles qui y sont établies sont desservies par le curé de Saint-Placide. Une paroisse nouvelle pourrait s'y former avant longtemps.

A qui s'adresser pour l'achat des lots

Le colon qui a fait le choix d'une paroisse de colonisation pour s'y établir, doit d'abord écrire à l'Agent des Terres pour savoir quels sont les lots disponibles dans le canton ou partie de canton qui compose cette paroisse.

L'Agent des Terres de la Couronne pour le comté de Témiscamingue No. 1, est: M. Albert Guay, N. P., Ville-Marie, comté de Témiscamingue.

REGION DE L'ABITIBI

La Ferme.—Au Sud-Ouest du canton de Trécesson, sur le parcours du Transcontinental, se trouve l'ancien camp de détention établi au début de la guerre 1914-1918. Le gouvernement fédéral a transformé ce camp en ferme expérimentale et une douzaine de familles s'y sont établies. Pop. 75.

Une paroisse pourrait s'établir à l'encoignure des cantons de Trécesson, de Villemontel, de Figuery et de Dalquier, en prenant quelques lots dans chacun de ces quatre cantons. Le centre de cette paroisse pourrait être entre les rangs III et IV du canton de Trécesson.

Lamorandière.—Il vient de se fonder une mission nouvelle au nord de la paroisse de Barraute, dans le grand brûlé du canton de Lamorandière. D'après l'ingénieur du Ministère de la Colonisation résidant dans ce district, il se formera une paroisse florissante dans ce canton d'ici à quelques années. Une vingtaine de familles y sont établies et sont desservies par le curé de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Barraute. Une route qui part de cette paroisse traverse tout le canton de Barraute et pénètre dans le canton de Lamorandière. Pop. 102.

Une cinquantaine de familles peuvent s'établir dans ce canton.

Launay.—Mission fondée en 1921. Elle est comprise dans la municipalité de Launay, érigée en 1921. Une quarantaine de familles y sont établies.

L'église sera probablement construite dans la ligne centrale entre les rangs V et IV de ce canton. Cette mission est desservie par le curé de Villemontel.

Il se trouve un grand nombre de lots disponibles dans le canton de Launay. Pop. 175.

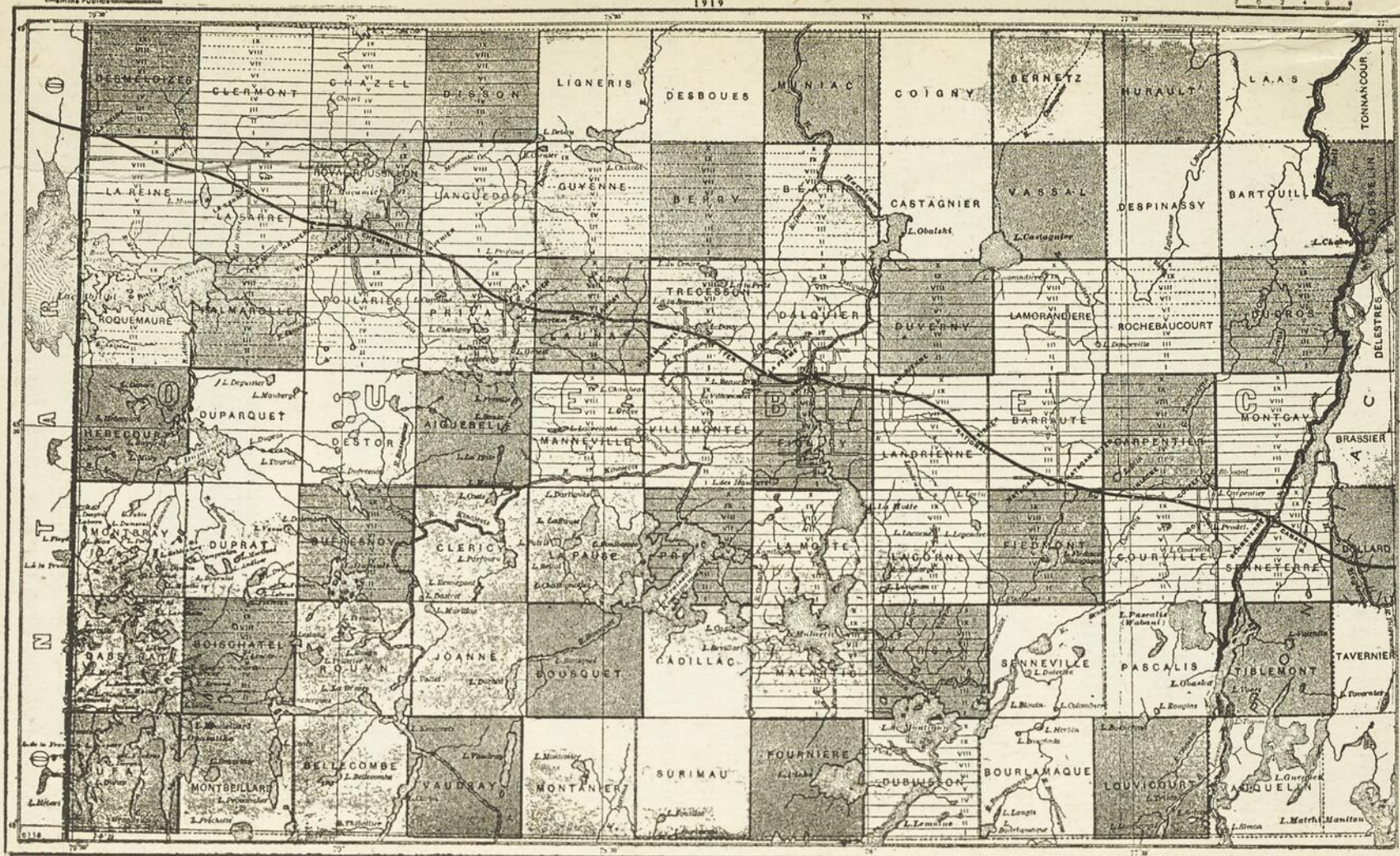
Notre-Dame-de-Palmarolle.—Mission fondée en 1921, dans le canton de Palmarolle. Elle est située au sud de la paroisse de St-André-de-La-Sarre, d'où elle est desservie. Elle comprendra tout le canton de Palmarolle et une partie du canton de La Sarre. C'est une bonne paroisse de colonisation; le sol est généralement propre à l'agriculture. Pop. 125.

Saint-André-de-La-Sarre.—(B. de P. "La Sarre.") La paroisse de Saint-André-de-la-Sarre a été ouverte à la colonisation vers 1914. Un curé y réside depuis 1917, date de l'érection civile de la paroisse. Celle-ci est comprise dans la municipalité du canton de La Sarre, érigée en 1917. Un bon nombre de lots transportés par le département des Terres et Forêts au Ministère de la Colonisation dans le canton de La-Sarre, sont à la disposition des colons.

Le village est bâti sur le rang IV du canton de La Sarre. La population de cette florissante paroisse est de 1,854 âmes.

LÉGENDE
Chemins de fer
Chemins Publics

Echelle: 8 Milles au Pouce
Mesure Anglaise



REGION DE L'ABITIBI.

On y trouve une église, des écoles, une banque, des magasins, etc.

Il y a de la colonisation à faire au nord et au sud du canton de LaSarre, et dans les cantons de Clermont et de Palmarolle.

Saint-Barnabé-de-Landrienne.—(B. de P. "Landrienne.") Les premiers établissements remontent à l'année 1914. Un curé y réside depuis l'année 1919. La paroisse est comprise dans la municipalité du canton de Landrienne, laquelle a été érigée le 7 juillet 1919. La paroisse elle-même a été érigée canoniquement en 1920 : elle comprend une partie des cantons de Landrienne et de Duvernay.

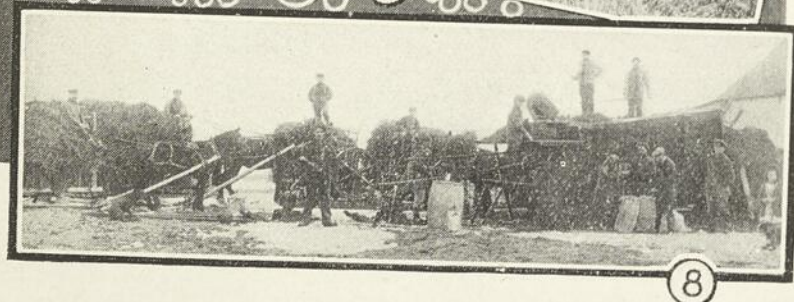
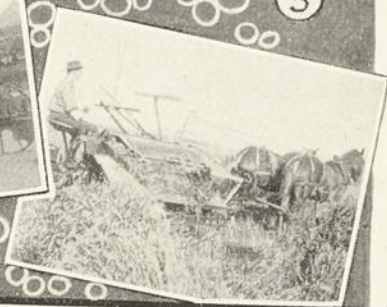
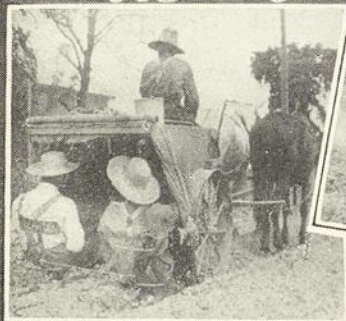
On y trouve une population de 515 âmes. C'est une excellente paroisse de colonisation. Un bon nombre de familles peuvent encore s'y établir. Le village est situé à l'Est du canton de Landrienne, sur le rang IX.

Sainte-Cécile-de-Courville.—(B. de P. "Goulet.") C'est un centre d'une certaine importance qui est destiné à se développer. La paroisse de Sainte-Cécile-de-Courville est comprise dans la municipalité des cantons unis de Courville et de Carpentier, laquelle a été érigée en 1918. La paroisse elle-même a été érigée civilement le 30 septembre 1921 ; elle est desservie de Senneterre.

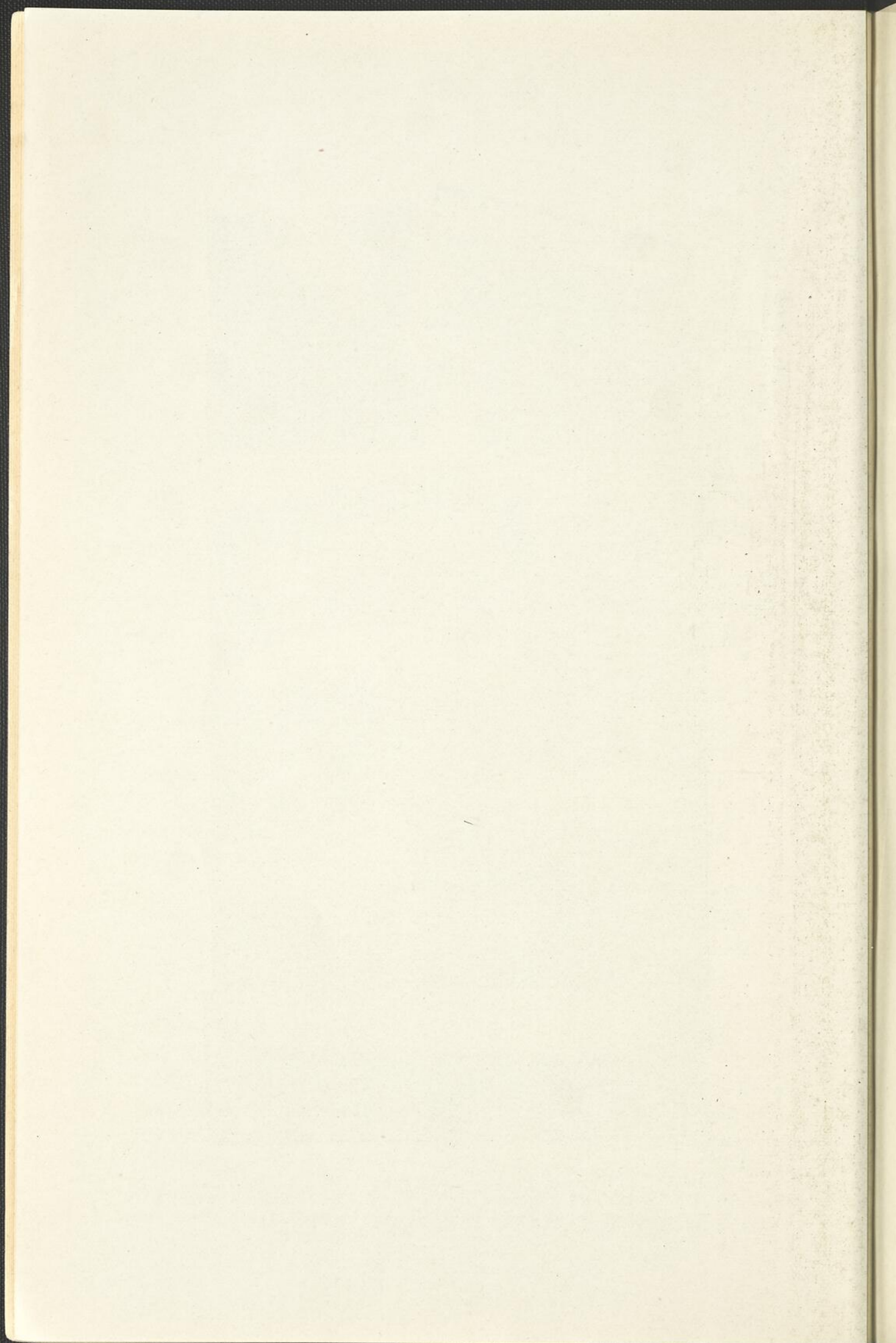
Les colons trouveront des lots disponibles dans les cantons de Courville et de Senneterre, mais surtout dans les cantons de Carpentier et de Montigny. En général, le sol est excellent.

La population de la municipalité de Carpentier et de Courville est de 618 âmes.

Saint-Jacques-le-Majeur-de-Barraute.—(B. de P. "Barraute.") La localité est aussi connue sous le nom de "Natagan," qui est celui de la station. La paroisse a été érigée civilement en 1920 ; elle est comprise dans la municipalité des cantons unis de Barraute et de Fiedmont, érigée en 1918. Un curé y réside depuis 1920. On y trouve une population de 650 âmes, une église, des écoles, une banque, des magasins, etc.



1.—Un cultivateur. 2.—Une balayeuse. 3.—Un arrosoir. 4.—
Semeur de pommes de terre. 5.—Une charrue avec
tracteur à pétrole. 6.—Machine à drainer. 7.—Une
moissonneuse-lieuse. 8.—Un moulin à battre.



Les lots situés le long de la rivière Laflamme et du lac Natagan sont classés propres à la culture. On trouve des lots disponibles sur les rangs V et IX du canton de Fiedmont. Une grande partie du canton de Barraute est propre à la culture.

Saint-Jacques-le-Mineur.—(B. de P. "Dupuy.") Cette paroisse, érigée canoniquement en 1919, est comprise dans la municipalité de la partie Est des cantons de La Reine et de Demeloizes, érigée en 1918. Un curé réside à Dupuy depuis 1919. Le village est situé sur le rang VIII du canton de La Reine.

La population actuelle est de 1,103 âmes. Un bon nombre de lots sont à vendre au sud-est du canton de La Reine et au nord-est du canton de Demeloizes.

Saint-Jean-de-Macamic.—(B. de P. "Macamic.") La paroisse de Saint-Jean-de-Macamic a été érigée civilement le 14 juin 1918. Elle est comprise dans la municipalité des cantons unis de Royal-Roussillon et de Poularies, laquelle a été érigée en 1918. Le village de Macamic, érigée en 1919, est situé sur le rang III du canton de Royal-Roussillon, au sud du lac Macamic, qui lui a donné son nom.

Cette paroisse possède une église, un couvent, des magasins, une banque, des écoles, etc., un collège y sera bientôt construit. Curé résidant depuis 1916.

Il y a de la colonisation à faire dans le nord du canton de Royal-Roussillon et au sud du canton de Poularies.

La population actuelle de la municipalité des cantons unis de Royal-Roussillon et de Poularies est de 2,505 âmes.

Sainte-Jeanne-D'Arc.—Cette mission, fondée en 1921, comprend la partie sud du canton de La Reine et les deux premiers rangs du canton de Roquemaure.

Cette jeune colonie est desservie par le curé d'Authier. Le site de la chapelle se trouve entre les rangs II et III du canton de La Reine.

Une trentaine de familles y sont établies. C'est un centre de colonisation très avantageux. Pop. 205.

Saint-Judes-d'Authier.—(B. de P. "Authier.") La paroisse est comprise dans la municipalité d'Authier, laquelle a été érigée le 2 juillet 1920. Le territoire de cette paroisse comprend la partie sud-ouest du canton de Languedoc et la partie nord-ouest du canton de Privat. Une partie des cantons de Royal-Roussillon et de Poularies a été annexée en 1919.

La paroisse possède une jolie église, des écoles, un bureau d'express et de télégraphe, etc. On y trouve une population de 435 âmes.

Il reste quelques lots à prendre dans les cantons qui forment la municipalité d'Authier. Le sol est généralement propre à l'agriculture.

Saint-Luc-de-La-Motte.—(B. de P. "La Motte.") Au sud du village d'Harricana, se trouve la paroisse de Saint-Luc-de-La-Motte, nouvellement ouverte à la colonisation. Elle a été érigée civilement au mois de janvier 1920. Elle comprend partie des cantons de La Motte et de Malartic et dépend de la municipalité de la partie ouest du canton de La Motte, érigée en 1921. La population est de 347 âmes. Un curé y réside depuis 1918.

Les cantons de La Motte et de Malartic offrent des avantages à la colonisation. Des lots disponibles se trouvent sur les rangs I, II, et III du canton de La Motte et une partie du canton de Malartic est rapportée bonne pour la culture.

Saint-Marc-de-Figuery.—(B. de P. "Figuery.") C'est une paroisse qui vient d'être fondée au sud-est d'Amos, sur les bords de la rivière Harricana, dans la partie sud-est du canton de Figuery. Elle dépend de la municipalité de la partie est des cantons de Dalquier et de Figuery, érigée en 1918. Une partie du canton de Landrienne a été annexée récemment.

Le village est construit sur le rang IV du canton de Figuery, à l'est de la rivière Harricana. On y trouve une population de 369 âmes.

Il y a de la colonisation à faire dans le canton de Landrienne.

Saint-Mathias-de-Royal-Roussillon.—C'est le nom d'une mission qui vient d'être fondée dans le rang IX du canton de Royal-Roussillon, à la tête du lac Macamic. Quarante familles y sont établies déjà. Cette future paroisse comprendra le nord du canton de Royal-Roussillon et le sud du canton de Chazel. Ce groupe de colons dépend de la paroisse de Saint-Jean-de-Macamic.

Tous les lots dans cette partie du canton de Royal-Roussillon sont généralement pris, mais dans le canton de Chazel, il se trouve un grand nombre de lots disponibles dans les rangs I, II, III, IV, V, VIII, IX et X.

La population est de 200 âmes.

Saint-Mathieu-de-Harricana.—(B. de P. "Harricana.") Cette mission, de fondation récente, est située dans la partie sud-ouest du canton de Figuery ; elle est comprise dans la municipalité de la partie ouest des cantons unis de Dalquier et de Figuery, érigée en 1917. Le village est construit à l'ouest de la rivière Harricana, sur le rang III du canton de Figuery. La mission est desservie de La Motte.

La population de la municipalité de la partie ouest des cantons de Dalquier et de Figuery est de 315 âmes.

A peu près tous les lots disponibles sont vendus, mais il y a encore un certain nombre de terres en partie défrichées à vendre.

Saint-Paul-de-Senneterre.—(B. de P. "Senneterre.") Le nom de la station est "Nottaway." Cette paroisse, désignée aussi sous le nom de Rivière Bell, a été fondée vers 1915 ; elle a été érigée en 1920. Elle comprend une partie des cantons de Montgay, de Senneterre, de Brassier et de Dollard.

Le village est bâti à l'ouest de la rivière Bell, entre les rangs VI et VII du canton de Senneterre. La partie ouest du canton de Senneterre a été érigée en municipalité en 1919. La population actuelle est de 630 âmes. On y trouve une église, une école, une banque, etc. Un curé y réside depuis 1918.

La moitié du canton de Senneterre et tout le canton de Montgay sont encore à coloniser.

Saint-Pierre-de-Privat.—(B. de P. “Privat.”) Les premiers établissements dans cette paroisse ont été faits vers 1915 ; un curé y réside depuis cette date. La paroisse de Saint-Pierre-de-Privat a été érigée canoniquement le 13 juillet 1914 et civilement le 6 février 1922. Elle est comprise dans la municipalité du canton de Privat, érigée en 1919. Celle-ci comprend la plus grande partie du canton de Privat, moins la partie nord-ouest annexée à Authier en 1918.

Le village, qui est situé sur la rive ouest du lac Robertson, est traversé par le chemin de fer du Transcontinental. Cette paroisse possède une église, des magasins, une banque, des écoles, etc. La population actuelle est de 910 âmes.

Il reste peu de lots à prendre dans le canton de Privat ; les lots disponibles sont situés dans la partie sud de ce canton.

Saint-Philippe-de-La-Reine.—(B. de P. “La Reine.”) Cette paroisse a été fondée vers 1914. Un curé y réside depuis 1918. Le territoire de cette paroisse est compris dans les limites de la municipalité de la partie ouest des cantons de La Reine et de Demeloizes, érigée en 1917. La paroisse a été érigée civilement en 1920.

Le village est bâti au sud-ouest du canton de Demeloizes, près de la ligne interprovinciale et sur le parcours du chemin de fer Canadien National, Transcontinental. La population est de 1,154 âmes.

La paroisse a une église, des écoles, une banque, des magasins, etc. Un curé y réside depuis 1917.

Il y a des lots disponibles sur les rangs I et II du canton de La Reine, etc., ainsi que dans la partie nord-ouest du canton de Demeloizes.

Sainte-Rose-de-Poularies.—Cette mission a été fondée en 1921 ; elle est desservie de Saint-Jean-de-Macamic, au sud de laquelle elle est située. C'est une bonne paroisse de colonisation. Population, environ 200 âmes.

Saint-Simon-de-Villemontel.—(B. de P. "Villemontel.") C'est une paroisse nouvelle, située dans le canton de Trécesson.

La paroisse est comprise dans la municipalité du canton de Trécesson, érigée en 1918. La paroisse elle-même a été érigée civilement en 1920. Un curé y réside depuis 1919. La population est de 818 âmes.

Sur tous les rangs du canton de Villemontel, situés au sud du canton de Trécesson, se trouvent des lots disponibles. D'autre part, au nord du canton de Trécesson, se trouve le canton de Berry, qui offre de grands avantages à la colonisation.

Sainte-Thérèse-d'Amos.—(B. de P. "Amos.") La paroisse de Sainte-Thérèse-d'Amos comprend une partie des cantons de Dalquier et de Figuery. Elle a été érigée canoniquement le 25 mai 1915 et civilement le 24 septembre 1915. Le village d'Amos, érigé en 1914, est bâti sur les bords de la rivière Harricana, dans la partie nord du canton de Figuery. Ce village, qui est le chef-lieu de la région de l'Abitibi, est comme le centre de distribution de cette belle contrée. On y trouve une église, un couvent, des écoles, deux banques, des magasins, des moulins, etc., etc.

Il y a peu de lots disponibles dans le canton de Dalquier, mais au nord de ce canton, se trouve le canton de Béarn, où, selon l'ingénieur de ce district il y a de la colonisation à faire. La population actuelle est de 2,480 âmes.

A QUI S'ADRESSER POUR L'ACHAT DES LOTS

Le colon qui a fait le choix d'une paroisse de colonisation pour s'y établir, doit d'abord écrire à l'Agent des Terres pour savoir quels sont les lots disponibles dans le canton ou partie de canton qui compose cette paroisse.

L'agent des Terres de la Couronne, pour le district de l'Abitibi, est M. **Hector Authier**, à Amos, comté de Témiscamingue, P. Q.

On peut être assuré de trouver à acheter, dans chacune des paroisses de cette région, à des prix avantageux, des terres partiellement défrichées. Le Département de la Colonisation possède une liste de ces terres. Le colon pourrait utilement entrer en correspondance à ce sujet avec les curés des différentes paroisses de l'Abitibi, ainsi qu'avec M. Robert, chef des Bureaux de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, Montréal.



CHAPITRE DEUXIEME

LE NORD DE MONTREAL ET D'OTTAWA

Le territoire qu'on est convenu de nommer le Nord de Montréal et d'Ottawa comprend les comtés de Pontiac, de Hull, Labelle, Argenteuil, Montcalm, Joliette, Berthier et Maskinongé.

Durant le dernier quart de siècle, la colonisation a fait des progrès remarquables dans ce beau et vaste pays, sillonné de rivières poissonneuses et parsemé de lacs encadrés de verdure. Grâce à la construction des chemins de fer qui sillonnent maintenant cette intéressante partie du pays, on a vu les paroisses se multiplier dans cette région.

Mais, nous aimons à le dire, au fur et à mesure que les colons s'établissaient dans les divers cantons du Nord de Montréal, le gouvernement augmentait chaque année ses octrois, multipliant les ponts, et ouvrant des chemins et des routes autant qu'il était nécessaire. Aujourd'hui, il reste peu de colonisation à faire dans les anciennes paroisses. Cependant, les cultivateurs à la recherche d'une terre y trouveront encore un bon nombre de lots disponibles ici et là, dans les paroisses dont nous donnons la liste ci-après, ainsi qu'un certain nombre de fermes en partie défrichées à vendre, à des prix avantageux.

COMTE DE PONTIAC

Sainte-Sophie.—(B. de P. "East-Aldfield.") Cette paroisse a été fondée en 1894. Son territoire comprend une partie du canton de Aldfield. La population actuelle est de 428 âmes.

Un bon nombre de lots disponibles sont à vendre dans le canton de Aldfield.

Saint-Charles.—(B. de P. "Otter-Lake") Fondée en 1913, cette paroisse comprend une partie des cantons de Clapham, de Leslie et de Huddersfield. La population actuelle est de 822 âmes.

Les colons trouveront un bon nombre de lots disponibles dans le canton de Clapham, ainsi que dans le canton de Thorne, où se trouve une mission desservie par le curé de Otter-Lake.

Saint-Paul-l'Ermite.—(B. de P. "Sheenborough.") Cette mission a été fondée en 1872. Son territoire comprend une partie des cantons de Sheen et de Chichester. La population actuelle est de 800 âmes.

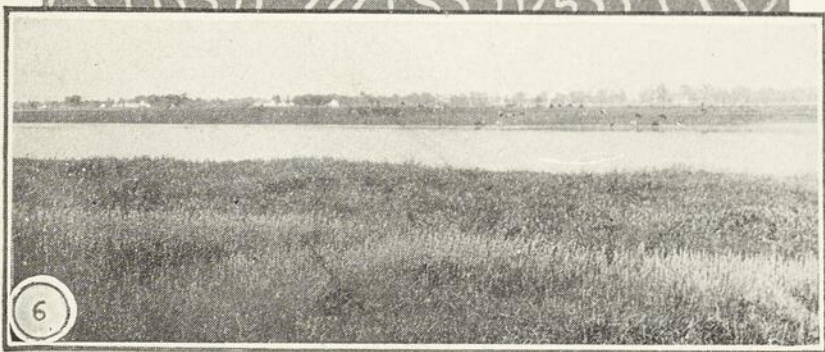
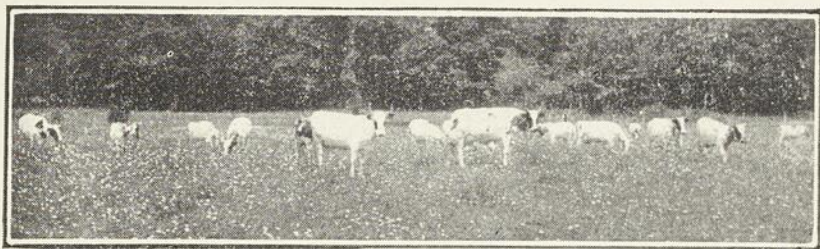
On trouve encore un bon nombre de lots disponibles dans les cantons Sheen et de Chichester.

Saint-Pierre-de-Fort-Coulonge.—(B. de P. "Fort-Coulonge.") La paroisse de Saint-Pierre-de-Fort-Coulonge a été fondée en 1903. Elle comprend partie des cantons de Mansfield et de Pontefract. Ces deux cantons ont été érigés en municipalité en 1855. La paroisse de Saint-Pierre a été érigée en 1903. La population actuelle est de 1,450 âmes.

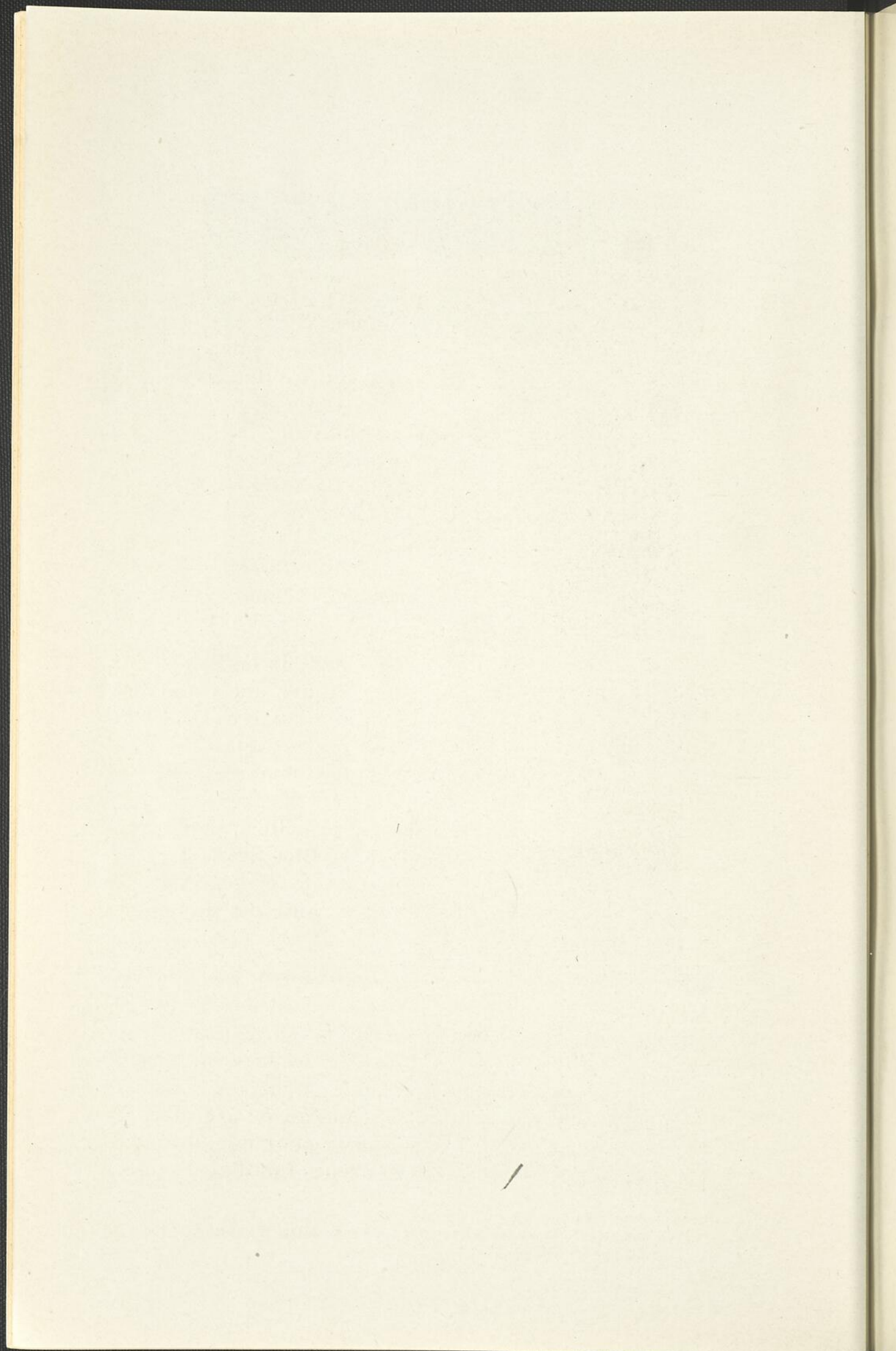
Cette paroisse peut s'agrandir par l'établissement d'un bon nombre de colons. Il se trouve des lots disponibles dans les cantons de Mansfield et de Pontefract.

Saint-Roch-du-Lac-Cayamant.—(B. de P. "Lac Cayamant.") Cette paroisse, fondée en 1918, est comprise dans la municipalité du canton de Dorion. La population actuelle est de 321 âmes.

Le canton de Dorion comprend encore un bon nombre de lots disponibles. Ces lots se trouvent sur les rangs II, III, VI, VII, VIII et IX.



1.—Un troupeau de vaches Ayrshires. 2.—Serclage. 3 et 4.—
La récolte du foin. 5.—Une belle récolte pour l'ensilage.
6.—Un riche pâturage.



COMTE DE HULL

Baskatong.—(Saint-François-Xavier) La mission de Baskatong, située à 36 milles de Maniwaki est une desserte de cette paroisse. Elle a été fondée en 1900. Le village est bâti dans le nord du canton de Baskatong, sur le VIIème rang, non loin des bords de la rivière Gatineau.

La population actuelle comprend une trentaine de familles. On y trouve un certain nombre de lots disponibles sur les rangs situés au nord-est du lac Baskatong. Le terrain est, en général, accidenté. Les nombreux lacs de ce canton sont poissonneux.

Il y a deux chutes d'eau sur la rivière Gatineau qui pourraient être utilisées avec avantage ; l'une d'elle est considérable.

Blue-Sea-Lake.—(Saint-Félix) La mission de Saint-Félix a un curé résidant depuis 1919. On y trouve une population de 255 âmes. Le village se trouve situé à l'extrémité sud du lac Mer Bleue, entre les rangs VI et VII du canton de Bouchette, à 1 mille environ du chemin de fer Canadien Pacifique. Quelques lots sont encore disponibles.

Un bon nombre de lots propres à la culture se trouvent dans le canton de Church, situé à l'est de Blue Sea Lake.

C'est un endroit tout à fait favorable à l'élevage des troupeaux de moutons et de chèvres, à cause des montagnes qui s'y trouvent.

Bois-Franc.—(Saint-Boniface) La paroisse est comprise dans le canton d'Egan. Elle est située à 3 milles de la gare de Maniwaki, sur le parcours du chemin de fer Canadien Pacifique ; l'église est construite entre le 4ème et le 5ème rang du canton d'Egan. Cette mission, fondée en 1879, a un curé résidant depuis 1914. La population actuelle est de 578 âmes. Un certain nombre de lots assez avantageux pour la culture, sont disponibles. La localité est belle. Plusieurs familles de colons pourraient s'y établir.

Il se trouve dans la paroisse deux chutes d'eau sur la

rivière Gatineau. Un moulin à scies et une fromagerie sont établis au village.

Plusieurs terres, en partie défrichées, sont à vendre.

Bouchette.—(Saint-Gabriel) Cette paroisse est située dans le canton de Bouchette, à 6 milles de Burbidge, la station la plus rapprochée du chemin de fer Canadien Pacifique, sur la rive droite de la rivière Gatineau.

La paroisse de Saint-Gabriel-de-Bouchette a été érigée civilement en 1906. Elle comprend une partie des cantons de Bouchette, de Cameron et de Wright. On y trouve une population de 1,425 âmes. Plusieurs lots appartenant à la Couronne sont encore à vendre dans les rangs III, IV et V, du canton de Cameron.

Le terrain est généralement montagneux. C'est un endroit très propice pour l'élevage des moutons, etc. Plusieurs terres, en partie défrichées, sont à vendre.

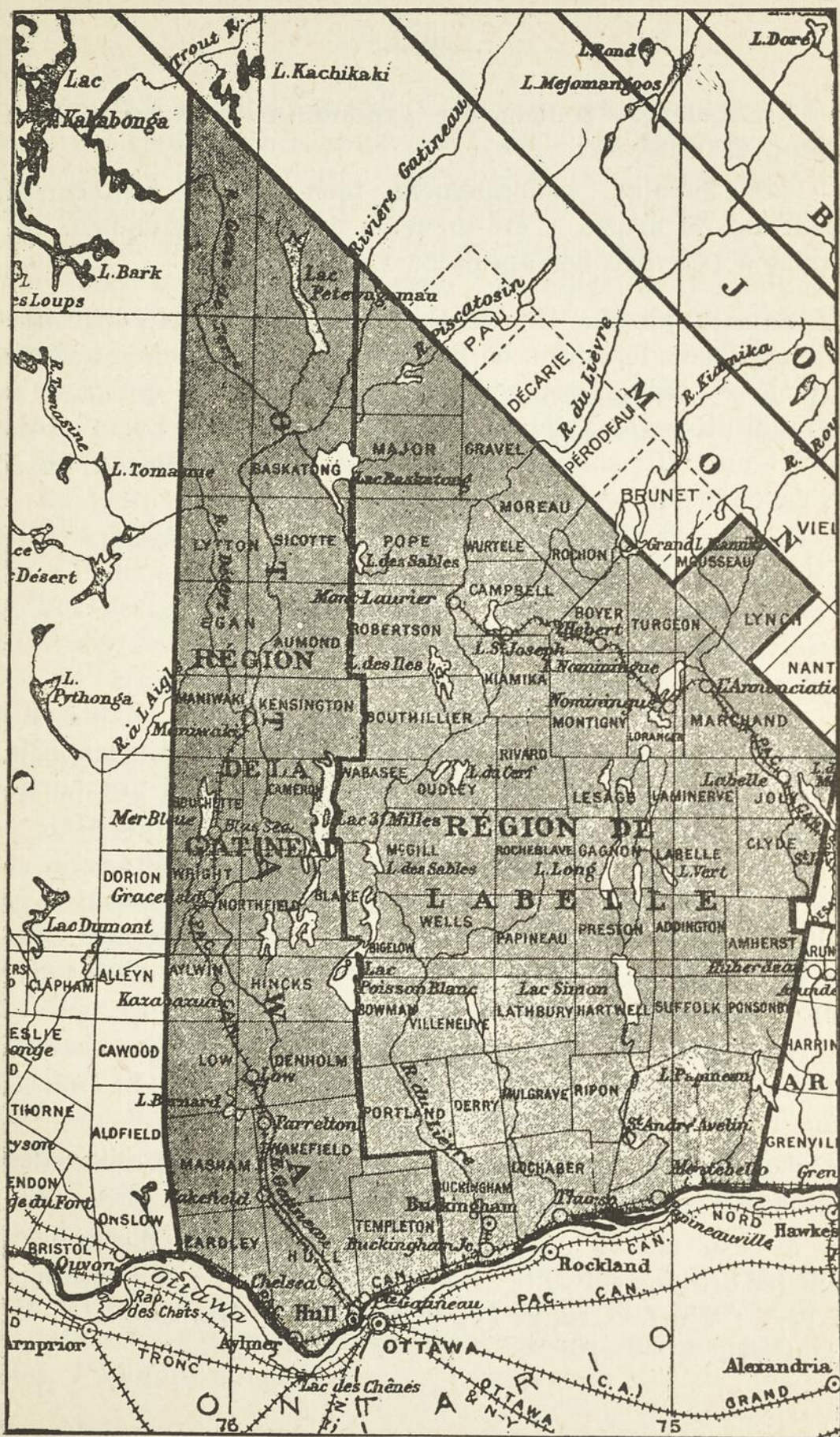
Montcerf.—(Sainte-Philomène) Cette paroisse, fondée vers 1901, est située à 15 milles de Maniwaki, terminus actuel du chemin de fer Pacifique Canadien. La paroisse est comprise dans la municipalité du canton d'Egan, érigée par arrêté-en-Conseil du 2 septembre 1880. Elle comprend aujourd'hui une population de 1,278 âmes.

L'on trouve encore, dans le canton d'Egan, des lots disponibles sur les rangs VI, VII, VIII, IX et X, et dans le canton de Lytton, sur les rangs I, II, III, IV, V et VI.

Quelques terres, en parties défrichées, sont à vendre.

La paroisse possède une église, une académie de garçons, 6 écoles, une fromagerie, 3 moulins à scies, etc.

Rivière-Joseph.—(Sainte-Famille) Paroisse fondée en 1908, dans le canton d'Aumond et de Sicotte et dépend de la municipalité d'Aumond. On y trouve une population de 800 âmes, une église, une école, des magasins, un moulin à scies, etc. Un certain nombre de fermes, en partie défrichées, sont à vendre.



COMTES DE LABELLE ET DE HULL.—(Ottawa).

Plusieurs lots sont encore disponibles sur le rang VI du canton d'Aumond.

Les terrains, généralement bien boisés, renferment beaucoup de brûlés. C'est un pays un peu montagneux et propre à l'élevage des animaux.

Saint-Raphaël.—(B. de P. "Messines.") Cette paroisse comprise dans le canton de Bouchette, est agréablement située à quelques arpents seulement du chemin de fer qui passe à cet endroit, après avoir longé le lac Mer Bleue. La mission, fondée en 1907, compte une population de 912 âmes ; elle a un curé résidant depuis 1909.

Il y a encore un certain nombre de lots à prendre dans la partie nord-est du canton de Bouchette.

COMTE DE LABELLE

Ferme-Neuve.—("N.-D.-du-Saint-Sacrement.") Cette florissante paroisse est située à 12 milles de Mont-Laurier. Elle a été érigée civilement en 1916 et elle comprend une partie des cantons de Pope, de Gravel, de Moreau et de Wurtele.

Le sol de ces cantons est généralement argileux, uni, et parfois sablonneux ; par conséquent, facile à égouter et à cultiver ; sa fertilité est étonnante. On compte seize lacs dans les limites de la paroisse et plusieurs rivières donnant naissance à des chutes d'eau d'une certaine importance.

La population actuelle est de 2,147 âmes. Le chemin Gouin, qui traverse le comté de Labelle de l'est à l'ouest, relie Ferme-Neuve à Nominigüe.

On y trouve une jolie église, des écoles, des moulins, des fromageries, une banque, le téléphone, etc.

Il reste encore un certain nombre de lots disponibles dans les cantons suivants : Pope, rangs VI, et V ; Gravel, rangs IV et V ; Wurtele, rangs IV, V, et VI ; Moreau, rangs IV, V, VI et VII.

Kiamika.—(Saint-Gérard) Cette paroisse comprend une partie des cantons de Kiamika, de Dudley, de Bouthillier, de Robertson et de Montigny. Fondée vers 1890, cette localité s'est développée lentement. La paroisse a été érigée canoniquement en 1920. Le village, qui est bâti entre les 6ème et 7ème rangs de Kiamika, est situé à 8 milles de la station de Barrette, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien.

Les lacs et les rivières abondent de poissons. C'est un endroit très salubre. Des chutes d'eau se trouvent sur la rivière Kiamika.

La paroisse possède une église, construite en 1901, 4 écoles, 4 moulins à scies, 3 moulins à farine, etc. La population actuelle est de 725 âmes.

Les terres sont généralement bonnes, surtout celles situées sur les bords des rivières Kiamika et du Lièvre. Il reste un certain nombre de lots disponibles dans le canton de Dudley, dans la région du lac du Cerf.

Lac-des-Ecorces.—(Saint-François-Régis) Cette paroisse a été fondée en 1906. Elle comprend une partie des cantons de Campbell, de Rochon, de Moreau et de Boyer et dépend de la municipalité de Campbell-Est, laquelle a été érigée en 1911. La population est de 875 âmes.

Le village, situé à 9 milles de Mont-Laurier et à 6 milles de la station de Barrette, sur le chemin de fer Pacifique Canadien, est bâti sur les bords de la Rivière Kiamika.

Plusieurs lots sont encore disponibles dans les cantons suivants : Campbell, rangs A, B, C, III nord-ouest et IV nord-ouest ; Rochon, rangs I, II, III, IV et V.

Lac-des-Iles.—(Saint-Aimé) Cette paroisse a été fondée en 1906. Elle comprend partie des cantons de Bouthillier, de Pope et de Wabasee, etc.

L'église est construite sur le lot 14 du rang V du canton de Bouthillier, à 13 milles de Mont-Laurier. On y trouve une population de 450 âmes. La paroisse possède une chapelle, 2 écoles, 1 moulin à scies, etc.

Plusieurs lots propres à l'agriculture ont été transportés au Ministère de la Colonisation, dans les cantons de Bouthillier, de Pope et de Wabasse. Ces lots sont disponibles.

Lac Macaza.—(N.-D.-du-Divin-Pasteur). Cette paroisse est située dans le canton de Marchand, au sud de la paroisse de l'Annonciation. Le chemin de fer du Pacifique Canadien coupe un coin de son territoire. La station est à $2\frac{3}{4}$ milles du village.

Cette paroisse a été fondée en 1903. Elle a maintenant son curé résidant. La population actuelle est de 360 âmes. On compte une cinquantaine de familles sur les bords du lac Macaza.

Il reste un certain nombre de lots non vendus dans le canton de Nantel, sur les rangs I, II, III et IV et dans le canton de Marchand sur les rangs E et Macaza-Sud.

Les terres qui longent le chemin de fer sont excellentes pour la culture. La région est propice pour l'élevage des animaux. L'industrie laitière deviendra florissante dès que les habitants seront assez nombreux pour y établir des fromageries.

Lac Saint-Paul.—C'est une paroisse nouvelle fondée en 1919 et qui a déjà son curé résidant. Elle comprend la partie sud-est du canton de Moreau et la partie sud-ouest du canton de Pérodeau. Le territoire n'est pas encore organisé en municipalité. La population actuelle est de 300 âmes.

Il y a de la colonisation à faire dans cette paroisse. En général, la terre est forte et propice à la culture.

Le village est bâti sur le rang III du canton de Moreau, à l'extrémité nord-est du lac de ce nom, à 21 milles environ de Mont-Laurier. Le gouvernement y fait faire actuellement des chemins qui faciliteront l'établissement des colons dans cette paroisse d'avenir.

Il se trouve des terres à vendre sur les rangs Nord-Ouest, II, IV, V, VI et VII du canton de Moreau. Cette paroisse aura son complet développement par la concession des lots situés dans la partie sud-ouest du canton de Pérodeau.

Lac Saguay.—(Saint-Hugues) Cette mission, qui a porté le nom de Hébert à cause de la station de ce nom, comprend le canton de Boyer. C'est une desserte de Mont-Laurier. Elle est située sur le chemin Gouin, à un demi mille de la station Hébert, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien.

L'église est construite sur le lot 7 du rang III du canton de Boyer. La population actuelle est de 605 âmes. On y trouve encore des lots disponibles, dans le canton de Boyer sur les rangs I, II, III et IV.

Lac Windigo.—(N.-D.-des-Anges). Cette jolie localité est comprise dans le canton d'Amherst. La paroisse est située à 14 milles de Brébeuf et à 22 milles d'Huberdeau, sur le parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien. Le village est bâti sur le lot 34 du rang II du canton d'Amherst, près du lac Windigo. Cette paroisse a été fondée en 1919 et elle a maintenant son curé résidant. Au civil, elle dépend de la municipalité du canton d'Amherst. Elle possède une église, 3 écoles, 2 moulins à scies, 1 fromagerie, etc.

La population actuelle est de 351 âmes. On estime qu'une cinquantaine de lots sont encore disponibles dans le canton d'Amherst. Les forces hydrauliques de la décharge du lac Maskinongé pourraient être utilisées pour l'industrie.

On espère qu'avant longtemps une route reliera le lac Windigo avec le lac Nominigüe.

La Minerve.—(Sainte-Marie) Cette paroisse est comprise dans la municipalité du canton de La Minerve, érigée en 1892. Le village, bâti sur le rang VI de ce canton, est situé à 15 milles de la station du chemin de fer Pacifique Canadien, soit à Labelle, soit à Nominigüe.

La paroisse possède une église, des écoles, etc. La population actuelle est de 444 âmes, environ.

Il y a encore quelques lots à prendre dans les rangs II, III, IV, XI et XII du même canton.

L'Ascension.—La paroisse de l'Ascension est comprise dans les cantons de Lynch et de Mousseau. Elle est située sur les bords de la rivière Rouge, à 12 milles de l'Annonciation, la gare la plus rapprochée du chemin de fer du Pacifique Canadien.

La paroisse de l'Ascension a été érigée civilement en 1913. La population actuelle est de 675 âmes. On y trouve une église, 3 écoles, 2 fromageries, etc.

Un grand nombre de lots non vendus appartiennent encore à la Couronne sur les rangs III, IV, VI, VII et VIII du canton de Mousseau et sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX du canton de Lynch.

Montpellier.—(N.-D.-de-la-Consolation) Le nom de la gare la plus rapprochée est Papineauville, située à 23 milles, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien. La paroisse comprend partie des cantons de Ripon, de Mulgrave, de Hartwell et de Lathbury.

Cette paroisse a été fondée en 1902. Elle a une population de 510 âmes. Elle possède une église, 3 écoles, 2 moulins à scies, deux moulins à farine, une fromagerie, etc.

On y trouve aussi deux ou trois puissantes chutes d'eau.

Il y a une centaine de terres en valeur ; le sol, en général, est propre à la culture. On peut encore acheter plusieurs bons lots sur les rangs I, II, III du canton de Lathbury. La partie non encore arpentée sera classifiée prochainement.

Notre-Dame-de-Pontmain.—Cette nouvelle paroisse comprend une partie de chacun des cantons de Wabassee, de Dudley et de Bouthillier. Elle est située à 20 milles de Notre-Dame-du-Laus, et à 26 milles de Mont-Laurier. La paroisse a été fondée en 1907 et elle possède une population de 400 âmes actuellement.

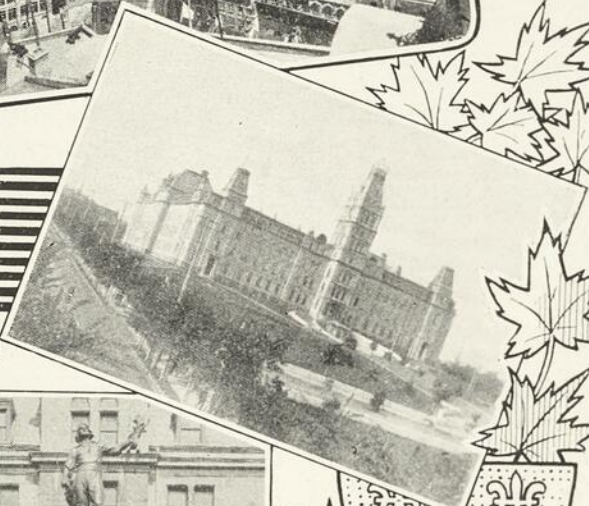
On y trouve une église, une école, 1 moulin à scies, etc. L'église est construite sur le lot 16 du rang II du canton de Wabassee, sur la rive nord de la rivière du Lièvre.



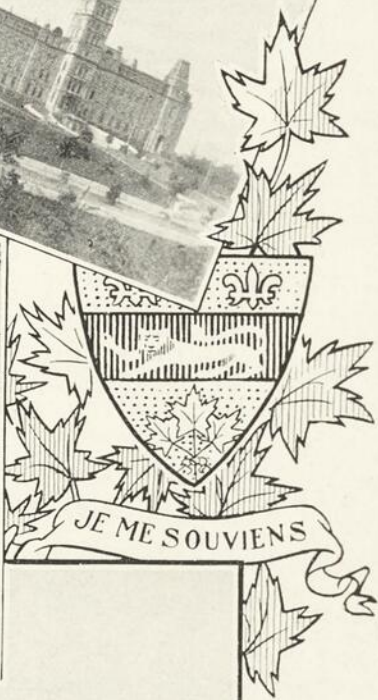
1



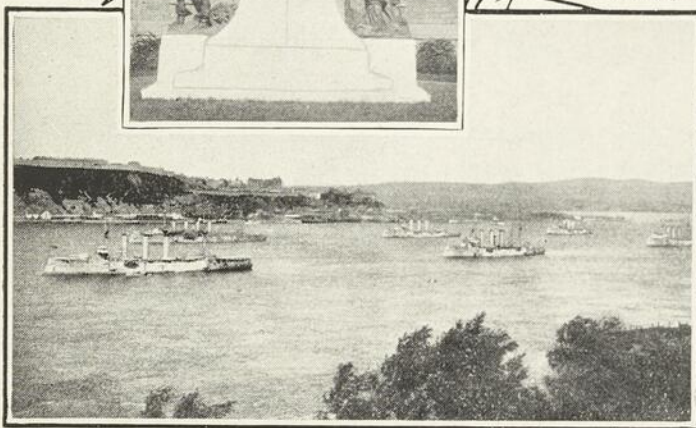
2



3



4



1.—Le bassin Louise, à Québec. 2.—Les bâtisses du Parlement, à Québec. 3.—Le monument de Louis Hébert, le premier défricheur canadien. 4.—Le port de Québec.

re
Li

la
W

de
un

Bi
et

19
de

ou
y

pr
sa
tr

pa
si
st
du
m
la
pa
en

ra

Le canton de Dudley contient de la bonne terre arable et renferme encore plusieurs lots à vendre, de la rivière du Lièvre allant au lac du Cerf.

Notre-Dame-du-Laus.—Cette paroisse est comprise dans la municipalité des cantons unis de Blake, de Bigelow, de Wells et de McGill.

L'église est construite sur le lot 49 du rang A du canton de Wells, dans la partie nord-ouest de ce canton. On y trouve une population de 710 âmes.

Plusieurs lots dans les cantons de Wells, de McGill et de Bigelow ont été transportés au Ministère de la Colonisation et sont disponibles.

Sainte-Anne-du-Lac.—Cette paroisse a été fondée en 1916. Son territoire comprend la partie nord-ouest du canton de Décarie.

Le village est situé au sud du lac Tapani, dans la partie ouest du canton de Décarie, à 30 milles de Mont-Laurier. On y trouve une population de 800 âmes.

189 lots appartenant au canton de Décarie ont été classés propres à la culture et transportés au Ministère de la Colonisation pour fins d'agriculture. Tous ces lots disponibles se trouvent sur les rangs IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, et XI.

Saint-Emile-de-Suffolk.—Cette paroisse comprend une partie des cantons de Suffolk et d'Addington. Le village est situé sur le rang V du canton de Suffolk, à 30 milles de la station de Papineauville, sur le parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien. La paroisse est comprise dans la municipalité des cantons unis de Suffolk et d'Addington, laquelle fût érigée en 1885. La population actuelle de cette paroisse est de 650 âmes. On y trouve une église construite en 1904, 5 écoles, 2 moulins à scies, 2 moulins à farine, etc.

Quelques colons pourraient encore s'établir dans les rangs V, VI, VII, VIII et IX du canton d'Addington.

Saint-Jean-sur-Lac.—(Saint-Jean-L'Évangéliste) C'est le nom d'une paroisse fondée en 1919 près du lac Brochet. Le village est bâti sur le rang VI du canton de Robertson ; un curé y réside depuis 1919.

Cette paroisse comprend une partie du canton de Robertson. Sa population est d'environ 527 âmes. Elle dépend de la municipalité des cantons unis de Pope et de Robertson. C'est un endroit favorable à la colonisation. Le sol est composé d'une terre grasse et sablonneuse.

Une trentaine de lots propres à la colonisation, situés dans le canton de Robertson, ont été transportés au Ministère de la Colonisation et sont disponibles.

Saint-Michel-des-Cèdres.—Cette nouvelle paroisse comprend une partie des cantons de Moreau, de Gravel et de Décarie. Une municipalité scolaire a été érigée en 1919. Le village est bâti sur le rang I du canton de Gravel, sur les bords du Rapide-des-Cèdres. On y trouve une population de 415 âmes.

Saint-Michel-des-Cèdres est à 9 milles de Ferme-Neuve, et à 21 milles de Mont-Laurier. Cette paroisse relève de la municipalité des cantons unis de Wurtele, de Gravel et de Moreau ; elle a été érigée canoniquement en 1918.

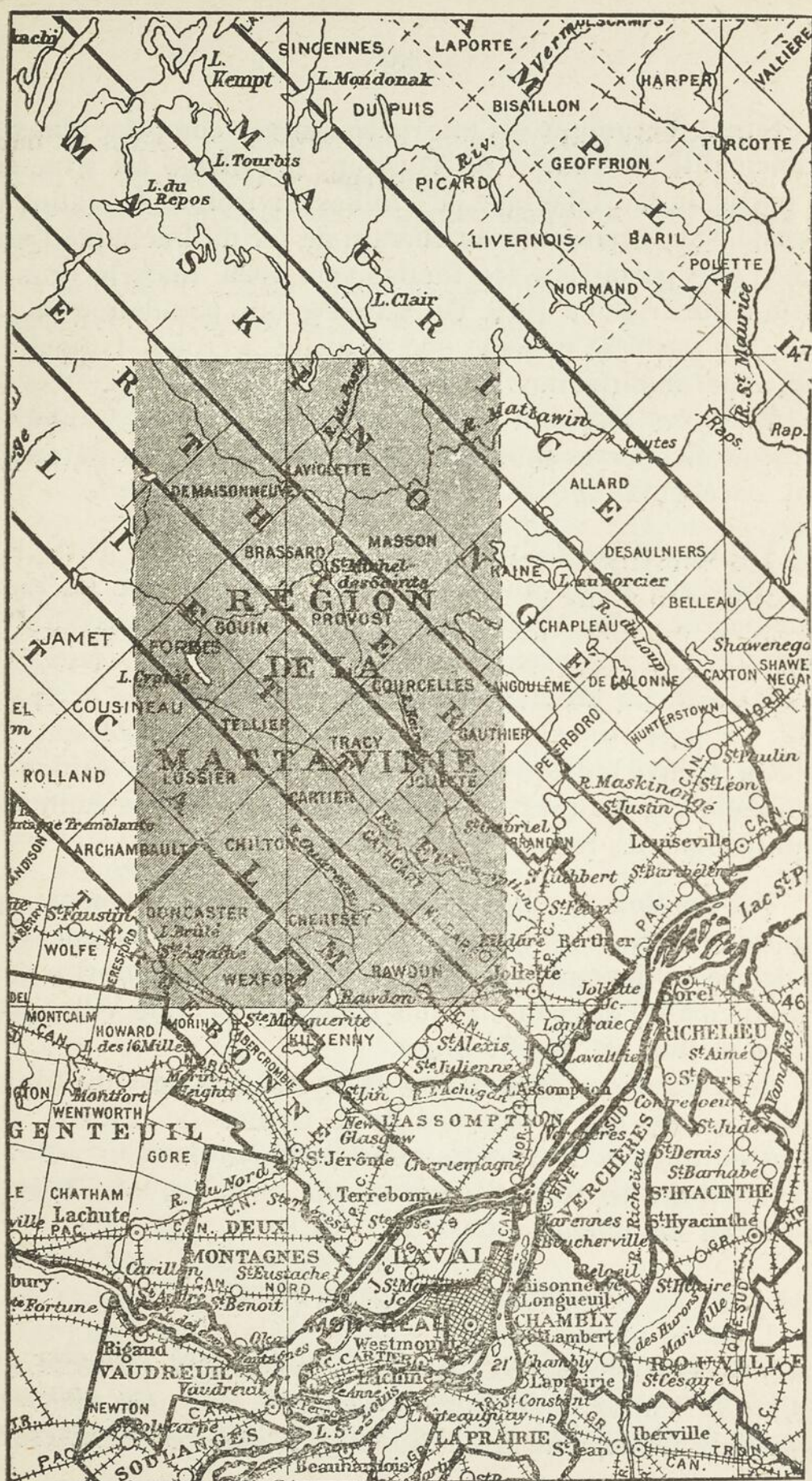
Il y a de bonnes chutes d'eau sur les rapides des Cèdres et des Chaudières.

Quelques lots propres à la culture sont encore disponibles dans le canton de Gravel.

Saint-Philippe.—(B. de P. "Chûte Victoria.") Mission fondée dans le canton de Rochon en 1921 et desservie par le curé de Lac-des-Ecorces. On y trouve une population de 125 âmes.

Il se trouve un certain nombre de lots disponibles dans le canton de Rochon. Quelques fermes, en partie défrichées, sont aussi à vendre.

Ce village est situé à 12 milles de la station de Barrette, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien.



LA REGION DE LA MATTAVINIE

Sainte-Véronique.—Cette paroisse est comprise dans la municipalité du canton de Turgeon. Le village est situé sur les bords du lac Tibériade, à 7 milles environ de la station de Lacoste, sur le parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien. Cette paroisse a été fondée vers 1906, mais la municipalité a été érigée en 1900. On y trouve une population de 450 âmes. La paroisse possède une chapelle, 2 écoles, 1 moulin à scies, une manufacture de portes et de châssis, etc.

Plusieurs lots sont encore disponibles dans le canton de Turgeon. Ces terres sont d'une grande fertilité ; les pâturages sont excellents.

Val-Barrette.—Cette paroisse a été fondée en 1917. Elle est située sur l'embranchement du chemin de fer Pacifique Canadien qui relie Mont-Laurier à Montréal. Le territoire de cette paroisse comprend partie des cantons de Campbell et de Kiamika. La municipalité de Val-Barrette a été érigée en 1917. La paroisse est sous le patronage de Saint-Joseph.

On trouve quelques lots disponibles dans le canton de Campbell, sur les rangs A, B, C, D, et E et dans le canton de Kiamika, sur les rangs IX, X, XI et XII.

Val-des-Bois.—(N.-D.-de-la-Garde) Cette paroisse, qui comprend partie des cantons de Bowman et de Villeneuve a été érigée civilement le 2 juillet 1908. Elle est comprise dans la municipalité des cantons unis de Bowman et de Villeneuve. La population est de 550 âmes.

Le village de Val-des-Bois est situé à l'ouest du canton de Villeneuve, sur la rive est de la rivière du Lièvre. Des mines de mica se trouvent au sud de la paroisse.

Il y a des terrains disponibles sur les rangs IV, VII et IX du canton de Villeneuve.

COMTE D'ARGENTEUIL

Lac des Seize-Iles.—(N.-D.-de-la-Sagesse) Diocèse de Mont-Laurier. Cette mission, fondée en 1914, est comprise dans la municipalité du Lac-des-Seize-Iles. La chapelle est

située au sud-est du canton de Montcalm, sur le parcours du chemin de fer Canadien National.

La mission possède une chapelle, une école, un moulin à scie, etc.

Il se trouve encore quelques lots disponibles dans les cantons de Wentworth et de Montcalm.

Notre-Dame-des-Victoires.—(B. de P. "Rivington.") Diocèse d'Ottawa. Mission fondée vers 1900. Elle est desservie par le curé de Sainte-Valérie-de-Boileau et comprend partie des cantons de Grenville et de Harrington.

On y trouve une chapelle, un moulin à scie, une école, des mines de magnésite et de puissantes forces hydrauliques.

La population est de 150 âmes. Il y a de la colonisation à faire dans le canton de Harrington.

COMTE DE BERTHIER

Saint-Zénon.—Diocèse de Joliette. Cette paroisse a été érigée en municipalité en 1895. Son territoire comprend partie des cantons de Brassard et de Provost.

Le village est à 40 milles de la station de Saint-Félix, sur le parcours du chemin de fer du Canadien Pacifique.

Il y a de la colonisation à faire dans les cantons de Provost et de Brassard. Bonne terre jaune mélangée d'argile. La population est de 874 âmes.

COMTE DE JOLIETTE

Saint-Guillaume-Nord.—Cette jeune paroisse comprend le canton Gouin. Elle a été fondée en 1919. La population actuelle est de 60 âmes environ. C'est un endroit de colonisation assez avantageux.

Le canton de Gouin est peu montagneux ; les ondulations sont en pente douce ; le sol est généralement fertile. Les premiers essais de culture ne laissent pas de doute à ce sujet. Le défrichement est très facile. Une cinquantaine de lots, transportés au ministère de la Colonisation, sont à vendre.

COMTE DE MASKINONGE

Saint-Ignace-du-Lac.—Cette paroisse a été fondée en 1903. Elle est comprise dans les limites de la municipalité des cantons unis de Masson et de Laviolette, laquelle a été érigée en 1914. Le village est situé dans le canton de Maskinongé, près du lac Ignace, à 15 milles environ de Saint-Zénon. La population actuelle est de 620 âmes, répartie dans cent et quelques familles.

Il y a de la colonisation à faire un peu partout dans le canton de Masson. Plusieurs lots viennent d'être transportés au Ministère de la Colonisation et sont disponibles. Ces lots se trouvent sur les rangs I, II, III, IV, V, VI. On trouve de grandes étendues de forêts brûlées, surtout dans la partie cultivable, ce qui rend les défrichements très faciles, à certains endroits.

COMTE DE CHAMPLAIN

Saint-Joseph-de-Mékinac.—Desserte fondée en 1897. Elle comprend une partie du canton de Mékinac. Le village est situé dans le rang II du canton de Mékinac, à 24 milles de la station de Grandes Piles, terminus du Canadien Pacifique. Il y aurait encore de la colonisation à faire dans le canton de Mékinac ; la terre est excellente ; la population est de 250 âmes.

Saint-Roch-de-Mékinac.—Cette paroisse a été érigée canoniquement en 1905. Elle comprend une partie du canton de Radnor et de la Seigneurie de Batiscan.

Le village est bâti à 15 milles de la station de Grandes Piles, sur le parcours du chemin de fer Canadien Pacifique. On y trouve trois moulins à scies, 3 écoles, une église, etc. La population actuelle est de 325 âmes.

A QUI S'ADRESSER POUR L'ACHAT DES LOTS

Le colon qui a fait choix d'une paroisse de colonisation pour s'y établir, doit d'abord écrire à l'agent des terres pour savoir quels sont les lots disponibles dans le canton ou partie

de canton qui la compose. Chaque agent a un territoire bien déterminé à s'occuper. Le colon trouvera facilement, par les listes qui suivent, à quel agent il doit s'adresser, pour l'achat d'un lot dans tel ou tel comté. Le curé de chaque paroisse pourra donner des conseils désintéressés et pratiques aux colons qui voudront bien leur écrire sur le choix d'un lot.

Alex. Pitt.—Campbell's Bay, Comté de Pontiac, P. Q. Agence de Coulonge-Est.

Cette agence comprend les cantons suivants, dans le comté de Pontiac : Aldfield, Allumettes (île aux), Aberdeen, Bristol, Bryson, Chichester, Grand-Calumet, Clarendon, Clapham, Esher, Graham, Gillies, Hastings, Huddersfield, Litchfield, Leslie, Mansfield, Malakoff, Onslow, Pontefract, Sheen, Thorne, et Waltham.

J. E. Gendron.—Maniwaki, comté de Hull, P. Q. Agence de Gatineau-Nord.

Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Hull : Aylwin, Aumond, Baskatong, Bouchette, Cameron, Egan, Hincks, Kensington, Lytton, Maniwaki, Northfield, Sicotte, et Wright.

Dans le comté de Pontiac : cantons de Alleyn, Cawood, Church et Dorion.

Dans le comté de Labelle : cantons de Bigelow, Blake, Bouthillier, McGill, Robertson, Wabassee, Dudley et Wells.

L. A. Gendron.—Hull, comté de Hull, P. Q. Agence de Gatineau-Sud.

Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Labelle : cantons de Bowman, Baskatong, Lathbury, Lochaber, et Augmentation, Portland-Est, Portland-Ouest, et Villeneuve ;

Dans le comté de Hull : cantons de Denholm, Eardley, Masham, Templeton et Wakefield.

T. A. Christin.—Nomingue, comté de Labelle, P. Q. Agence de la Petite-Nation-Nord. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Labelle : cantons de Boyer, Campbell, Gravel, Kiamika, Loranger, Lynch, Mous-

seau (partie), Marchand, major, Montigny, Moreau, Pope, Rochon, Turgeon et Wurtele.

Dans le comté de Montcalm : cantons de Décarie, Mousseau (partie), et Nantel.

U. L. Joubert.—Ripon, comté de Hull, P. Q. Agence de Petite Nation-Centre.

Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Labelle : cantons de Addington, Derry, Gagnon, Hartwell, Lesage, Mulgrave, Preston, Ripon et Suffolk.

S. A. Fillion.—Grenville, comté d'Argenteuil, P. Q. Agence de Petite-Nation-Est. Cette agence comprend les cantons suivants : comté d'Argenteuil : cantons de Arundel, Chatham, Grenville, et Augmentation, Harrington et Augmentation, Montcalm et Wentworth.

Dans le comté de Labelle : cantons de Amherst, Clyde, Joly, Labelle, La Minerve, et Ponsonby.

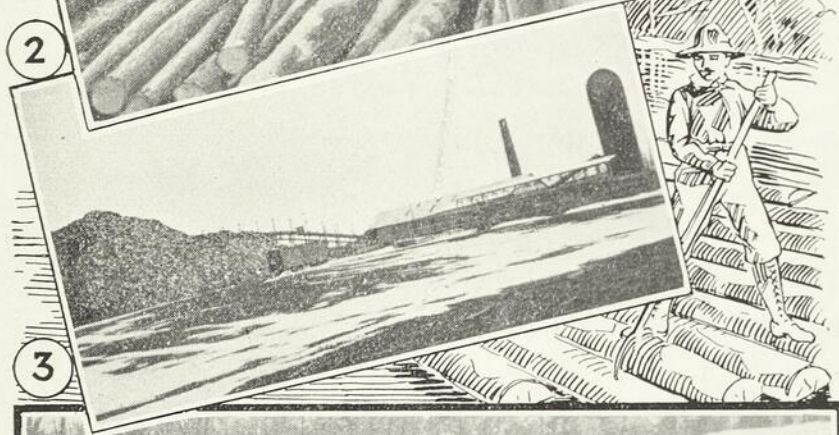
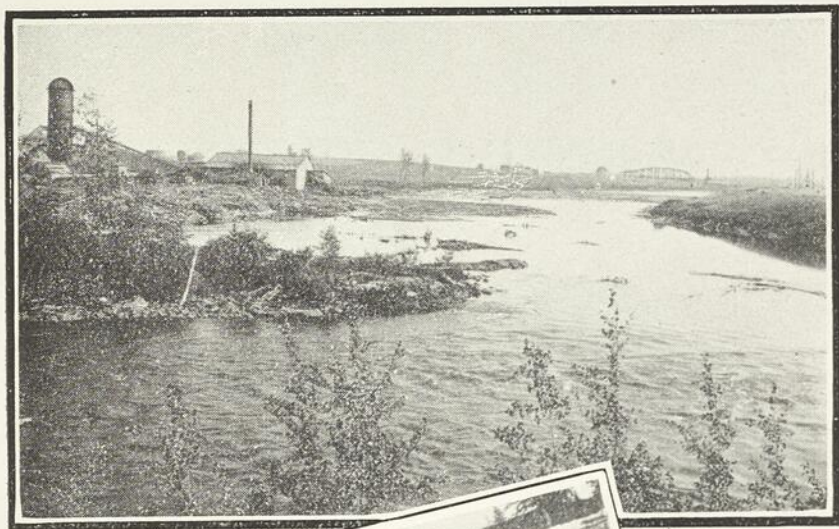
Dans le comté de Terrebonne : cantons de Salaberry et Grandison.

E. J. Marchand.—Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, P. Q. Agence de l'Assomption et partie de Petite-Nation. Cette agence comprend les cantons suivants : comté de Terrebonne : cantons de Abercrombie, Beresford, Morin (partie), Wexford et Wolfe.

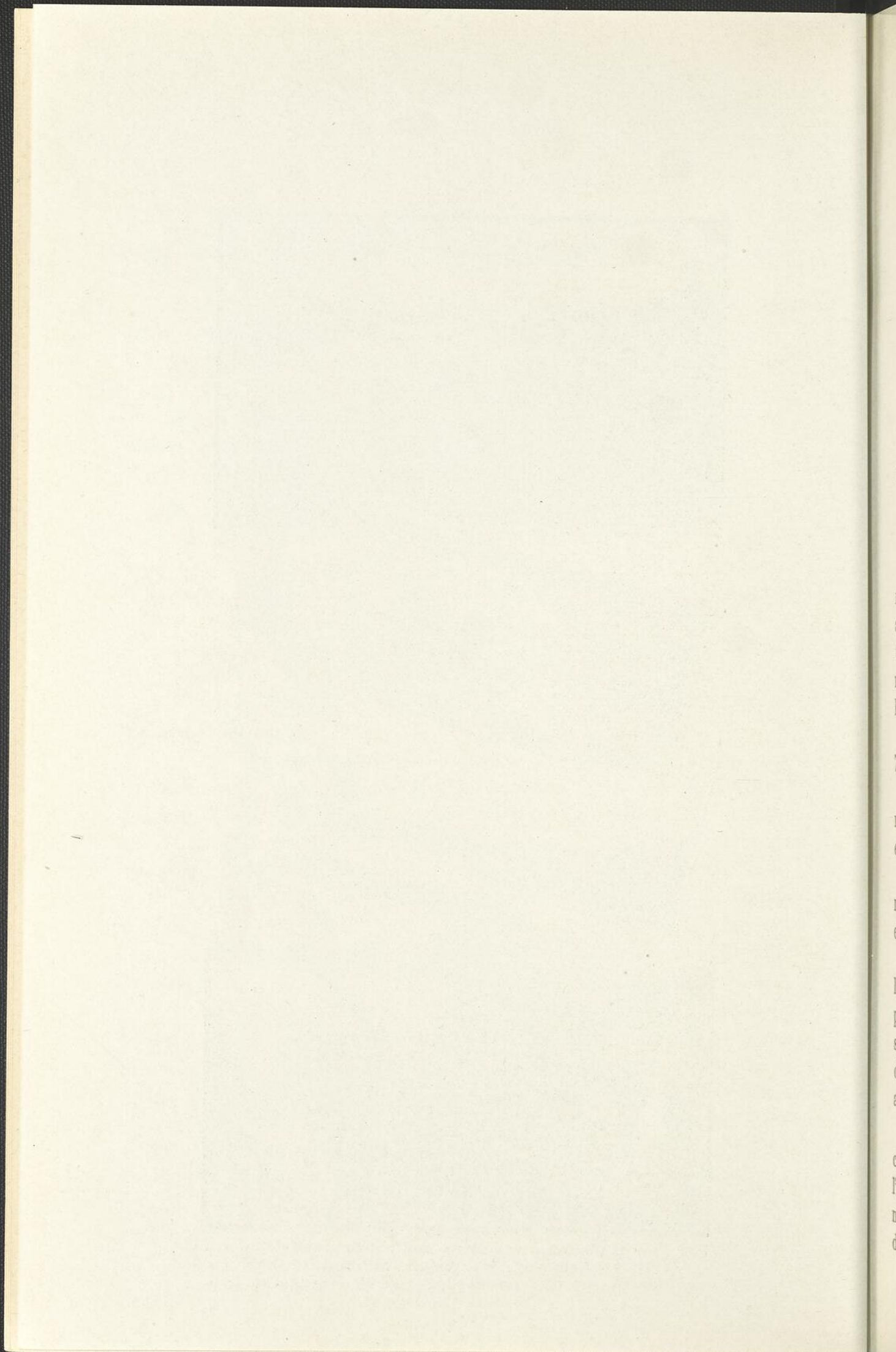
Comté de Montcalm : cantons Archambault, Kilkenny, Lussier et Rolland.

Comté d'Argenteuil : cantons de Howard, et Morin (partie).

J. A. Martin.—Joliette, comté de Joliette, P. Q. Agence de l'Assomption-Est. Cette agence comprend les cantons suivants : comté de Maskinongé : Angoulême, Masson et Laviolette. Comté de Berthier : cantons de Brassard, Brandon, Courcelles, Gauthier, Provost, Peterborough, Tracy et Joliette, (partie). Comté de Joliette : cantons de Cathcart, Cartier, Joliette, (partie), Gouin, Kildare et Augmentation. Comté de Montcalm : cantons de Chestsey, Chilton et Rawdon.



1 et 3.—Un moulin à scie dans une paroisse de colonisation.
2 et 4.—Comment les colons utilisent le bois qu'ils coupent sur leur lot ; coupage et charroyage du bois.



CHAPITRE TROISIEME

LE NORD DE QUEBEC

LES REGIONS DU LAC SAINT-JEAN ET DE CHICOUTIMI

La colonisation a fait des progrès considérables dans les régions du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi, en ces dernières années. Il faut dire que les sommes d'argent consacrées aux travaux de colonisation dans ces deux comtés ont été augmentées d'une manière très notable. De \$86,507, en 1919-1920, les octrois ont été portés à \$206,540, en 1921-1922.

La population de cette immense région, en 1922, est de 75,800 âmes.

Aussi l'élan colonisateur a suivi de près cet effort généreux, et une douzaine de paroisses nouvelles ont été ouvertes en 1920-21.

Déjà un bon nombre de familles sont établies dans ces nouveaux centres et ont commencé à ensemençer les premiers espaces défrichés dès l'année dernière.

Les cadres de ces nouvelles paroisses, de même que l'espace encore libre, dans les paroisses plus anciennes, peuvent recevoir plusieurs milliers de colons. Un coup-d'œil sur la liste suivante des endroits de colonisation qui existent dans les comtés du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi suffira aux lecteurs pour faire leur choix.

Les colons devront toujours se souvenir que pour le choix d'un lot, il faut s'adresser à l'agent des terres de l'endroit où l'on veut s'établir. Dans bien des cas, le missionnaire colonisateur pour le diocèse de Chicoutimi, pourra donner de précieux renseignements aux colons qui auront

besoin d'informations particulières quant aux avantages de telle ou telle paroisse.

Les colons qui désirent aller visiter les régions du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi, peuvent obtenir des certificats de colon du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. Ce certificat donne droit à une certaine réduction dans le prix du billet.

COMTE DU LAC SAINT-JEAN

L'Ascension.—(B. de P. "Langlais.") Cette paroisse comprend le canton de Garnier et partie du canton de l'Isle. Elle a été érigée en municipalité en 1919. La population actuelle est de 708 âmes. L'église est bâtie sur le lot 25 du rang VII du canton de l'Isle, à 24 milles de la station d'Hébertville.

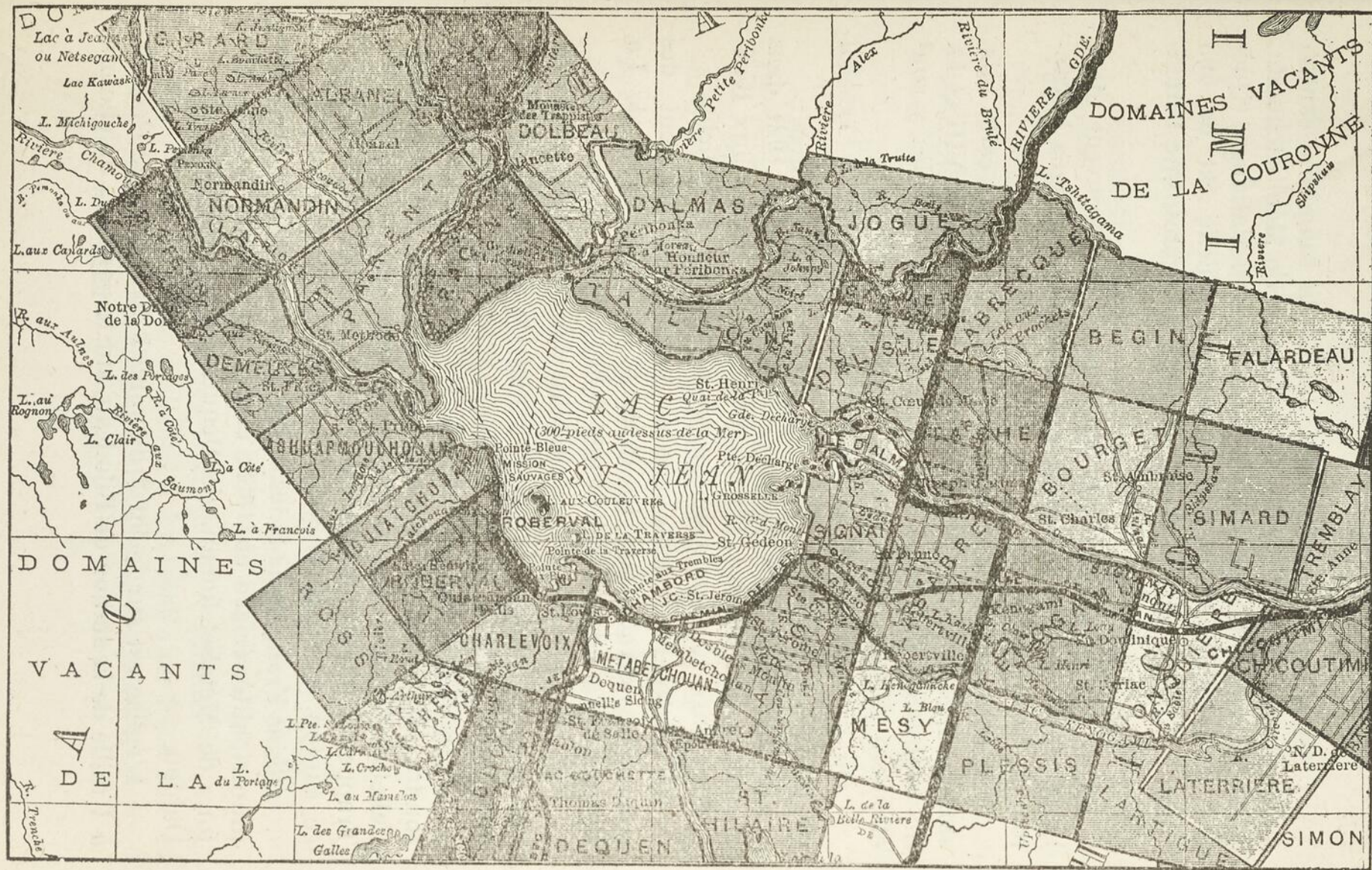
Notre-Dame-de-Lourdes.—(B. de P. "Girardville.") Cette mission, fondée en 1918, est une desserte de Sainte-Lucie-d'Albanel. Son territoire comprend une partie des cantons de Girard et de Beaudet. Elle est destinée à s'agrandir rapidement et à devenir une belle et florissante paroisse. On y trouve déjà une population de 300 âmes. L'église sera construite sur le lot 27 du rang IV du canton Girard.

La paroisse comprend les 7 premiers rangs du canton de Girard et le canton de Beaudet. Dans ces deux cantons il y a de la colonisation à faire.

Saint-Achille.—Mission fondée en 1922, à l'endroit désigné sous le nom de "Eaux Mortes," dans le nord du canton de Taillon. Le site de la chapelle sera entre les rangs X et XI de ce canton. Quelques familles y sont déjà établies.

Il y a encore un bon nombre de lots disponibles. Le terrain y est généralement propre à la culture.

Saint-André.—(B. de P. "Saint-Hilaire-du-Lac-Saint-Jean.") Cette paroisse érigée civilement en 1901, comprend partie des cantons de Saint-Hilaire, de Métabetchouan et de Dequen.



CARTE-GRAVURE INDIQUANT LA REGION DU LAC SAINT-JEAN ET DE CHICOUTIMI.

L'église est construite sur le lot 67 du rang I du canton de Saint-Hilaire, à 12 milles de la station de Métabetchouan, sur le parcours du chemin de fer Canadien National, (Québec et Lac Saint-Jean). La population actuelle est de 503 âmes. La paroisse possède une église, des écoles, une fromagerie, etc.

Des lots non vendus et disponibles se trouvent dans l'augmentation du canton de Dequen, ainsi que dans le canton de Saint-Hilaire.

Saint-Augustin-de-Dalmas.—Fondée en 1921, cette mission comprendra une partie des rangs V, VI, VII, VIII et IX du canton de Dalmas. Une cinquantaine de familles y sont établies.

On y trouve quelques bons lots disponibles. Le sol est propre à l'agriculture.

Saint-Eugène-de-Pelletier.—Mission fondée en 1921 dans le canton de Pelletier, sur les bords de la rivière aux Rats. Le territoire comprend une partie du canton de Pelletier.

C'est une excellente région pour l'établissement des colons. Le terrain dans les cantons de Pelletier et de La Trappe est généralement propre à la culture.

170 familles sont déjà établies dans le canton de Pelletier. Une église sur le lot 26 du rang IV, le long de la rivière aux Rats.

Selon l'ingénieur de ce district, une autre mission se fondera avant longtemps dans la partie nord du canton de Pelletier, prenant la partie subdivisée du canton de La Trappe, et une autre église sera construite sur le rang IX de ce canton. Population 946 âmes.

Saint-François-de-Sales.—(B. de P. "Dequen.") Cette municipalité, érigée en 1888, comprend une partie des cantons de Métabetchouan, de Dequen, de Charlevoix et de Dablon.

L'église est sur le lot 3 du rang I du canton de Dequen, à 1 mille de la station de Bilodeau, sur le parcours du chemin.

de fer Canadien National, section du Québec et Lac Saint-Jean. La population actuelle est de 850 âmes.

Des lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs I, II, et III du canton de Dequen et sur les rangs VI et VII du canton de Charlevoix.

Sainte-Hedwidge.—(B. de P. "Roberval-Ouest.") Cette paroisse a été fondée en 1906. Elle comprend une partie des cantons de Roberval, de Ouatouchouan, de Ross et d'Ashuapmouchouan.

L'église est bâtie à l'extrémité nord-ouest du rang VI du canton de Roberval, à 8 milles de la ville de Roberval. On y trouve une église, 2 écoles, 1 moulin à scies, 1 fromagerie, etc.

Il y a encore de la colonisation à faire dans le canton de Ross. La population actuelle est de 508 âmes.

Saint-Henri-de-Taillon.—Cette municipalité, érigée en 1903, comprend une partie du canton de Taillon. L'église est bâtie sur le lot 14 du rang II du canton de Taillon, à 1 mille du quai de La Pipe. La population actuelle est de 1002 âmes.

Des lots non vendus et disponibles se trouvent un peu partout dans le canton de Taillon et en particulier à la Pointe-de-la-Savane. Les terres sont excellentes ; c'est un bon endroit de colonisation.

Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Péribonka.—(B. de P. "Boulangier.") Cette paroisse, fondée en 1921, comprend partie des cantons de Dolbeau, de Dalmas, et de Proulx. Elle est desservie de Saint-Edouard-de-Péribonka.

L'église est construite sur le lot 31 du rang VI du canton de Dolbeau, près de la rivière Petite-Péribonka.

Il y a de la colonisation à faire dans les cantons de Dolbeau, de Dalmas et de Proulx. C'est une paroisse d'avenir ; les terres y sont excellentes. Pop. 131 familles.

Sainte-Lucie-d'Albanel.—(B. de P. "Albanel.") La paroisse de Sainte-Lucie-d'Albanel a été fondée en 1902. Elle est comprise dans la municipalité d'Albanel, dont l'érection civile fût faite en 1899.

L'église est construite sur le lot 30 du rang VI du canton d'Albanel, à 21 milles de la gare de Saint-Félicien, via Normandin ou via Saint-Méthode. La population actuelle est de 1,600 âmes. La paroisse possède une église, construite en 1902, 4 écoles, 2 moulins à scies, et 1 moulin à farine, 3 fromageries et 1 beurrerie.

Un certain nombre de lots disponibles sont en vente. Le terrain est généralement propre à la culture.

Saint-Méthode.—(B. de P. "Tikuape.") C'est une paroisse de date assez ancienne, puisqu'elle a été érigée civilement en 1902. Le village de cette paroisse est située à 8 milles de Saint-Félicien, terminus du chemin de fer allant vers le Nord du comté du Lac Saint-Jean.

On y trouve une église, un couvent, 7 écoles, 2 moulins à scies, une fromagerie, etc. La population actuelle est de 1135 âmes.

Il y a encore un certain nombre de lots disponibles dans le canton de Parent.

Saint-Michel-de-Mistassini.—La municipalité de Saint-Michel-de-Mistassini comprend partie des cantons de Pelletier, de Racine, de Dolbeau, de La Trappe et de Parent. Elle a été érigée en 1896. On y trouve une population de 967 âmes. Le canton de Pelletier est particulièrement propre à la colonisation.

Les cadres de cette paroisse peuvent encore recevoir un bon nombre de familles. Les lots non vendus se trouvent dans les cantons de Pelletier, de Dolbeau et de Racine.

Il se trouve des chutes d'eau assez considérables sur les rivières qui traversent ces cantons.

La paroisse possède une église, 8 écoles, une fromagerie, 2 moulins à scies, etc.

Sainte-Monique-de-Taillon.—Mission fondée en 1922. Son territoire comprend une partie du canton de Taillon et partie du canton de Dalmas. La chapelle est fixée sur le lot 34 renversé du rang VI du canton de Taillon, près de la rivière Grande Péribonka.

Il reste encore un bon nombre de lots disponibles dans le nord du canton de Taillon. C'est une paroisse de colonisation avantageuse.

Saint-Thomas-d'Aquin.—(B. de P. "Lac Bouchette.") Cette paroisse comprend les cantons de Crépieu et de Malherbe et partie des cantons de Dablon et de Dequen. Elle a été érigée en 1873. Le village est situé à 1 mille de la station du lac Bouchette, sur le parcours du chemin de fer Canadien National, réseau de Québec et du Lac Saint-Jean. La population actuelle est de 1,265 âmes.

Il y a de la colonisation à faire dans cette paroisse ; on y trouve en grand nombre de lots non vendus et disponibles dans les cantons de Malherbe, de Dablon et de Dequen.

La paroisse possède une église, 2 succursales de banques, 4 écoles, 3 moulins à scies, une fromagerie, etc.

Saint-Thomas-Dydime.—C'est une nouvelle mission ouverte à la colonisation en 1921. La chapelle est bâtie sur le lot 15, entre les rangs XII et XIII du canton de Girard.

Cette future paroisse comprendra une partie du canton de Girard et de celui de Dumais. C'est un centre de colonisation très avantageux.

Dans tous les rangs du canton de Girard de même que dans les rangs I, II et III du canton de Dumais, la plus grande partie du terrain est propre à la culture.

On y trouve une population de 260 âmes. Cette colonie devrait se développer rapidement.

COMTE DE CHICOUTIMI

Saint-Ambroise.—(B. de P. “Rivière-à-l’Ours.”) La municipalité de Saint-Ambroise comprend une partie du canton de Bourget ; elle a été érigée en 1902. L’église est construite sur le lot 23 du rang Est du canton de Bourget, à 20 milles de Chicoutimi. La population actuelle est de 1,240 âmes. On y trouve une église, des moulins à scies et à farine, des fromageries, 5 écoles, des forces hydrauliques assez considérables, etc.

Les lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs VI, VIII et IX du canton de Bourget. Il y a encore de la colonisation à faire dans cette paroisse.

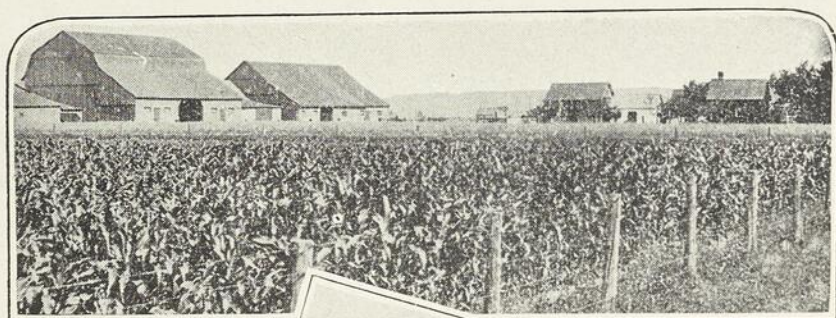
Saint-Charles-Borromé.—(B. de P. “La Décharge.”) Cette paroisse est comprise dans la municipalité de Bourget, érigée en 1885. Elle comprend actuellement la partie non comprise dans Saint-Ambroise. La population actuelle est de 635 âmes. L’église est construite sur le lot 34 du rang 1, à 5 milles de Kénogami, sur la rive nord du Saguenay.

Les lots non vendus se trouvent sur les rangs III et IV Ouest du canton de Bourget, sur le rang II du canton de Kénogami, et dans le canton de Taché, annexé à la municipalité en 1897.

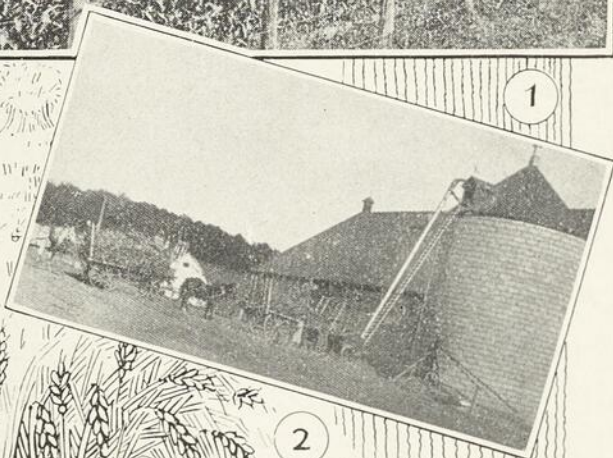
C’est une paroisse très avantageuse à la colonisation.

Saint-Félix-d’Otis.—(B. de P. “Otis.”) Cette mission a été fondée en 1890, dans le canton d’Otis. L’église est construite sur le lot 26 du rang VII de ce canton, à 3 milles de la rivière Saguenay, et à 12 milles de Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie. La population actuelle est de 120 âmes.

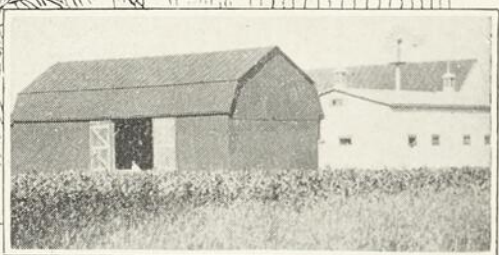
Un grand nombre de lots non vendus se trouvent situés sur les rangs III, IV et V du canton d’Otis. La terre, dans cette région, est noire et grisâtre, et déclarée propre à la colonisation.



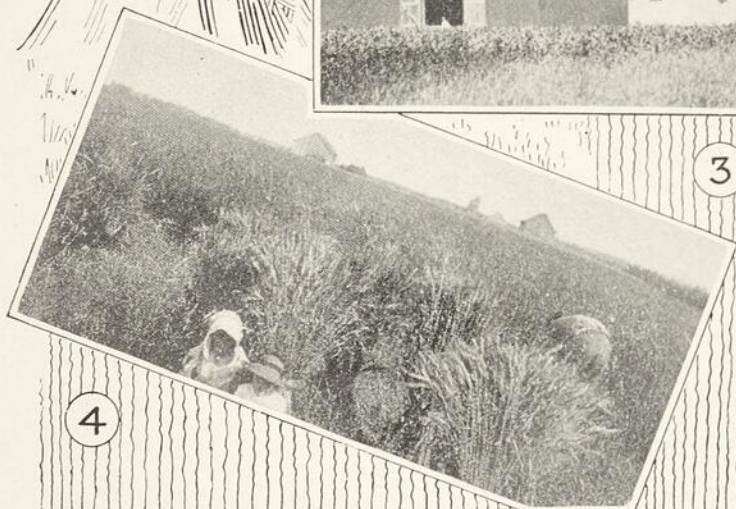
1



2

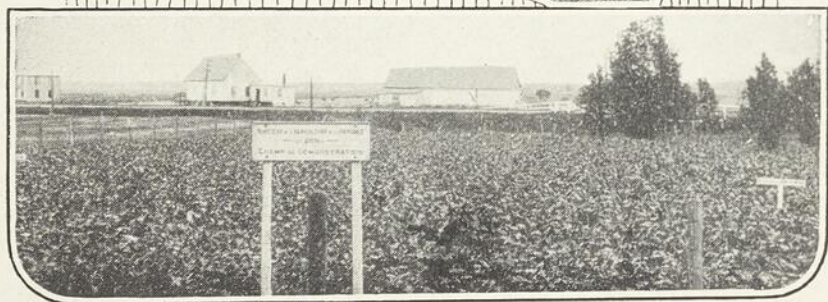


3

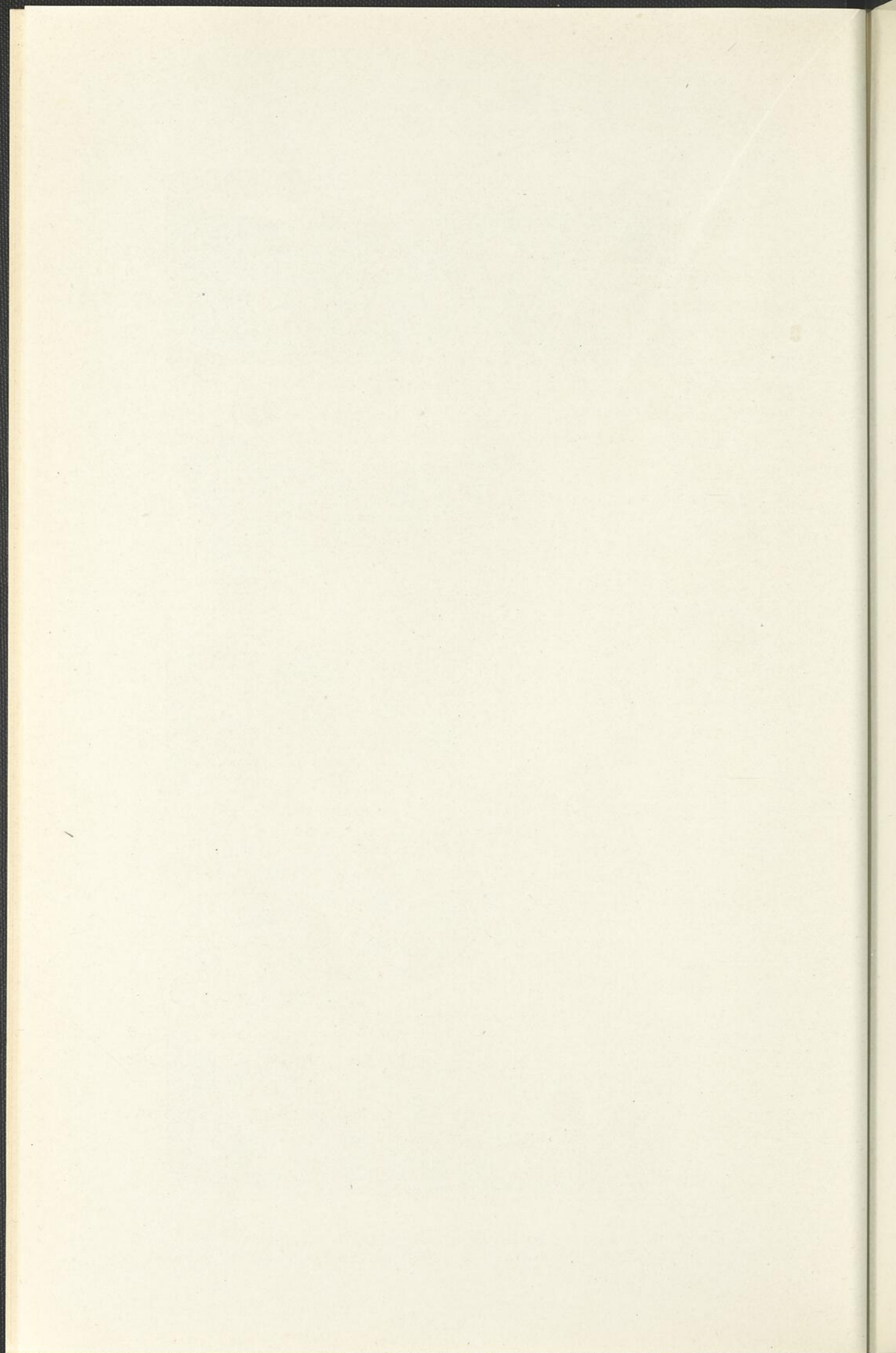


4

5



1, 2 et 3.—Plantes fourragères pour l'ensilage. 4 et 5.—La récolte du grain, dans une ancienne paroisse de colonisation.



Saint-François-d'Assise.—(Petit Saguenay) Cette mission est comprise dans la municipalité du canton de Dumas, érigée en 1919. L'église est bâtie sur le lot 14 du rang Nord de ce canton. On y trouve actuellement une population de 647 âmes.

Un grand nombre de lots propres à l'agriculture sont disponibles dans les rangs III et IV du Petit Saguenay Est et sur les rangs II, III et IV du Petit Saguenay Ouest, le long de la rivière du Portage. Toutes ces terres sont généralement propres à la culture.

Saint-Fulgence.—(Autrefois "L'anse-au-Foin.") Cette paroisse comprend les cantons de Harvey et de Saint-Germain et partie du canton de Tremblay. L'église est construite sur le lot B du rang I du canton de Harvey ; la population actuelle est de 1,085 âmes.

Un bon nombre de lot non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs III et IV du canton de Harvey, les rangs C, D, E, F, G, H, I, et II du canton de Saint-Germain.

La mission de Sainte-Rose-de-Lima, située dans le canton de Saint-Germain, et qui est desservie par le curé de Saint-Félix-d'Otis, est comprise dans la municipalité de Saint-Fulgence.

Le village est situé à 9 milles de Chicoutimi, sur la rive opposée. On pourrait y placer un bon nombre de familles.

Saint-Honoré.—(B. de P. "Martel.") Cette paroisse comprend le canton de Falardeau et partie des cantons de Simard et de Tremblay. Elle a été érigée civilement en 1913. L'église est bâtie sur le lot 76 du rang VIII du canton de Tremblay, à 9 milles du village de Sainte-Anne. La population actuelle est de 2,006 âmes.

Il y a encore des lots disponibles sur le rang IX du canton de Simard et de celui de Tremblay.

Saint-Gérard-Majella.—(B. de P. "Larouche.") Fondée en 1921, cette nouvelle mission, desservie de Saint-Bruno, devrait se développer rapidement. Les premiers établissements se sont faits à la station de Larouche, sur le chemin de fer Canadien National, puis, de là, dans les cantons de Kénogami et de LaBarre.

L'église est située sur le lot 54 du rang IV du canton de Kénogami, près du chemin de fer. On y compte actuellement une population de 150 âmes.

Les colons y trouveront un certain nombre de lots disponibles dans les cantons de LaBarre et de Kénogami. La municipalité de la paroisse de Larouche a été érigée en 1922.

Saint-Jean-l'Évangéliste.—(B. de P. "Ratti.") Fondée en 1921. Cette nouvelle mission comprend le canton de Bégin. Elle est desservie temporairement par le curé Saint-Ambroise.

La chapelle est construite entre les rangs III et IV, sur le lot 32.

C'est un centre de colonisation très avantageux. On trouve encore quelques lots disponibles dans le canton de Bégin ; cette future paroisse devrait se développer rapidement. Une trentaine de familles y sont déjà établies. Il y a 3 écoles, 2 scieries, etc.

Saint-Léon-de-Chicoutimi.—Mission fondée en 1922 et desservie de L'Ascension. Cette future paroisse, qui comprendra le canton de Labrecque et une partie du canton de Taché, peut recevoir un bon nombre de familles nouvelles. On y trouve déjà une population de 250 âmes. Le canton de Labrecque est classé parmi les terrains de colonisation. La terre de ce canton est généralement propre à la culture.

Saint-Nazaire.—Cette mission, qui se trouve située dans le canton de Taché, a été érigée en 1905. L'église est construite sur le lot 27 du rang V du canton de Taché. Les premiers établissements remontent à 1879. La population actuelle est de 867 âmes. Le village de Saint-Nazaire est situé à 15 milles d'Hébertville. On y trouve une jolie église, 3 écoles élémentaires, 3 fromageries, 2 moulins à scies, etc.

Les lots non vendus et disponibles se trouvent sur les rangs I, II, III, IV, V, VII et VIII, du canton de Taché. Le sol est fertile. Les colons qui s'y sont établis, il y a quelques années, se sont faits de riches établissements, mais plusieurs familles pourraient s'y établir.

Sainte-Rose-de-Lima.—(B. de P. "Descente des Femmes") Mission fondée vers 1901, sur les bords du Saguenay, au sud du canton de Saint-Germain. C'est une desserte de Saint-Félix-d'Otis. En arrière de ce village, il y a un bon nombre de lots propres à la colonisation. On y trouve une chapelle, une école, un moulin à scies, etc.

A QUI S'ADRESSER POUR L'ACHAT DES LOTS

Le colon qui a fait choix d'une paroisse de colonisation pour s'y établir, doit d'abord écrire à l'agent des Terres pour savoir quels sont les lots disponibles dans le canton ou partie de canton qui la compose. Chaque agent a un territoire bien déterminé à s'occuper. Le colon trouvera facilement, par les listes qui suivent, à quel agent il doit s'adresser pour l'achat d'un lot dans tel ou tel canton.

LES AGENTS DES TERRES

Auguste Gagné.—Péribonka, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants : Taillon, Dolbeau, Dalmas, Racine, Pelletier, Proulx et La Trappe.

Arthur Poliquin, M.D.,—Saint-Félicien, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Agence du Lac Saint-Jean Nord-Ouest. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté du Lac Saint-Jean : Albanel, Demeules, Dufferin, Girard, Normandin, Parent, Antoine, Roy, McKenzie, Obalski et LeMoine.

Edmond Dumas.—Hébertville, comté du Lac Saint-Jean, P. Q. Agence du Lac Saint-Jean-Centre. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté du Lac Saint-Jean : Caron, De l'Isle, et Augmentation, Garnier, Jogues, LaBarre, Mésy, Métabetchouan, Signay, Saint-Hilaire et Milot.

Georges Audet.—Roberval, comté du Lac Saint-Jean, P.Q. Agence du Lac Saint-Jean-Ouest. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté du Lac Saint-Jean : Ashuapmouchouan, Charlevoix, Crépieul, Dablon, Dechène, Malherbe, Roberval, Ross et Ouiatchouan.

J. A. Claveau.—Chicoutimi, comté de Chicoutimi, P. Q. Agence de Chicoutimi. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Chicoutimi : Bagot, Bégin, Boileau, Bourget, Chicoutimi, Falardeau, Ferland, Harvey, Jonquière, Kénogami, Labrecque, Laterrière, Otis, Périgny, Plessis, Simard, Simon, Saint-Germain, Taché, Tremblay, Hébert, Durocher, Gagné, Champigny et Chardon.

MISSIONNAIRE COLONISATEUR

Les colons pourront s'adresser au missionnaire colonisateur, dans plusieurs circonstances : le choix d'une paroisse de colonisation, les moyens de transport, et plusieurs autres renseignements personnels, suivant la condition et les moyens de chacun. L'adresse du missionnaire colonisateur de la région de Chicoutimi est Monsieur l'abbé Jean Bergeron, Chicoutimi, comté de Chicoutimi, P. Q.

CHAPITRE QUATRIEME

TERRAINS ECHANGES POUR FAVORISER LA COLONISATION

**dans les comtés de Nicolet, Lotbinière, Mégantic, Arthabaska,
Drummond, Sherbrooke, etc.**

Il existait, au sein de certaines vieilles paroisses de la province, des territoires plus ou moins considérables que les propriétaires conservaient pour des fins purement forestières bien qu'ils fussent propres à l'agriculture. Comme ils offraient à cause de leur situation, de grands avantages pour la colonisation, le gouvernement s'est fait autoriser à les échanger pour d'autres terrains publics. C'est pourquoi on les désigne souvent sous le nom de terres d'échange.

Jusqu'à ce jour, la superficie des terrains colonisables ainsi ramenés dans le domaine public atteint, en chiffres ronds, 80,000 âcres, réparties entre les comtés de Nicolet, Lotbinière, Mégantic, Arthabaska, Drummond, Sherbrooke, Dorchester et Beauce.

Dans le comté d'Arthabaska, ces terrains sont situés dans les paroisses de Sainte-Séraphine, de St-Rosaire et de Saint-Louis de Blandford ; dans le comté de Drummond, ils sont situés dans les paroisses de Saint-Cyrille de Wendover et de Saint-Lucien ; dans le comté de Mégantic, ils sont situés dans Notre-Dame-de-Lourdes, et Sainte-Anastasie-de-Nelson (Lyster) ; dans le comté de Nicolet, ils se trouvent dans les paroisses de Sacré-Cœur-de-Jésus, ("Lemieux") ; Saint-Joseph-de-Blandford, ("Manseau") ; Sainte-Marie-de-Blandford et Sainte-Sophie de Lévrard ; dans le comté de Lotbi-

nière ils se trouvent dans Saint-Janvier-de-Lotbinière, Saint-Octave-de-Dosquet, et Saint-Philéas ("Villeroy") ; dans le comté de Richmond ils se trouvent dans la paroisse de Saint François-Xavier-de-Brompton ; dans le comté de Sherbrooke, à Saint Elie d'Orford, (Glen-Iver) et à Saint Roch-d'Orford (Rock-Forest).

AGENTS DES TERRES

Pour obtenir un billet de location dans les terrains échangés par le gouvernement, et transmis au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, on est prié de s'adresser à M. J.-L. Lassonde, Département de la Colonisation, Québec.

CHAPITRE CINQUIEME

LE SUD-EST DE QUEBEC

La région du Sud-Est de Québec comprend tout le vaste diocèse de Rimouski, dont le territoire couvre les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé.

C'est la plus vaste contrée de la province de Québec ouverte à la colonisation. Elle compte une soixantaine de paroisse, dont une vingtaine de fondation toute récente.

Au sud des comtés que nous venons de nommer, il y a de grandes étendues de terrain, c'est-à-dire environ un million d'âcres de terre, dont la plus grande partie est colonisable. Et cet immense territoire, situé à proximité des vieilles paroisses, est encore, en grande partie, une solitude.

Mais l'élan est donné. C'est par centaines, chaque saison, que les colons visitent, soit la vallée de la Matapédia, soit la Gaspésie, soit la Baie-des-Chaleurs. Et rien n'est plus facile, puisque les chemins de fer relie, aujourd'hui, ces vastes domaines au reste de la province de Québec.

Avant longtemps un nouveau diocèse sera érigé dans la péninsule de Gaspé, et sera, pour cette région, le point de départ d'un fort courant de colonisation dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

COMTE DE TEMISCOUATA

Saint-Benoit-de-Packington.—Cette mission a été fondée en 1921, avec curé résidant. Elle est située à 6 milles de Ste-Rose-du-Déglé. Un presbytère-chapelle est en construction, sur le lot 31 du rang VIII du canton de Packington. On y trouve une population d'environ 250 âmes, une école, 2 magasins, un moulin à scies, etc.

La mission est organisée en municipalité scolaire. Elle comprend la plus grande partie du canton de Packington et les 10 premiers lots des rangs IV, V, VI, VII, VIII et IX du canton de Robinson. On y trouve un bon nombre de lots disponibles.

Saint-Cyprien.—Cette paroisse comprend une partie des cantons de Hocquart et de Raudot. C'est une paroisse assez ancienne, puisque les premiers établissements remontent à 1878. La paroisse a été érigée civilement en 1887. On y trouve une population de 1,065 âmes. Toutefois, cette paroisse peut recevoir encore plusieurs familles.

On trouve un certain nombre de lots disponibles sur le rang VII du canton de Hocquart, ainsi que sur les rangs IV et V du canton de Raudot.

Saint-David-d'Estcourt.—Cette nouvelle municipalité, qui date de quelques années à peine, a été érigée en 1919. Elle comprend la partie Nord-Est du canton d'Estcourt. L'église est construite sur le lot 34 du rang III, à un demi mille de la gare de Sully, sur le parcours du chemin de fer Transcontinental.

A deux milles de l'église de Saint-David-d'Estcourt se trouve la station d'Estcourt. Une cinquantaine de familles y sont établies. Cette colonie vient de se constituer en municipalité sous le nom de Saint-Pierre-d'Estcourt, mais elle dépend de la paroisse pour les fins religieuses.

La paroisse de Saint-David d'Estcourt possède une église construite en 1920, 6 écoles, une banque, 6 magasins, 6 moulins à scies, etc.

La population actuelle est 1000 âmes. Plusieurs familles pourraient venir grossir les rangs de cette jeune paroisse.

On trouve un certain nombre de lots disponibles dans les rangs VII et VIII du canton d'Estcourt.

Saint-Eusèbe-de-Cabano.—C'est une nouvelle paroisse fondée en 1906. Elle est comprise dans la municipalité du même nom, érigée en 1911. Elle comprend une partie du

canton de Packington, et de la Seigneurie de Témiscouata. Une partie des cantons de Cabano et de Packington lui a été annexée en 1915.

L'église est construite sur le lot 40 du rang XII du canton de Cabano, à 8½ milles de la station de Notre-Dame-du-Lac, sur le parcours du chemin de fer Témiscouata. La population actuelle est de 480 âmes.

On trouve un bon nombre de lots disponibles dans les rangs I, II, III, IV, V, IX et X du canton de Packington.

Saint-Honoré.—(B. de P. "Armand.") Cette paroisse est de date assez ancienne, mais elle est encore susceptible de grand développement. Elle comprend le canton Armand et une partie des cantons de Whitworth et de Demers. On y trouve une église construite en 1906, 8 écoles, une banque, 6 moulins, une beurrerie, etc. La population actuelle est de 1350 âmes.

C'est une des belles paroisses du comté de Témiscouata. La gare de Saint-Honoré, est située à un demi mille de l'église.

Saint-Hubert.—(B. de P. "Chemin Taché.") Cette paroisse est comprise dans le canton Demers ; elle est située à 8 milles de Saint-Honoré, la gare la plus rapprochée du chemin de fer de Témiscouata.

Elle a été fondée en 1885 ; un curé y réside depuis 1892. La population actuelle est de 2,300 âmes.

La paroisse possède une église, un moulin à farine, 9 écoles fréquentées par 300 enfants, huit moulins à scies, six magasins, des hommes de différents métiers, et deux beurreries, etc., etc.

Un certain nombre de lots transportés au Ministère de la Colonisation, sont à la disposition des colons.

Saint-Jean-de-Dieu.—La paroisse de Saint-Jean-de-Dieu est comprise dans la municipalité du canton de Bégon. Cette municipalité a été érigée en 1864. La paroisse elle-même a

été érigée en 1873. L'église est construite sur le lot 33 du rang A, à 13 milles de la station de Trois-Pistoles, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial. La population actuelle est de 1,920 âmes.

Il se trouve encore quelques lots non vendus dans le canton de Bégon, sur les rangs VII et VIII.

En arrière de la paroisse, un groupe de colons comprenant environ 175 âmes s'est établi dans le canton Raudot. Une cinquantaine d'autres familles pourraient s'y établir.

Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue.—(B. de P. "Rivière-Bleue.") La paroisse a été fondée vers 1905. La municipalité de Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue qui comprend une partie des cantons de Cabano, d'Escourt, de Packington et de Botsford, a été érigée en 1914. On y trouve une population de 1,700 âmes. L'église est construite sur le lot 65 du rang V du canton d'Escourt, à quelques arpents de la station de la Rivière-Bleue, sur le parcours du chemin de fer Transcontinental.

On y trouve une église construite en 1921, 8 écoles, 2 banques, 6 moulins à scies, une beurrerie, plusieurs magasins, etc.

Un bon nombre de lots transportés au Ministère de la Colonisation pour fins de colonisation, sont à vendre sur les rangs VII et VIII du canton d'Estcourt et sur les rangs I, II, III, IV, V, VIII, IX et X du canton de Packington.

Saint-Louis-du-Ha ! Ha !—Cette paroisse fondée en 1873, comprend une partie de la seigneurie de Témiscouata et du canton de Cabano. Le nom de la station est Vauban.

On y trouve 10 écoles, une église construite en 1900, une banque, 5 magasins, 3 moulins, une beurrerie, une fromagerie, etc. La population est de 1900 âmes.

Il y a de la colonisation à faire dans la partie est du canton de Cabano, sur les rangs I, II, III, IV et V. Un groupe de colons est déjà établi à la Petite-Rivière-Bleue. C'est un endroit avantageux.

Saint-Marc-du-lac-Long.—(B. de P. “Les Etroits-du-lac-Long.”) C’est une mission de date assez récente, le curé y réside depuis 1914 seulement. Elle est comprise dans les limites de la municipalité scolaire des “Etroits du lac Long,” érigée en 1915. La mission comprend une partie des cantons de Botsford, de Packington et de Robinson. La population actuelle est de 952 âmes.

La paroisse possède une église construite en 1914, 4 écoles, 6 magasins, 1 banque, 6 moulins, etc.

Comme on a pu le voir pour la paroisse de Saint-Eusèbe-de-Cabano, il se trouve un bon nombre de lots disponibles dans les rangs I, II, III et IV du canton de Packington, où est situé le village. De plus, il reste quelques lots disponibles dans les rangs V et IX du canton de Botsford, ainsi que sur le rang VI du canton de Robinson.

Sainte-Philomène-de-Raudot.—Cette mission qui comprend une trentaine de familles, est desservie de Saint-Jean-de-Dieu. Le village de cette future paroisse se trouve vers le centre du rang IV, à 21 milles environ de la station de Trois-Pistoles. La chapelle est construite sur le lot 29 du rang IV du canton de Raudot. C’est un endroit très favorable à la colonisation. On trouve d’excellentes terres sur tous les rangs du canton de Raudot.

Sainte-Rose-du-Dégelé.—Cette paroisse a été érigée canoniquement en 1885, et civilement au mois de septembre de la même année. Elle comprend une partie de la Seigneurie de Témiscouata. La population actuelle est de 1,775 âmes.

La paroisse possède une jolie église, construite en 1904, 8 écoles, une douzaine de magasins, une banque, le téléphone, 2 moulins, une fromagerie, une beurrerie, etc.

Les cantons de Packington et de Robinson, qui la borne à l’Ouest, comprennent un bon nombre de lots disponibles et propres à la culture.

Une belle paroisse pourra se former au sud du canton de Robinson. Quelques colons y sont établis. Une autre colonie, située à l'est de Ste-Rose, dans le canton de Rouillard, pourra former avant longtemps une belle paroisse.

Saint-Michel-de-Squatec.—(B. de P. "Squatec.") (Autrefois Viel) Cette mission est comprise dans le canton de Robitaille. Desservie d'abord de Saint-Mathias-de-Cabano, cette future paroisse a maintenant un desservant résidant depuis 1920. On y trouve une population de 550 âmes. La chapelle de Squatec est située sur le lot 13 du rang V, à 16 milles de Cabano, sur le parcours du chemin de fer de Témiscouata.

La mission possède une chapelle, une école, des moulins à scies, etc.

Une ligne régulière de bateau sur le lac Témiscouata relie la paroisse de Cabano à la route de Squatec.

Plusieurs lots propres à la culture dans le canton de Robitaille ont été transportés au Ministère de la Colonisation pour des fins d'établissements agricoles ; les lots disponibles se trouvent sur les rangs VII et VIII.

COMTE DE RIMOUSKI

Fond-d'Ormes.—Mission fondée en 1919 et desservie de Saint-Narcisse. Elle comprend une partie des cantons de Duquesne et de Chénier. Une trentaine de colons y ont pris des lots ; c'est un centre de colonisation très avantageux.

Ce qu'on nomme le "Fond-d'Ormes," est une grande étendue de terrain tout-à-fait propre à la culture, qui couvre la partie Sud du canton de Duquesne et une partie du canton de Chénier. Le centre de ce territoire serait en bas des lots 24 et 25 du rang X du canton de Duquesne.

Ladrière.—Groupe de colons établis sur le rang 5 de la Seigneurie de Rioux. Cette future mission, qui dépend de la paroisse de Saint-Fabien-de-Rimouski, comprendra aussi les premiers rangs du canton de Duquesne.

Saint-François-Xavier.—(B. de P. “Hauteurs.”) La mission de Saint-François-Xavier a été fondée vers 1889, et desservie de Saint-Gabriel jusque vers 1916. L'érection canonique de la paroisse a eu lieu en 1918. Cette mission est comprise dans les bornes de la municipalité des cantons unis de Massé et de Ouimet, érigée en 1918. Un curé y réside depuis 1918.

La population actuelle est de 785 âmes. C'est un centre de colonisation très avantageux. On y trouve encore un grand nombre de lots non vendus dans les rangs II, III, IV et V des cantons de Massé et de Ouimet. Une belle paroisse pourrait se former dans la partie du canton de Ouimet non comprise dans la paroisse de Saint-François-Xavier et avec une partie du canton de Flynn.

Saint-Marcellin.—Cette mission, fondée vers 1899, a été primitivement desservie de Saint-François-Xavier. Elle comprend une partie des cantons de Neigette, de Macpès et de Ouimet. Un curé y réside depuis 1920. L'église est construite sur le lot 41 du rang VIII du canton de Neigette, à 9 milles environ de Saint-Gabriel. On y trouve une population de 285 âmes.

C'est un endroit très avantageux pour la colonisation ; on y trouve encore un bon nombre de lots non vendus dans les cantons de Neigette, de Macpès et de Ouimet.

Saint-Médard.—Mission fondée en 1915, dans le canton de Bédard. Elle est desservie par le curé de Saint-Françoise. Le bureau de poste le plus rapproché est celui de “Rioux,” situé sur le rang VIII du canton de Bégon. La population actuelle est de 75 âmes. Le canton relève du conseil de comté. Cette mission peut se développer rapidement.

Il se trouve quelques lots à vendre dans le canton de Bégon, sur les rangs VIII et IX.

Saint-Narcisse.—Mission fondée en 1895, dans le 5ème rang du canton de Macpès. Desservie primitivement de Sainte-Blandine, cette mission a maintenant un curé résidant depuis 1919. La population actuelle est de 553 âmes.

Il y a d'excellentes terres sur les rangs IV, V, VI, VII et VIII du canton de Macpès et sur les rangs V, VI, VII, VIII et IX du canton de Duquesne.

COMTE DE MATANE

Jetté.—Canton. Une mission comprenant une trentaine d'âmes a été fondée en 1920, dans le canton de Jetté. Elle est desservie par M. le curé de Saint-Léon-le-Grand.

On dit beaucoup de bien de cette région de colonisation. Le site de l'église sera probablement entre les rangs III et IV du canton de Jetté, à 7 milles de Saint-Léon-le-Grand et à 14 milles de la station d'Amqui, sur le parcours du chemin de fer Canadien National.

Cette nouvelle paroisse comprendra les 5 ou 6 premiers rangs du canton de Jetté. Le sol, très fertile, bien arrosé et égoutté naturellement, ne contient que très peu de cailloux. Le département de la colonisation est à faire construire un chemin central pour relier à Saint-Léon-le-Grand la colonie de Jetté. Cet endroit semble tout spécialement exempt des gelées, fléau des premiers défrichements. Ce coin du pays sera le paradis des colons.

Canton de Matane.—Il s'est fondé une nouvelle mission en 1919 dans le canton de Matane. Ce groupe de colons, qui compte déjà une population de 340 âmes, est desservi de Sainte-Marie-de-Sayabec.

L'église sera construite sur le lot 23 du rang II du canton du Matane. Cette future paroisse comprendra les rangs XI, XII, XIII et XIV du même canton. Le sol est généralement bon. Il se trouve encore bon nombre de lots disponibles dans tous les rangs.

Notre-Dame-des-Champs.—Vers 1916, un groupe de familles se fixa non loin du lac à Pitre, dans le canton de Lepage, entre les rangs II et III, nord-ouest. Cette mission qui comprend aussi une partie du canton de Blais est desservie aujourd'hui par le curé du Lac-au-Saumon. On y trouve une quarantaine d'âmes.

Un bon nombre de lots disponibles pourraient être pris dans ce canton. Les terres sont bonnes et généralement bien boisées. Le sol est excellent et propre à l'agriculture.

Le village est bâti seulement qu'à 3½ milles de la station de Lac-au-Saumon.

Monsieur l'abbé A. Bouillon, curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, nous écrit : " Il n'y a encore que quelques lots de concédés et il en reste encore un grand nombre pour ceux qui cherchent où se fixer. Il faudrait un moulin à scies dans cette région, qui est encore toute boisée. Le lac Rouge, tout près du lac à Pitre, serait l'endroit favorable pour une scirie. Il y a là de la chasse à faire et les lacs sont très riches en poissons."

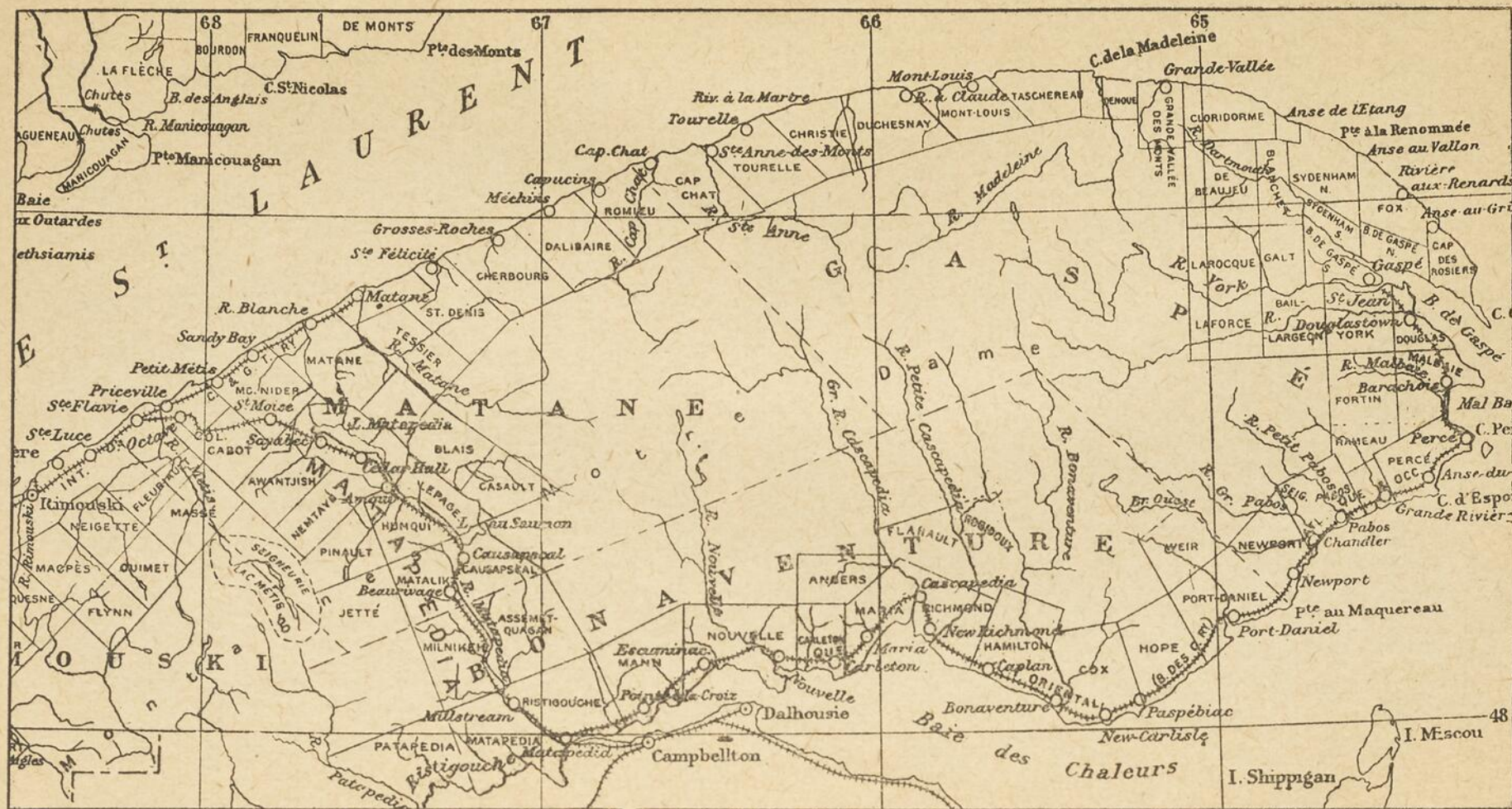
Saint-Agricole-de-Matane.—Deux groupes de colons se sont établis, en 1920, dans le canton de Nemtaye.

Les colons de cette localité dépendent de la paroisse de Val-Brillant et de la paroisse d'Amqui. Le groupe le plus important de colons est établi vers l'extrémité nord-est du canton. Le site de la chapelle n'est pas encore fixé.

Cette future mission sera peut-être une des régions les plus avantageuses, au point de vue de la colonisation, de toute la vallée de la Matapédia.

Saint-Antoine-de-Padoue.—(B.de P. "Padoue.") Mission fondée vers 1910. Connue autrefois sous le nom de "Chemin Kempt." La paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue a été érigée civilement en 1911. Elle comprend une partie du canton de Cabot et une partie de la Seigneurie de Métis. La population actuelle est de 835 âmes.

L'église est bâtie sur le rang IV de la Seigneurie de Métis, à peu de distance de la gare du chemin de fer Canadien National (Intercolonial).



COMTES DE MATANE, BONAVENTURE ET GASPE.

Un bon nombre de lots, propres à la culture, sont disponibles. Il se trouve plusieurs fermes en partie défrichées à vendre.

Saint-Cléophas.—C'est le nom d'une mission fondée en 1920 dans le canton d'Awantjish. Elle est desservie par un curé résidant. On y trouve une centaine de familles. La chapelle est bâtie sur le lot 42 du rang IV, à 6 milles environ de Sayabec. La population actuelle est de 430 âmes.

C'est une région de colonisation assez avantageuse et le sol est généralement propre à la culture.

Il se trouve des lots disponibles dans les rangs III, IV, V, VI et VII du canton d'Awantjish.

Saint-Damase.—Cette paroisse, qui comprend une partie du canton de McNider, est située à 7 milles de Saint-Moïse, sur le chemin de fer Intercolonial. La population est de 1,271 âmes. C'est une ancienne paroisse, puisqu'elle a été érigée en 1884 ; mais on nous signale plusieurs lots non vendus dans les rangs VIII, IX et X.

L'église est bâtie sur le lot 25 du rang VII, du canton de McNider. Un curé y réside.

Saint-Denis.—Canton. Une mission a été fondée en 1920, dans le canton de Saint-Denis. Les cinq premiers rangs de ce canton sont avantageux à la culture. Une quarantaine de familles y sont établies. La future chapelle sera bâtie à 7 milles de Sainte-Félicité. Le curé de cette dernière paroisse dessert cette mission.

Monsieur l'abbé J. A. D'Amours, curé de Sainte-Félicité, nous écrit : " Il y a de la colonisation à faire sur les rangs VII, VIII et IX du canton de Saint-Denis et dans la partie Est de Tessier, qui est voisine de Saint-Denis et qui fait partie du même plateau, c'est-à-dire sur les rangs V, VI et VII du canton de Tessier.

" Les routes sont parachevées jusqu'au rang VI de Saint-Denis et le chemin de front entre les fronteaux des rangs V

et VI est presque terminé. Deux routes entre le 6ème et le 7ème rang ont été commencées l'an dernier."

Les offices se donnent actuellement dans l'école du 6ème rang. Le site de la future chapelle sera soit au 6ème ou 7ème rang, dans les environs de la route qui est commencée sur le lot 10, entre le 6ème et le 7ème rang."

Saint-Edmond-du-lac-au-Saumon.—(B. de P. "Lac-au-Saumon.") La jolie paroisse de Saint-Edmond-du-lac-au-Saumon a été érigée canoniquement le 22 janvier 1907.

C'est une paroisse de progrès ; la colonisation s'y est faite avec entrain. Cependant, il se trouve encore un certain nombre de lots à prendre sur les rangs II, III, IV, V et VI. En général, les terres sont bonnes. La population du village est de 1,377 âmes et celle de la municipalité de la paroisse est de 689 âmes.

La paroisse possède une jolie église, un couvent, 7 écoles, une banque, un aqueduc, une beurrerie, 6 moulins à scies, de bons magasins, etc. Un cordonnier et un forgeron y feraient de bonnes affaires.

Des chutes d'eau considérables se trouvent à la tête du lac Saint-Augustin (Angers).

Saint-Edouard-des-Méchins.—(B. de P. "Méchins.") La paroisse de Saint-Edouard-des-Méchins est comprise dans la municipalité des cantons unis de Dalibaire et de Romieu.

Après érection canonique, la paroisse a été érigée civilement le 19 mai 1911. Un curé y réside depuis 1908. On y trouve une population de 1,036 âmes. Mais il y a encore des lots disponibles dans les premiers rangs du canton de Dalibaire. Le terrain est généralement propre à la culture.

Cette paroisse possède une jolie église, des écoles, des magasins, deux fromageries, etc.

Sainte-Florence.—Diocèse de Rimouski. La paroisse de Sainte-Florence a été fondée vers 1909, et érigée civilement en 1910. La population actuelle est de 445 âmes. Son territoire comprend une partie des cantons de Causapscal, de Matalic, de Milnikek, et d'Assemetquaghan.

L'église est construite sur le rang I du canton de Matalic, sur la rive Ouest de la rivière Matapédia.

Un certain nombre de lots sont encore à vendre dans les différentes parties des cantons que renferme cette paroisse, particulièrement dans le canton de Milnikek.

Sainte-Jeanne-d'Arc.—Cette nouvelle paroisse a été érigée canoniquement le 12 novembre 1920 et civilement le 14 mars 1921. Elle comprend une partie des cantons de Cabot et de Massé. On avait donné au rang I du canton de Cabot le nom de Sainte-Croix et au premier rang du canton de Massé le nom de Ville-Marie ; ces rangs sont maintenant compris dans la paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc.

C'est une bonne paroisse de colonisation. Il se trouve des lots disponibles dans les rangs I, II, III, IV et V du canton de Massé et sur les rangs I et II du canton de Cabot.

On y trouve une population de 440 âmes, une chapelle, construite en 1921.

Saint-Léandre.—La paroisse de Saint-Léandre a été érigée canoniquement le 24 avril 1911 et civilement le 24 janvier 1912. Son territoire comprend une partie du canton de Matane. On y trouve une population de 630 âmes.

Le sol de cette région est de première qualité. Il se trouve encore un certain nombre de lots disponibles sur les rangs VI, VII, VIII, IX et X du canton de Matane, compris dans la paroisse de Saint-Léandre.

Saint-Léon-le-Grand.—Cette paroisse comprend une partie des cantons d'Humqui et de Pinault. Elle a été érigée civilement en 1908. Le village est situé à 7 milles de la station d'Humqui, sur le parcours du chemin de fer de l'Intercolonial. La rivière Humqui traverse la paroisse en trois endroits : elle peut être éclusée et fournir les pouvoirs hydrauliques considérables.

La population actuelle est de 1,527 âmes. On y trouve une église, 8 écoles, une succursale de la banque Natio-

nale, un système d'éclairage à l'électricité, une beurrerie très prospère, etc.

Plusieurs belles terres sont encore à vendre dans le canton de Pinault.

Saint-Luc-de-Matane.—Cette paroisse a été fondée en 1890. Son érection civile date de 1904. Elle est située au nord de la paroisse de Matane, à 6 milles du chemin de fer "Canada Gulf Terminal." La population actuelle est de 938 âmes.

Cette paroisse peut s'agrandir par l'établissement des premiers rangs du canton de Tessier, où il y a encore un bon nombre de lots non vendus.

Sainte-Marguerite-Marie.—Cette mission qui est desservie par le curé de Ste-Florence, a été fondée en 1921 ; elle formera une paroisse avant longtemps. Elle est aussi connue sous le nom de "Fournierville." Son territoire comprend une partie des cantons de Causapscal et d'Assemetquaghan. Elle pourrait contenir au moins deux cents familles. Son centre sera à environ 6 milles du chemin de fer. Les premiers colons y sont entrés depuis 4 à 5 ans seulement. On y voit une soixantaine de familles qui semblent aimer cette localité. Le sol est bon, peu rocheux, assez bien boisé et bien arrosé. Comme il n'y a encore qu'un petit nombre de lots vendus, les colons y trouveront un vaste champ pour y faire un choix.

La chapelle sera probablement vers le lot 25 du rang VII du canton de Causapscal. Elle a été fondée en 1921.

Le village de Causapscal offre déjà un bon marché pour écouler les produits de la ferme, du potager, de la laiterie et du verger. Un bon chemin de voiture y conduit et il n'y a pas 7 milles à parcourir pour atteindre la station de Causapscal, où il y a de bons hôtels. Les colons peuvent obtenir là les renseignements nécessaires pour se rendre soit à Sainte-Florence, soit à Albertville.

Saint-Moïse.—C'est une paroisse prospère et d'avenir. Elle comprend une partie des cantons de Cabot, de McNider et d'Awantjish. Elle est assez ancienne, puisqu'elle a été érigée

civilement en 1874. Mais elle est susceptible de grands développements par l'établissements de nouveaux colons. On trouve encore des lots disponibles dans les cantons susdits. La population actuelle est de 1,775 âmes.

Le village est bâti entre les rangs Nord et Sud du chemin de Matapédia, à 2½ milles de la station de Saint-Moïse.

Saint-Olivier-de-Matane.—Quarante familles sont établies dans le canton de Blais, formant un groupe assez important. Le curé de la paroisse d'Amqui dessert cette mission depuis 1920. L'église sera sur le lot 49 du rang II de ce canton. C'est un centre de colonisation d'une bonne importance.

Saint-Raphaël-d'Albertville.—(B. de P. "Albertville.") Cette paroisse, fondée vers 1914, a été érigée canoniquement le 20 mai 1920. Elle comprend une partie des cantons d'Humqui et de Matalic. Saint-Raphaël-d'Albertville a été desservie de Causapscal jusqu'en 1918, date de l'arrivée d'un curé résidant. On y trouve une église, des écoles, etc. La population actuelle est de 650 âmes. L'église est à 7 milles de la station de Causapscal.

Il reste un certain nombre de lots non vendus dans les cantons d'Humqui et de Matalic. Cette paroisse deviendra avant longtemps une des bonnes paroisses de colonisation du comté de Matane.

Saint-Vianney.—Il s'est fondé, en 1920, une mission dans le canton de Langis. Dans l'espace de 2 ans à peine, 80 familles se sont établies dans ce canton, situé au nord-est du lac Matapédia, immédiatement à la suite de la Seigneurie de ce nom.

La future chapelle sera sur le lot 32 du rang IV. Il n'y a pas encore de curé résidant, mais on espère d'ici à quelques mois que cette nouvelle paroisse sera organisée. Actuellement un missionnaire va y dire la messe une fois par mois.

Le canton de Langis, tout à fait propre à la culture, peut donner place à 200 familles. Il est divisé en sept rangs, par-

tagés en lots de 100 acres, généralement. Il s'y trouve un grand nombre de lots disponibles.

Sous le rapport du sol et de la forêt, c'est un des plus beaux cantons que la province puisse maintenant ouvrir à la colonisation.

Saint-Zénon-du-lac-Humqui.—(B. de P. "Lac Humqui.") La paroisse de Saint-Zénon-du-lac-Humqui, a été érigée le 1er mai 1919, et civilement le 28 avril 1920. L'église est construite sur le lot 10 du rang VII du canton de Pinault, sur les bords du lac Humqui, à 15 milles de la station d'Amqui, sur le parcours du chemin de fer Canadien National, (Intercolonial). Le site est enchanteur.

La population actuelle de cette jeune paroisse est de 375 âmes. Il y a encore un bon nombre de lots disponibles dans les rangs IX et X du canton de Pinault. Le terrain est excellent et peu rocheux.

COMTE DE BONAVENTURE

L'Immaculée-Conception.—(Mariville) (B. de P. "Sellarville.") Comté de Bonaventure. Diocèse de Rimouski.

Cette mission, fondée vers 1900, est située dans la partie sud-est du canton Ristigouche, à 5 milles de Saint-Laurent-de-Matapédia, mais elle est desservie par le curé de Ristigouche.

La mission relève de la municipalité de la partie nord-est du canton de Ristigouche. La population est d'une cinquantaine d'âmes.

C'est une mission susceptible de grands développements par l'établissement de nouveaux colons dans le canton de Ristigouche, où il y a encore des lots disponibles.

Saint-Alexis-de-Matapédia.—C'est une ancienne paroisse, puisqu'elle a été érigée civilement en 1871 ; toutefois, elle pourrait recevoir encore un bon nombre de colons dans les rangs de la partie Est du canton de Matapédia, où elle se

trouve située. On y trouve une population de 1,535 âmes, une église, un couvent, des écoles, de bons magasins, etc.

C'est, en somme, une paroisse avantageuse à la colonisation. Un certain nombre de lots disponibles se trouvent dans le canton de Matapédia.

Saint-Alphonse-de-Caplan.—C'est une paroisse dont les premiers établissements remontent à 1892. L'érection civile de la paroisse a été faite par proclamation du 9 juillet 1901.

La paroisse est comprise dans les bornes de la municipalité de Musselyville, érigée en 1902. Elle est formée d'une partie des cantons de Hamilton et de New-Richmond. L'église est construite entre les rangs VII et VIII, entre les lots 6 et 7, à 8 milles environ de la station de Caplan, sur le chemin de fer de La Baie-des-Chaleurs. La population est de 650 âmes.

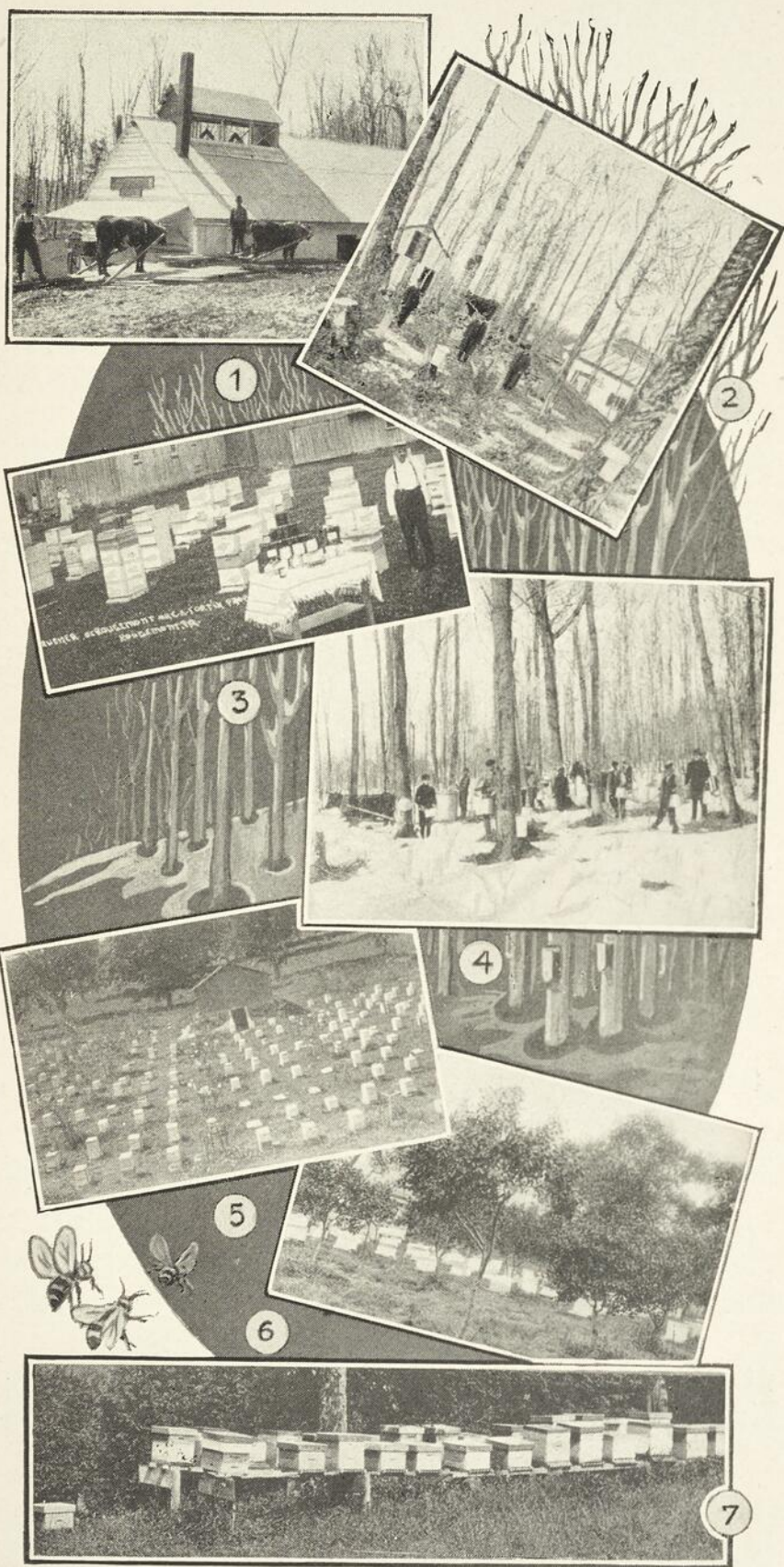
Le canton de Hamilton est traversé par la rivière Bonaventure. Le sol est généralement cultivable. Il y a de la colonisation à faire sur les rangs V, VI, VII, VIII, X, XI et XII. On trouve aussi quelques terres à vendre en partie défrichées.

Saint-Ambroise.—(B. de P. "Mill-Stream.") Le territoire de cette mission est compris dans la municipalité de Ristigouche-Ouest. L'église est construite sur le lot 33 du rang II du canton de Ristigouche, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial. La mission est desservie de Matapédia. On y trouve une population d'une trentaine d'âmes.

Cette mission peut se développer par l'établissement de nouveaux colons dans les cantons de Ristigouche et de Matapédia.

Saint-André-de-Ristigouche.—La paroisse de Saint-André-de-Ristigouche a été fondée vers 1890. Elle a été desservie de Saint-Laurent-de-Matapédia jusqu'en 1908. Le territoire comprend la partie ouest du canton de Ristigouche.

L'église est bâtie sur le lot 14, entre les rangs VII et VI de ce canton. Elle a été érigée civilement le 24 septembre 1909.



Nos 1, 2 et 4.—Industrie du sucre d'érable dans la Province de Québec. Nos 3, 5, 6 et 7.—Quelques ruchers dans les endroits de colonisation.

prim
et l

aut
y a

Cet
du
jan
fon
cins
les
Cro
Che

le
la
Les
et
de

L'a
cha

Cet
de-
rie
sud

Ca
d'E

les
vel

La paroisse possède une église, deux écoles, etc. Les principales industries sont les chantiers, le commerce du bois et la culture.

La population actuelle est de 376 âmes. Comme dans les autres missions qui se partagent le canton de Ristigouche, il y a de la colonisation à faire dans cette région.

Sainte-Anne-de-Ristigouche.—(B. de P. "Ristigouche.") Cette mission est comprise dans les limites de la municipalité du canton de Mann érigée en 1842, par proclamation du 1er janvier. La mission de Sainte-Anne-de-Ristigouche a été fondée vers 1750, pour les sauvages micmacs. Les Pères Capucins la desservent depuis 1894. La chapelle est construite sur les bords de la rivière Ristigouche, à 4 milles de la station de Cross Point, sur le parcours du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. La population actuelle est de 395 âmes.

Les établissements fondés par les Pères Capucins dans le canton de Mann sont susceptibles de développement par la colonisation, de même que Sainte-Anne-de-Ristigouche. Les missions de Marieville, de Saint-Fidèle, de Saint-André, et de Saint-Ambroise peuvent recevoir encore un bon nombre de colons.

Les terres du canton de Mann sont de qualité supérieure. L'accès est facile dans tous les rangs par les chemins de chantiers et les routes faites par le gouvernement.

Saint-Antoine-de-Padoue.—(B. de P. "Pointe-à-la-Garde.") Cette mission, fondée vers 1890, est desservie de Sainte-Anne-de-Ristigouche. Elle comprend la partie ouest de la Seigneurie de Shoolbred, la partie est du canton de Mann et la partie sud-ouest du canton de Nouvelle.

L'église est construite sur le lot I du rang de Pointe-à-la-Garde, dans le canton de Nouvelle, à 5 milles de la gare d'Escuminac. La population est de 97 âmes.

Il se trouve des lots non vendus sur les rangs I à X et sur les rangs Centre, Est, Nord et Escuminac du canton de Nouvelle et sur les premier rangs du canton de Mann.

Le sol est de qualité supérieure dans le canton de Mann et généralement propre à l'agriculture dans le canton de Nouvelle.

Saint-Fidèle-du-Chemin-Kempt.—(B.de P. "Kempt Road Hill.") Mission fondée en 1900 dans le canton de Ristigouche. La chapelle est bâtie sur le lot 18 du rang II du chemin Kempt, dans le canton de Ristigouche, à 5 milles de la station de Cross Point, sur le parcours du chemin de fer La Baie-des-Chaleurs. On y trouve une population de 95 âmes, une chapelle, une école, etc.

Un bon nombre de lots non vendus se trouvent sur les rangs I, II et III du chemin Kempt, dans le canton de Ristigouche.

Le sol de ce canton quoique montagneux, est généralement propre à la culture. Des érablières se trouvent en plusieurs endroits.

Saint-François-d'Assise.—Mission fondée vers 1890, dans le canton de Matapédia. La chapelle est construite sur le lot 31, entre les rangs VII et VIII du canton de Matapédia, à 7 milles de la gare de Saint-Alexis. La mission est desservie de Saint-Alexis-de-Matapédia. La population est de 350 âmes, réparties dans 55 familles.

Il se trouve encore un bon nombre de lots non vendus dans le canton de Matapédia. Les terres sont excellentes ; quelques-unes, en partie défrichées, sont à vendre.

Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons.—(B.de P. "Gascons.") Cette paroisse a été érigée civilement en 1900. Elle comprend la partie est du canton de Port-Daniel. L'église est bâtie sur le rang I, dans la partie est du canton de Port-Daniel, à 6 milles de la paroisse de Saint-Georges-de-Port-Daniel. La population actuelle est de 1,093 âmes.

La paroisse possède une église, cinq écoles, deux moulins à scies, un moulin à farine, quelques magasins généraux, etc., un établissement pour la mise en conserve du poisson, etc.

Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV et XV du canton de Port-Daniel. En général, le sol est d'assez bonne qualité. Les rivières sont poissonneuses. Le bois y est d'une belle venue, etc.

Saint-Georges-de-Port-Daniel.—(B. de P. "Port-Daniel.") C'est une ancienne paroisse puisqu'elle a été érigée civilement en 1861. Elle comprend une grande partie du canton de Port-Daniel. Deux municipalités se partagent le territoire de la paroisse religieuse : Port-Daniel-Est et Port-Daniel-Ouest. Le village est bâti sur la rive Est de la Baie de Port-Daniel, rang Nord du Hâvre. La population est comme suit : Port-Daniel-Est, 820 âmes et Port-Daniel-Ouest, 842 âmes.

La paroisse possède une jolie église, 7 écoles, un moulin à scies, une banque, un médecin, des forgerons, des cordonniers, quelques magasins, etc.

Le sol du canton de Port-Daniel est de bonne qualité, la partie Ouest, surtout, est très avantageuse à la colonisation. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIV et XV.

Saint-Godefroi.—Cette paroisse a été fondée en 1873. L'érection civile de Saint-Godefroi date du 10 février 1874. Son territoire comprend une partie du canton de Hope. C'est une paroisse assez ancienne, mais elle peut s'étendre et donner naissance à un autre groupement important. L'église est construite sur le lot 25 du rang I du canton de Hope, sur le parcours du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. La population actuelle est de 702 âmes.

La terre de ce canton est généralement propre à la culture ; les 4 premiers rangs sont colonisés. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX et X.

La réserve du chemin Mercier comprend l'arrière partie du canton de Hope. Ces terres produisent en abondance.

Saint-Jules.—(B. de P. “Grande-Cascapédia.”) Cette paroisse comprend une partie des cantons de Maria et de New-Richmond. Elle a été érigée civilement en 1901. L’église est construite sur le lot 10 du rang I du canton de Maria, sur la rive Ouest de la rivière Grande-Cascapédia. Le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs traverse cette paroisse ; le nom de la station est Cascapédia. La population est de 667 âmes.

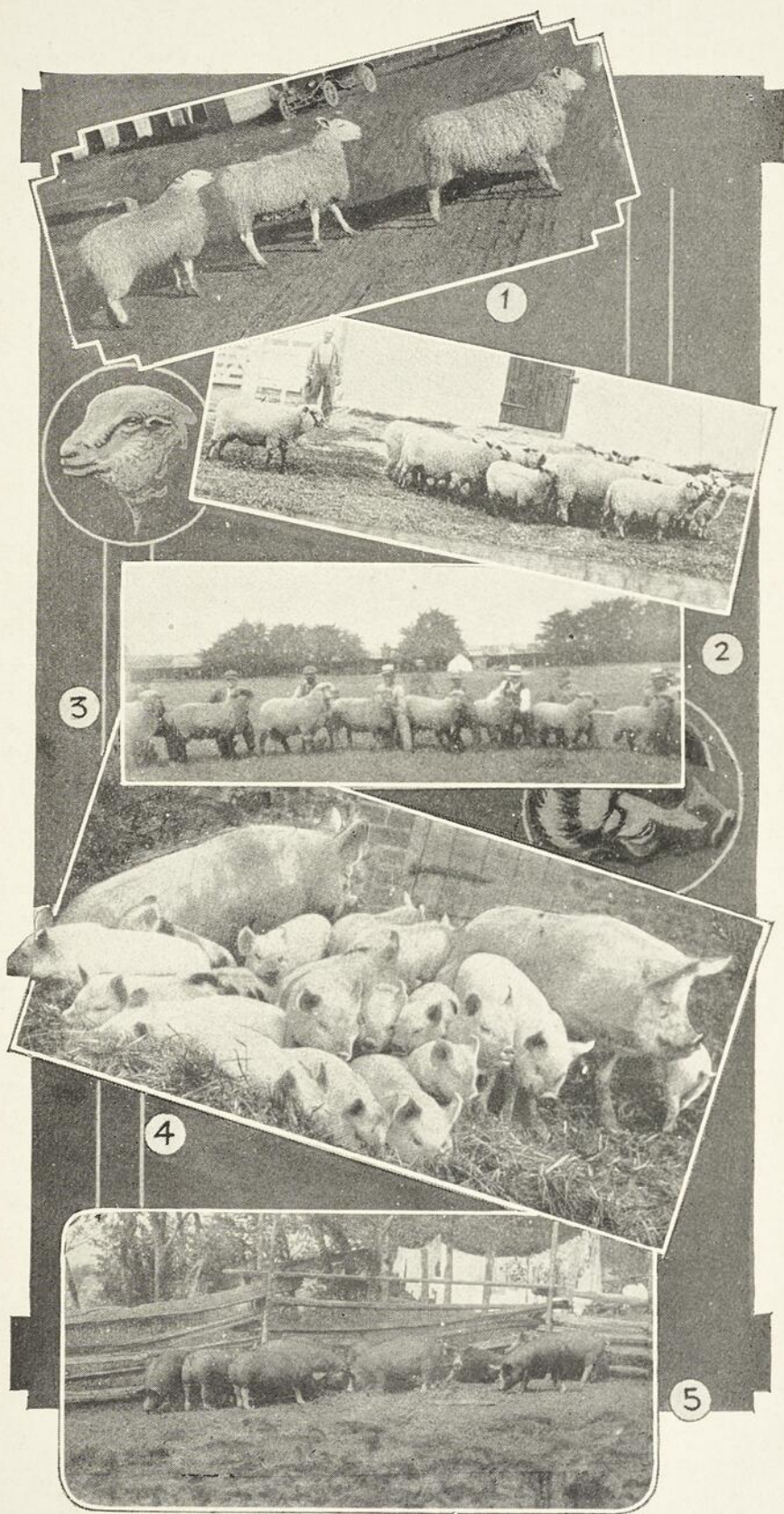
La paroisse possède une jolie église, 4 écoles, une banque, une beurrerie, dix magasins, etc. L’industrie du bois de commerce et de la pulpe y est exploitée avec succès.

Le canton de New-Richmond est tout-à-fait favorable à la colonisation. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs IV à VII. Le sol est généralement accidenté et un peu rocheux, mais il est partout d’excellente qualité.

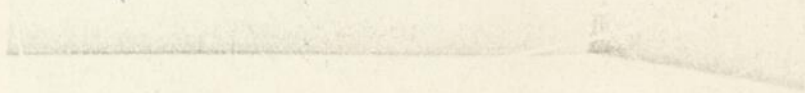
Saint-Louis-de-Gonzague.—(B. de P. “Mission Saint-Louis.”) La mission Saint-Louis, qui est une desserte de Saint-Omer, a été fondée vers 1900. Le village est construit à l’est du canton de Nouvelle, à 6 milles de Saint-Omer. La mission comprend la partie est du canton de Nouvelle, et la partie ouest du canton de Carleton. On y trouve une population de 200 âmes. La paroisse possède une église, construite en 1887, une bonne école, etc. La rivière Nouvelle, qui traverse la mission, est très poissonneuse.

Cette future paroisse est susceptible de grands développements. Les terres sont de bonne qualité dans la vallée de Carleton. Les colons peuvent s’établir sur les rangs IV, V, VI et VII du canton de Nouvelle.

Saint-Omer.—C’est une paroisse assez récente, puisque l’érection civile n’a été proclamée que le 20 de janvier 1902. Son territoire comprend une partie des cantons de Carleton et de Nouvelle. L’église est bâtie sur le lot 6 du rang I du canton de Carleton, à 1 mille de la station du chemin de fer. La population actuelle est de 670 âmes.



No 1.—Moutons Leicester. No 2.—Moutons Shropshires.
 No 3.—Moutons Oxford. No 4.—Un troupeau de cochons
 Yorkshire. No 5.—Un troupeau de cochons Berkshire.



La paroisse possède une église, une caisse populaire, 3 écoles, 6 magasins, une beurrerie, 2 moulins à scies, et un moulin à farine.

Dans la partie Nord de cette paroisse se trouve un bon nombre de lots non vendus dans les cantons de Carleton et de Nouvelle.

Le site du village est incomparable. Le voisinage de l'eau salée en fait un lieu très hygiénique.

Saint-Robert.—(B. de P. "Routhierville.") La mission de Routhierville, autrefois désignée sous le nom d'"Assemetquagan," a été fondée vers 1908. Elle est desservie de Sainte-Florence et son territoire comprend une partie des cantons de Milnikec et d'Assemetquagan. La chapelle est construite sur le lot 28 du rang A du canton de Milnikec, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial. On y trouve une population de 75 âmes. La mission est desservie par le curé de Matapédia.

C'est un endroit de colonisation assez avantageux ; un grand nombre de lots non vendus se trouvent dans les deux cantons susdits.

Stigmates de Saint-François.—(Alverne.) Mission fondée vers 1897, et desservie de Sainte-Anne-de-Ristigouche. La chapelle est construite sur le rang B du canton de Mann, à 7 milles environ de Sainte-Anne. La station la plus rapprochée est Cross Point, sur le parcours du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. La population actuelle est de 137 âmes.

Il se trouve des lots disponibles sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, A et B. Le sol est généralement de bonne qualité. Le canton est déjà pourvu de bons chemins.

COMTE DE GASPE

Percé.—Canton. Le canton de Percé comprend déjà deux florissantes paroisses : Percé et l'Anse-du-Cap, établies sur la Baie-des-Chaleurs. Mais, dans l'arrière partie des paroisses, il y a une étendue considérable de terre à peu près non colonisée, où il y aurait place pour une belle paroisse, qui prendrait aussi quelques lots dans la partie est du canton de Malbaie.

Le chemin de fer, pour contourner les montagnes de Percé, pénètre dans les terres sur une distance d'au-delà de cinq milles, en suivant le cours de la branche Est de la rivière de l'Anse-à-Beaufils, et celui du Portage. Un magnifique chemin de colonisation, le chemin Lemieux, pour lequel le gouvernement de Québec a déjà dépensé une somme assez considérable, suit le parcours de la voie ferrée ; il se rendra d'abord au coin du Banc, puis partira du point le plus rapproché du canton de Malbaie, passera entre les rangs III et IV pour se rendre ensuite à Douglasstown.

Les rangs III, IV et V de Percé sont à la disposition des colons sérieux qui voudraient s'y fixer. Vraiment, il ne se trouve pas d'endroit plus favorable à la colonisation, à la culture et à l'écoulement des produits agricoles et autres.

Saint-Martin.—(B. de P. "Rivière-au-Renard : Fox River.") Cette paroisse est comprise dans les limites de la municipalité des cantons unis de Fox et de Sydenham-Nord, organisée en 1855. La paroisse a été érigée canoniquement le 22 mars 1860. Le village est construit au nord du canton de Fox, à l'embouchure de la Rivière-au-Renard. La population actuelle est de 2,060 âmes.

Les cantons de Fox et de Sydenham-Nord sont montagneux et rocheux. Un certain nombre de lots sont, cependant, propres à la culture. Les habitants sont surtout occupés à la pêche.

Saint-Joseph.—(B. de P. "Anse-au-Griffon.") La paroisse de l'Anse-au-Griffon comprend la plus grande partie du canton de Cap-des-Rosiers. Le village est construit dans la partie nord-ouest du canton, sur les bords de la mer. La population actuelle est de 1,060 âmes. C'est un excellent poste pour la pêche de la morue. Les terres du canton de Cap-des-Rosiers sont de bonne qualité mais, comme sur le reste de la côte, l'on s'occupe de pêche. Il y a, cependant de la colonisation à faire sur les rangs I et II, sud et est de ce canton.

Saint-Majorique.—(B. de P. "Fontenelle.") La paroisse de Saint-Majorique est comprise dans les limites de la municipalité de Gaspé-Baie-Nord et de Sydenham-Sud, érigée en 1845. Mais la paroisse ne fût fondée que vers 1876. Elle fût desservie par le curé de Gaspé jusqu'en 1905, date de l'arrivée d'un curé résidant ; l'érection canonique en fût faite le 15 août 1914. Le village est bâti au fond de la Baie de Gaspé, dans la partie sud-est du canton de Sydenham-Sud, à 8 milles de Gaspé, terminus actuel du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

Il y a de la colonisation à faire sur les rangs I et II du canton de Sydenham-Sud, et sur les rangs II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, et XII du canton de Baie-de-Gaspé-Nord. Le sol est de bonne qualité, surtout du côté de la rivière.

Sainte-Marie-Madeleine.—(B. de P. "Rivière-Madeleine.") La paroisse de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a été érigée civilement le 24 mars 1912. La paroisse comprend une partie de la Seigneurie de la Madeleine et du canton de Taschereau. Le village est construit non loin de la mer, et de l'embouchure de la rivière Madeleine, sur laquelle se trouve un puissant pouvoir hydraulique.

Le pays est un peu montagneux, mais il y a de la colonisation à faire sur les bords de la rivière Madeleine, qui traverse la Seigneurie ainsi que sur les rangs I, II, A et B du canton de Taschereau.

A QUI S'ADRESSER POUR L'ACHAT DES LOTS

Le colon qui a fait choix d'une paroisse de colonisation pour s'y établir doit d'abord écrire à l'agent des Terres pour savoir quels sont les lots disponibles dans le canton ou partie de canton qui la compose. Chaque agent a un territoire bien déterminé à s'occuper.

AGENTS DES TERRES

J.-J.-B. Lavoie.—Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, P.Q. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Kamouraska : Bungay, Chabot, Chapais, Ixworth,

Painchaud, Parke, Woodbridge, et Pohénégamook. Dans le comté de Témiscouata: Bégon, Denonville, Viger, Whiteworth, Hocquart et Raudot.

C. F. Beaulieu.—Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivant : dans le comté de Témiscouata : Rouillard, Auclair, Robitaille, Demers, Armand, Cabano, Packington, Robinson, Botsford et Estcourt.

J.-B. Danjou.—Rimouski, comté de Rimouski, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Rimouski : Bédard, Biencourt, Chénier, Duquesne, Fleuriault, Flynn, Macpès Neigette et Ouimet. Dans le comté de comté de Matane, Massé.

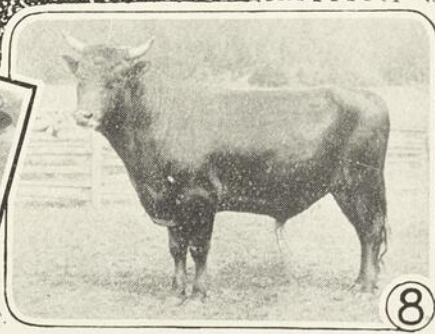
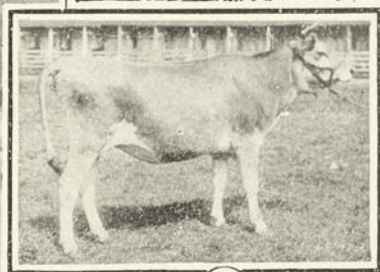
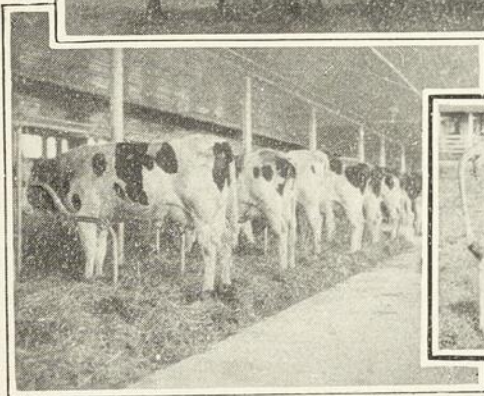
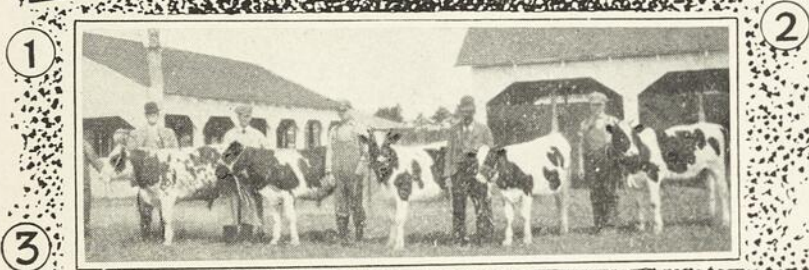
G. L. Dionne.—Amqui, comté de Matane, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Matane : Awantjish, Blais, Cabot, Cazeau, Causapscal, Amqui, Jetté, Lepage, Matalik, McNider, (partie), Nemtayé, Pinault, et Langis.

L.-P. Bilodeau.—Matane, comté de Matane, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Matane : Cherbourg, Dalibaire, Matane, McNider (partie), Romieu, Saint-Denis et Tessier.

Eugène Gagné.—Saint-Laurent-de-Matapédia, comté de Bonaventure, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Bonaventure : Assemetquagan, Matapédia, Milnikec, Patapédia et Ristigouche.

W.-H. Clapperton.—Maria, comté de Bonaventure, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants, dans le comté de Bonaventure : Angers, Carleton, Flahaut, Mann, New-Richmond, Nouvelle, Maria et Robidoux.

P. Bourdages.—New-Carlisle, comté de Bonaventure, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants, dans le comté de Bonaventure : Cox, Hope, Hamilton, Port-Daniel, et New-Carlisle.



Nos 1 et 2.—Un bœuf et une vache Holstein. No 3.—Jeunes veaux Holsteins. Nos 4 et 6.—Troupeau de vaches Jerseys. No 5.—Intérieur d'écurie moderne. Nos 7 et 8.—Bœuf et vache de race canadienne.

John Carter.—Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants, dans le comté de Gaspé : Blanchette, Cap-aux-Rosiers, Chloridorme, De Beaujeu, Douglass, Fox, Gault, Gaspé-Baie-Nord, Gaspé-Baie-Sud, Iles de la Rivière-Saint-Jean, Iles de la Rivière-York, Iles de la Rivière Dartmouth, Laforce, Larocque, Sydenham-Nord, Sydenham-Sud, et York.

P. E. Garneau.—Percé, comté de Gaspé, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Gaspé : Rameau, Newport, Seigneurie de Rabos, Fortin, Malbaie et Percé.

Léon Côté.—Cap-de-Chat, comté de Gaspé, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants, dans le comté de Gaspé : Cap-de-Chate, Christie, Denoue, Duchesnay, Romieu, Taschereau et Tourelle.

MISSIONNAIRE COLONISATEUR

Outre l'agent des Terres qui est en mesure de donner de précieux renseignements aux colons, il y a aussi le missionnaire colonisateur qui se tient constamment à la disposition des colons et qui peut, dans bien des cas, leur rendre de grands services.

L'adresse du missionnaire colonisateur du diocèse de Rimouski, est M. l'abbé G. David Jean, Evêché de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total \$60., est payable en 6 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6 p. c.

CETTE VENTE est faite aux conditions suivantes, savoir :

1o L'acquéreur devra payer un sixième comptant et la balance du prix de vente en cinq versements égaux annuels avec intérêt à 6 p. c., de la date de la vente ;

2o Il devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre à défricher davantage ;

3o Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché ;

4o Il devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds par 20, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes ;

5o A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'au moins 20 pieds par 25 et une étable d'au moins 15 pieds par 20 ; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse ;

6o Les lettres patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain, représentant trente pour cent de la superficie du lot aura été défrichée en un seul bloc et mise en bonne culture en vue de récolte profitable. Cinq acres, au moins, de la partie en culture doivent être labourables ;

7o Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques ;

8o Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada, et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent ;

9o Cet octroi est aussi sujet aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la Province.

10o Le Ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

AVIS AUX COLONS

Les colons qui veulent acheter un lot après avoir fait le choix d'une paroisse de colonisation, dans notre brochure, doivent d'abord écrire à l'agent des Terres de la Couronne de l'endroit pour savoir de lui quels sont les lots disponibles dans tel ou tel canton. Celui-ci se fera un devoir de fournir aux colons qui veulent s'établir sur des terres publiques tous les renseignements qu'il possède, tant sur les règlements relatifs à la vente de ces terres que sur les ressources qu'offrent à la colonisation les terrains que l'on demande à acheter ; il leur indiquera, par exemple, la qualité du sol, les voies de communication pour parvenir aux lots demandés, etc ; il facilitera, autant que possible, la tâche de ceux qui désirent, de bonne foi, acheter un lot, et leur procurera le moyen d'obtenir leur billet de location.

Le règlement défend aux agents de vendre à des personnes âgées de moins de 16 ans. Si l'agent a raison de

croire, d'après les renseignements qu'il a recueillis, que c'est uniquement dans l'intention de couper le bois et non pour faire des défrichements et les cultiver qu'on veut acheter des lots affectés à la colonisation, il pourra en refuser la vente.

L'agent est aussi en garde contre ceux qui, voulant faire le commerce de bois, font acheter des lots au nom de différentes personnes, dans l'unique but d'y prendre le bois de commerce qui s'y trouve.

LE DANGER DES FEUX DE FORETS

Les colons ne sauraient prendre trop de précautions pour éviter les feux de forêts. Pour les prévenir, le Ministère des Terres et Forêts a passé les règlements suivants :

1o. Tous les déchets destinés à être brûlés doivent être mis en tas ou bien rangées ;

2o. Il doit y avoir une espace libre, c'est-à-dire complètement nettoyé, entre les tas ou rangées et la forêt. Cet espace doit avoir au moins cinquante (50) pieds de largeur ;

3o. Le défricheur (ou colon) doit obtenir un permis de la personne autorisée à cet effet. Dans le cas où il y a un garde-feu nommé par le gouvernement, c'est lui qui doit donner le permis, après avoir visité l'abatis et constaté dans quelles conditions sont les travaux de défrichement. Dans les endroits où il n'y a pas de garde-feu, le permis peut être donné par l'inspecteur agraire après enquête. L'inspecteur agraire a droit aux frais encourus reconnus par le Code municipal, alors que le certificat du garde-feu est donné gratuitement ;

4o. Le fait d'obtenir un permis pour mettre le feu ne libère pas le permissionnaire de ses responsabilités ordinaires dans le cas où des dommages résulteraient aux propriétés voisines par le fait du feu ainsi allumé ;

5o. Il est du devoir des défricheurs ou colons autorisés à faire brûler leurs abatis de demeurer sur les lieux avec l'aide nécessaire jusqu'à ce que tous les feux soient complètement éteints ;

6o. L'on ne doit mettre le feu qu'au moment spécifié dans le permis, c'est-à-dire au jour et à l'heure indiqués par l'officier autorisé. Aucun permis ne peut être donné pour plus de deux jours. Il faudra, par conséquent, en obtenir un nouveau si, pour une raison ou pour une autre, l'on n'a pas réussi à brûler au temps prescrit ;

7o. Le permis ainsi obtenu n'autorise pas non plus de mettre le feu à l'époque indiquée, quand souffle un fort vent ou que d'autres circonstances peuvent faciliter le développement d'un incendie en dehors des limites de l'abatis.

Nous ne saurions trop engager ceux qui ont à faire brûler de prendre leurs précautions pour mettre leurs abatis en règle, afin que le permis de brûler ne leur soit pas refusé. Nous les engageons à brûler le plus tôt possible après le fonte des neiges, pour éviter tout retard, car durant les périodes de grande sécheresse, le Ministère des Terres et Forêts se voit, parfois, obligé de refuser le permis, ce qui compromet les chances de semer la même année.

L'expérience enseigne qu'avec un peu de précaution et de bonne volonté, l'on peut faire brûler les abatis sans occasionner de dommages.

AGENTS DE COLONISATION ET MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Pour brochure, cartes, renseignements généraux, etc., les colons pourront s'adresser à l'Honorable J.-E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

Pour des renseignements plus détaillés sur les régions de colonisation, on devra s'adresser aux agents des Terres et de colonisation, ou aux missionnaires-colonisateurs.

M. J.-E. Robert, agent de colonisation et d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. J.-N. Jutras, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec, P. Q.

R.-P.-M. Marion, dominicain, missionnaire colonisateur, 301 Grande-Allée, Québec.

L'Abbé Bergeron, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Chicoutimi. Adresse : Chicoutimi, P. Q.

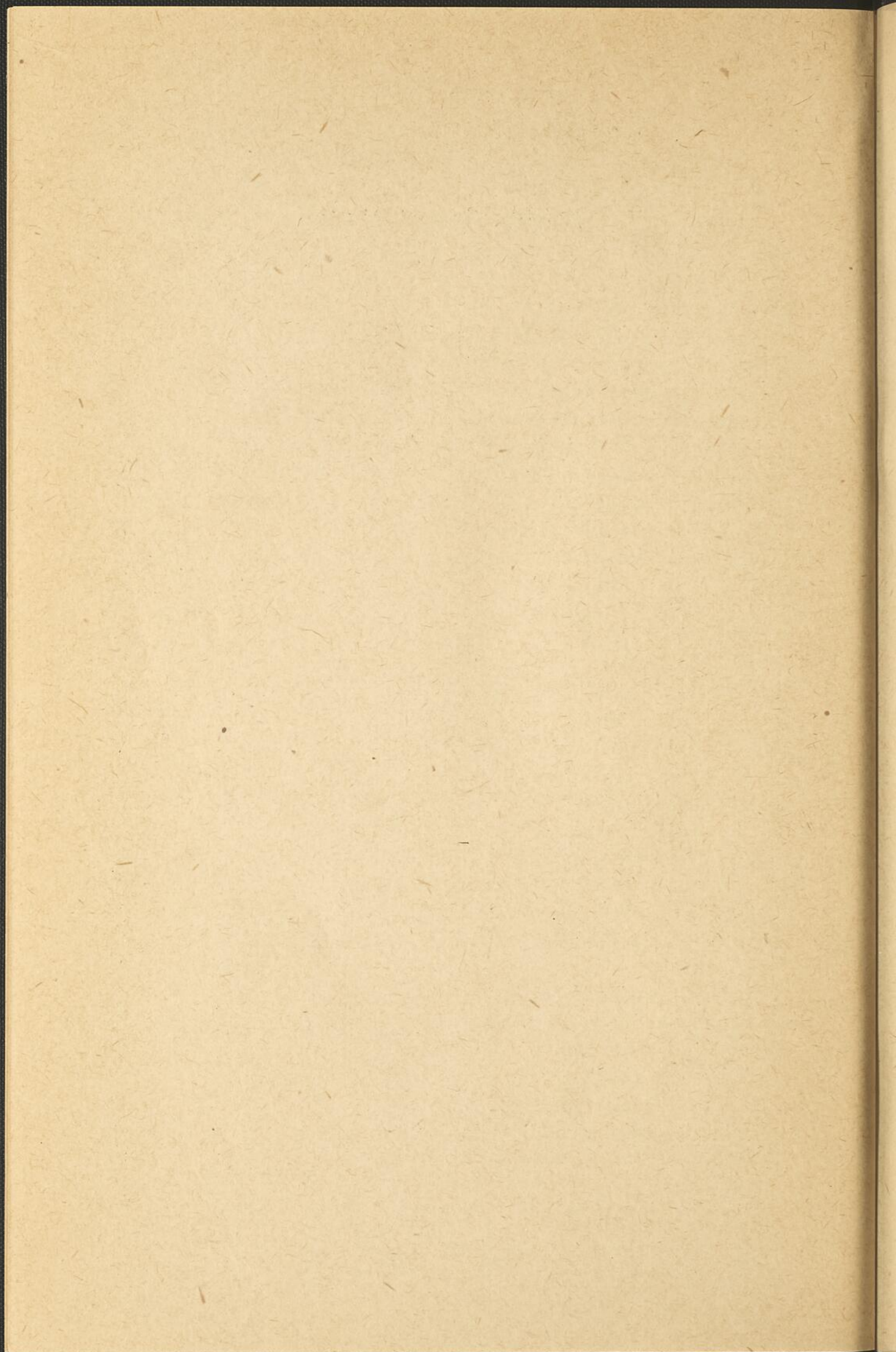
L'Abbé G. David Jean, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Rimouski. Adresse : Evêché de Rimouski, P. Q.

L'abbé H. Melançon, missionnaire-colonisateur pour la région de la Mattavinie. Adresse : Saint-Ignace-du-Lac, comté de Maskinongé.

Le secrétaire de la Ligue Nationale de colonisation, 39 rue Saint-Jean, Québec.

TABLE DES MATIERES

Agent de colonisation	86
Agent des Terres du Témiscamingue	13
Agent des Terres de l'Abitibi	22
Agent des Terres du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi	51
Agent des Terres du Nord de Montréal et d'Ottawa	39
Agent des Terres du Sud-Est de Québec	79
Avis aux colons	83
Comté d'Argenteuil	36
" de Berthier	37
" de Bonaventure	71
" de Champlain	38
" de Chicoutimi	41, 48
" de Gaspé	77
" de Hull	25
" de Joliette	37
" de Labelle	28
" du Lac Saint-Jean	41, 42
" de Maskinongé,	38
" de Matane	63
" de Pontiac	23
" de Rimouski	61
" de Témiscouata	52
Conditions de la vente des lots	82
Le Nord de Québec	41
L'Abitibi	7, 13
Le Nord de Montréal et d'Ottawa	23
Danger des feux de forêts	84
Le Témiscamingue	7, 10
L'Ouest de Québec	7
Le Sud-Est de Québec	55
Liste des paroisses de colonisation,	89
Missionnaires colonisateurs	86
Préface	3
Terrains échangés	53



LISTE DES PAROISSES DE COLONISATION

Noms	Comtés	Pages
Albanel (Ste-Lucie),	Lac St-Jean	45
Albertville (St-Raphaël),	Matane	70
Alverne (Stigmates de St-Frs.),	Bonaventure	77
Amos (Ste-Thérèse),	Témiscamingue (Abitibi),	21
Anse-aux-Foins (St-Fulgence),	Chicoutimi	49
Anse-aux-Gascons (Ste-Germaine),	Bonaventure	71
Anse-au-Griffon (St-Joseph),	Gaspé	78
Armand (St-Honoré),	Témiscouata	58
Authier (St-Judes),	Témiscamingue (Abitibi)	18
Barraute (St-Jacques-le-Majeur),	Témiscamingue (Abitibi),	16
Baskatong (St-Frs.-Xavier),	Hull	25
Béarn (St-Placide)	Témiscamingue	12
Blais (St-Olivier-de-Matane)	Matane	60
Blue-Sea-Lake (St-Félix)	Hull	25
Bois-Francis (St-Boniface)	Hull	25
Bouchette (St-Gabriel)	Hull	26
Boulanger (Ste-Jeanne-d'Arc)	Lac St-Jean	45
Chemin Kempt (St-Fidèle)	Bonaventure	71
Chemin Taché (St-Hubert)	Témiscouata	58
Chûte Victoria (St-Philippe)	Labelle	34
Descente des femmes (Ste-Rose-de-Lima),	Chicoutimi	51
Dequen (St-Frs.-de-Sales),	Lac St-Jean	44
Dupuy (St-Jacques-le-Min.),	Témiscamingue (Abitibi),	17
East Aldfield (Ste-Sophie),	Pontiac	23
Fabre (St-Edouard),	Témiscamingue	11
Ferme-Neuve (N.-D.-du-St-Sacrement),	Labelle	28
Figuery (St-Marc),	Témiscamingue (Abitibi)	18
Fond-d'Ormes	Rimouski	61
Fontenelle (St-Majorique)	Gaspé	79
Fort-Coulange (St-Pierre)	Pontiac	24
Fugèreville (N.-D.-du-Mont-Carmel)	Témiscamingue	10
Gascons (Ste-Germaine)	Bonaventure	74
Girardville (N.-D.-de-Lourdes)	Lac St-Jean	42
Glen-Iver (St-Elie-d'Orford)	Sherbrooke	51
Goulet (Ste-Cécile-de-Courville)	Témiscamingue (Abitibi)	16
Grande Cascapédia (St-Jules)	Bonaventure	76
Harricana (St-Mathieu)	Témiscamingue (Abitibi)	19
Hauteurs (St-Frs.-Xavier)	Rimouski	62

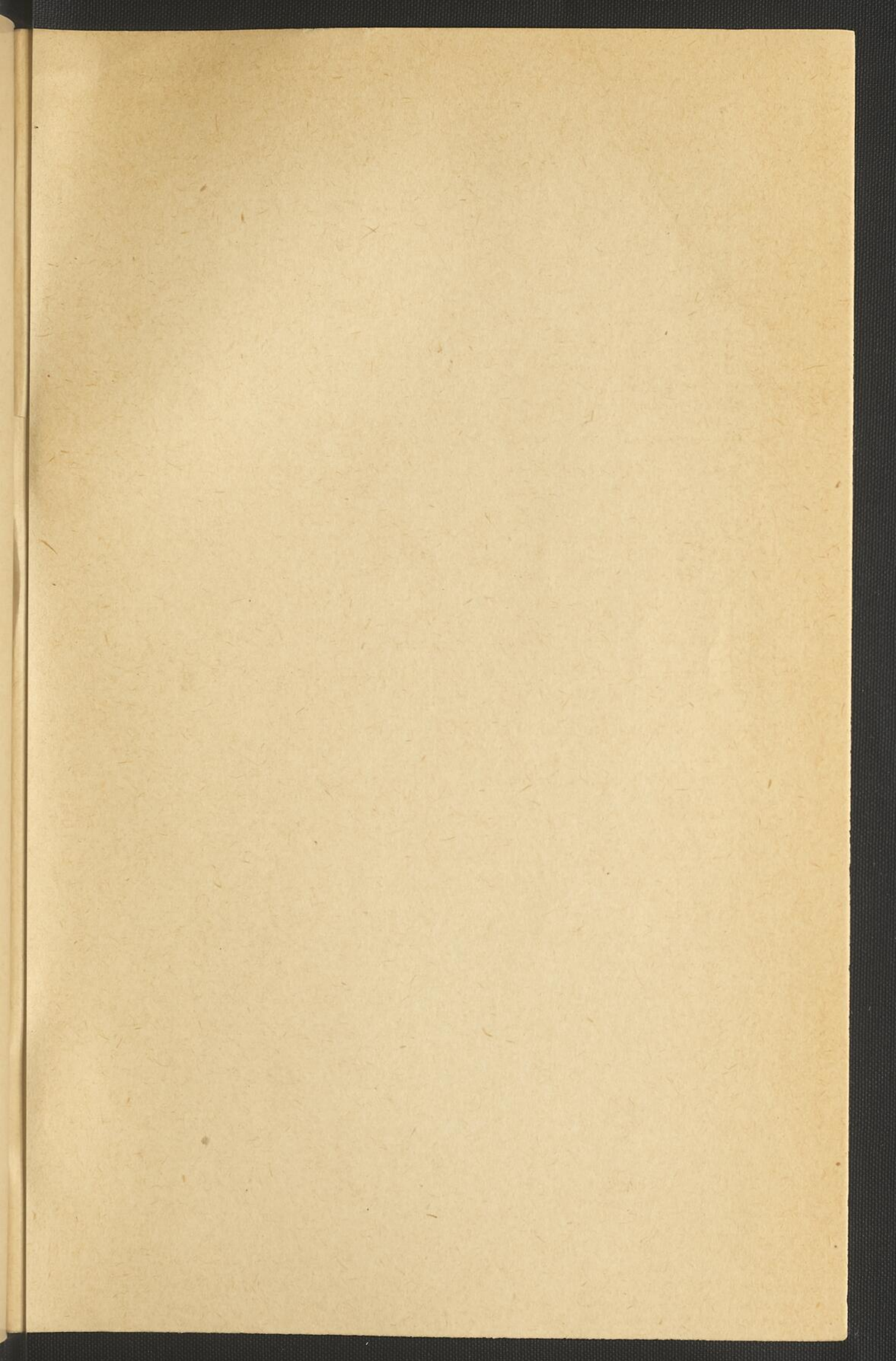
Noms	Comtés	Pages
Jetté (canton)	Matane	63
Kempt Road Hill (St-Fidèle)	Bonaventure	74
Kiamika (St-Gérard)	Labelle	29
Lac-au-Saumon (St-Edmond)	Matane	67
Lac Bouchette (St-Thomas-d'Aquin)	Lac St-Jean	47
Lac Cayamant (St-Roch)	Pontiac	24
Lac des Ecorces (St-Frs.-Régis)	Labelle	29
Lac des Iles (St-Aimé)	Labelle	29
Lac des Seize-Iles (N.-D.-de-la-Sagesse)	Argenteuil	36
Lac Humqui (St-Zénon)	Matane	71
Lac Macaza (N.-D.-du-Divin-Pasteur)	Labelle	30
Lac St-Paul	Labelle	30
Lac Sagway (St-Hugues)	Labelle	31
Lac Windigo (N.-D.-des-Anges)	Labelle	31
Ladrière (Mission)	Rimouski	61
La Décharge (St-Chs.-Borromée)	Chicoutimi	48
Langlais (L'Ascension)	Lac St-Jean	42
La Ferme	Témiscamingue (Abitibi)	13
Lalemant (St-Gabriel-de-Guérin)	Témiscamingue	11
La Minerve (Ste-Marie)	Labelle	31
La Morandière (Canton)	Témiscamingue (Abitibi)	14
La Motte (St-Luc)	Témiscamingue (Abitibi)	18
Landrienne (St-Barnabé)	Témiscamingue (Abitibi)	16
Langis (Canton) (St-Vianney),	Matane	67
La Reine (St-Philippe)	Témiscamingue (Abitibi)	20
Larouche (St-Gérard-Majella)	Chicoutimi	50
LaSarre (St-André)	Témiscamingue (Abitibi)	14
L'Ascension (Langlais)	Lac St-Jean	42
L'Ascension	Labelle	32
Latulipe (St-Antoine)	Témiscamingue	10
Launay (Canton)	Témiscamingue (Abitibi)	14
Laverlochère (St-Isidore)	Témiscamingue	11
Lemieux (S.-C.-de-Jésus)	Nicolet	50
Les Etroits (St-Marc)	Témiscouata	60
L'Immaculée-Conception (Sellarville)	Bonaventure	71
Macamic (St-Jean-de-Dieu)	Témiscamingue (Abitibi)	17
Manseau (St-Joseph-de-Blandford)	Nicolet	50
Marieville (L'Im.-Conception)	Bonaventure	71
Matane (canton)	Matane	63
Martel (St-Honoré)	Chicoutimi	49
Méchins (St-Edouard)	Matane	67
Messines (St-Raphaël)	Hull	28
Mill Stream (St-Ambroise)	Bonaventure	72
Mission St-Louis (St-Ls.-de-Gonz)	Bonaventure	73
Montcerf (Ste-Philomène)	Hull	26
Montpellier (N.-D.-de-la-Consolation)	Labelle	32
Nédelec (St-Louis)	Témiscamingue	12
Nemtayé (canton)	Matane	62
Nord-Témiscamingue (St-Joseph)	Témiscamingue	12
N.-D.-de-la-Consolation (Montpellier)	Labelle	32
N.-D.-de-la-Garde (Val-des-Bois)	Labelle	36
N.-D.-de-la-Sagesse (Lac des-16-Iles)	Argenteuil	36
N.-D.-de-Lourdes	Mégantic	50
N.-D.-de-Lourdes (Girardville)	Lac St-Jean	42

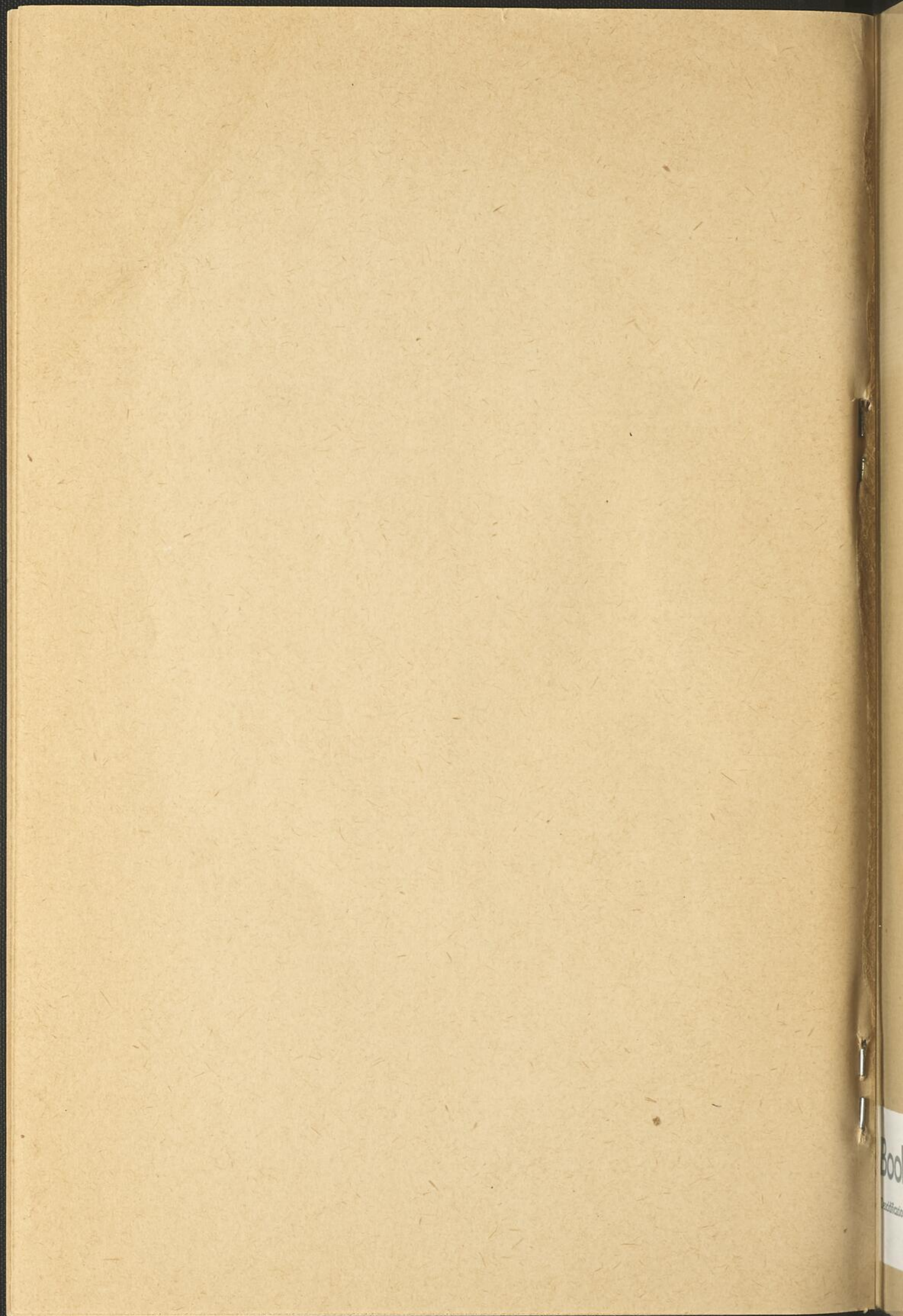
Noms	Comtés	Pages
N.-D.-de-Palmarolle,	Témiscamingue (Abitibi)	14
N.-D.-de-Pontmain	Labelle	32
N.-D.-des-Anges (Lac Windigo)	Labelle	31
N.-D.-des-Champs	Matane	64
N.-D.-des-Victoires (Rivington)	Argenteuil	37
N.-D.-du-Divin-Pasteur (Lac Macaza)	Labelle	30
N.-D.-du-Laus	Labelle	33
N.-D.-du-Mont-Carmel (Fugèreville)	Témiscamingue	10
N.-D.-du-St-Sacrement (Ferme-Neuve)	Labelle	28
Otis (St-Félix)	Chicoutimi	48
Otter Lake (St-Charles)	Pontiac	24
Padoue (St-Antoine)	Matane	64
Percé (canton)	Gaspé	77
Petit Saguenay (St-Frs.-d'Assise)	Chicoutimi	49
Pointe-à-la-Garde (St-Antoine)	Bonaventure	73
Port-Daniel (St-Georges)	Bonaventure	75
Privat (St-Pierre)	Témiscamingue (Abitibi)	20
Ratti (St-Jean-l'Évangéliste)	Chicoutimi	50
Ristigouche (Ste-Anne)	Bonaventure	73
Rivière-à-l'Ours (St-Ambroise)	Chicoutimi	48
Rivière-Bleue (St-Joseph)	Témiscouata	59
Rivière-Joseph (Ste-Famille)	Hull	26
Rivière-Madeleine (Ste-Marie)	Gaspé	79
Rivière-au-Renard (St-Martin)	Gaspé	78
Rivington (N.-D.-des-Victoires)	Argenteuil	37
Roberval-Ouest (Ste-Hedwidge)	Lac St-Jean,	45
Routhierville (St-Robert)	Bonaventure	77
Sacré-Cœur-de-Jésus (Lemieux)	Nicolet	50
Saint-Achille	Lac St-Jean	42
Saint-Agricole	Matane	64
Saint-Aimé (Lac-des-Iles),	Labelle	29
Saint-Alphonse-de-Caplan	Bonaventure	72
Saint-Alexis-de-Matapédia	Bonaventure	71
Saint-Ambroise (Riv.-à-l'Ours)	Chicoutimi	48
Saint-Ambroise (Mill Stream)	Bonaventure	72
Sainte-Anastasie-de-Nelson (Lyster)	Mégantic	50
St-André (St-Hilaire-du-Lac-St-Jean)	Lac St-Jean	42
Saint-André-de-la-Sarre (LaSarre)	Témiscamingue	14
St-André-de-Ristigouche	Bonaventure	72
Ste-Anne-de-Ristigouche (Ristigouche)	Bonaventure	73
Ste-Anne-du-Lac	Labelle	33
St-Antoine-Abbé (Latulipe)	Témiscamingue	10
St-Antoine-de-Padoue (Pointe-à-la-Garde)	Bonaventure	73
St-Antoine-de-Padoue (Padoue)	Matane	64
St-Augustin-de-Dalmas	Lac St-Jean	44
St-Barnabé-de-Landrienne (Landrienne)	Témiscamingue	16
St-Benoit-de-Packington	Témiscouata	55
St-Boniface (Bois-Francis)	Hull	25
Ste-Cécile-de-Courville (Goulet)	Témiscamingue	16
St-Charles (Otter Lake)	Pontiac	24

Noms	Comtés	Pages
St-Charles-Borromée (La Décharge)	Chicoutimi	48
St-Cléophas	Matane	66
St-Cyprien	Témiscouata	56
St-Cyrille-de-Wendover	Drummond	50
St-Damase	Matane	66
St-David-d'Estcourt	Témiscouata	56
St-Denis (canton),	Matane	66
St-Edmond-du-lac-au-Saumon (Lac-au-Saumon)	Matane	67
St-Edouard (Fabre)	Témiscamingue	11
St-Edouard-des-Méchins (Méchins)	Matane	67
St-Elie-d'Orford (Glen-Iver)	Sherbrooke	51
St-Emile-de-Suffolk	Labelle	33
St-Eugène-de-Guigues	Témiscamingue	11
St-Eugène-de-Pelletier	Lac St-Jean	44
St-Eusèbe-de-Cabano	Témiscouata	58
Ste-Famille (Rivière-Joseph)	Hull	26
St-Félix (Blue Sea Lake),	Hull	25
St-Félix-d'Otis (Otis)	Chicoutimi	48
St-Fidèle-du-chemin-Kempt	Bonaventure	74
Ste-Florence	Matane	67
Ste-Frs.-d'Assise	Bonaventure	74
St-Frs.-d'Assise (Petit-Saguenay)	Chicoutimi	49
St-Frs-de-Brompton	Richmond	51
St-Fulgence (Anse-aux-Foins)	Chicoutimi	49
St-Frs-de-Sales (Dequen)	Lac St-Jean	44
St-François-Régis (Lac-des-Ecorces)	Labelle	29
St-Frs.-Xavier (Baskatong)	Hull	25
St-Frs.-Xavier (Hauteurs),	Rimouski	62
St-Gabriel (Bouchette)	Hull	26
St-Gabriel-de-Guérin (Lalemant),	Témiscamingue	11
St-Georges-de-Port-Daniel	Bonaventure	75
St-Gérard (Kiamika)	Labelle	29
St-Gérard-Majella (Larouche)	Chicoutimi	50
Ste-Germaine (Gascons)	Bonaventure	74
St-Godfroi	Bonaventure	75
St-Guillaume-Nord	Joliette	37
Ste-Hedwidge (Roberval-Ouest)	Lac St-Jean	45
St-Henri-de-Taillon	Lac St-Jean	45
St-Hilaire-du-Lac-St-Jean (St-André)	Lac St-Jean	42
St-Honoré (Martel)	Chicoutimi	49
St-Honoré (Armand)	Témiscouata	58
St-Hubert (Chemin Taché)	Témiscouata	58
St-Hugues (Lac Sagouay)	Labelle	31
St-Ignace-du-Lac	Maskinongé	38
St-Isidore (Laverlochère)	Témiscamingue	11
St-Jacques-le-Majeur (Barraute)	Témiscamingue	16
St-Jacques-le-Mineur (Dupuy)	Témiscamingue	17
St-Janvier	Lotbinière	51
St-Jean-de-Dieu	Témiscouata	59
St-Jean-de-Macamic (Macamic)	Témiscamingue	17
St-Jean-l'Evangéliste (Ratti)	Chicoutimi	50
Ste-Jeanne-d'Arc	Témiscamingue (Abitibi)	17

Noms	Comtés	Pages
Ste-Jeanne-d'Arc-de-Matane	Matane	68
Ste-Jeanne-d'Arc-de-Péribonka	Lac St-Jean	45
St-Jean-sur-lac (St-Jean-l'Evangéliste)	Labelle	34
St-Joseph (Anse-aux-Griffons)	Gaspé	78
St-Joseph-de-Blandford (Manseau)	Nicolet	50
St-Joseph-de-la-Riv.-Bleue (Riv.-Bleue)	Témiscouata	59
St-Joseph-de-Mékinac	Champlain	38
St-Joseph (Nord-Témiscamingue)	Témiscamingue	12
St-Judes-d'Authier (Authier),	Témiscamingue	18
St-Jules (Grande-Caspédia)	Bonaventure	76
St-Léandre	Matane	68
St-Léon-de-Chicoutimi	Chicoutimi	50
St-Léon-le-Grand	Matane	68
St-Louis-de-Blandford	Arthabaska	50
St-Louis-de-Gonzague (Miss. St-Louis)	Bonaventure	76
St-Louis-de-Nédelec (Nédelec)	Témiscamingue	12
St-Louis-du-Ha-Ha	Témiscouata	60
St-Luc (LaMotte)	Témiscamingue	18
St-Luc-de-Matane	Matane	69
Ste-Lucie-d'Albanel	Lac St-Jean	45
St-Lucien	Arthabaska	50
St-Majorique (Fontenelle)	Gaspé	79
St-Marc (Figuery	Témiscamingue	18
St-Marc-du-Lac-Long (Les Etroits)	Témiscouata	60
St-Marcellin	Rimouski	62
Ste-Marguerite-Marie	Matane	69
Ste-Marie (La Minerve)	Labelle	31
Ste-Marie-de-Blandford	Nicolet	50
Ste-Marie-Madeleine (Riv.-Madeleine)	Gaspé	79
St-Martin (Rivière-au-Renard)	Gaspé	78
St-Mathias-de-Royal-Roussillon	Témiscamingue (Abitibi)	19
St-Mathieu (Harricana)	Témiscamingue	19
St-Médard	Rimouski	62
St-Méthode (Tikuape)	Lac St-Jean	46
St-Michel-de-Mistassini	Lac St-Jean	46
St-Michel-des-Cèdres	Labelle	34
Saint-Michel-de-Squatec,	Témiscouata	61
St-Moïse	Matane	69
Ste-Monique-de-Taillon	Lac St-Jean	47
St-Narcisse	Rimouski	63
St-Nazaire	Chicoutimi	50
St-Octave-de-Dosquet	Lotbinière	51
St-Olivier-de-Matane	Matane	70
St-Omer	Bonaventure	76
St-Paul (Senneterre)	Témiscamingue	19
St-Paul-l'Ermite (Sheenborough)	Pontiac	24
St-Philéas (Villeroy)	Lotbinière	51
St-Philippe (Chûte Victoria)	Labelle	34
St-Philippe (La Reine)	Témiscamingue	20
Ste-Philomène (Montcerf)	Hull	26
Ste-Philomène-de-Raudot	Témiscouata	60
St-Pierre (Fort-Coulonge)	Pontiac	24

Noms	Comtés	Pages
St-Pierre (Privat)	Témiscamingue	20
St-Placide (Béarn)	Témiscamingue	12
St-Raphaël (Albertville)	Matane	70
St-Raphaël (Messines)	Hull	27
St-Robert (Routhierville)	Bonaventure	77
St-Roch-de-Mékinac	Champlain	38
St-Roch (Lac Cayamant)	Pontiac	24
St-Rosaire	Arthabaska	50
Ste-Rose-de-Lima (Descente des fem- mes)	Chicoutimi	51
Ste-Rose-de-Poularies	Témiscamingue (Abitibi)	20
Ste-Rose-du-Dégelé	Témiscouata	57
Ste-Séraphine	Arthabaska	50
St-Simon (Villemontel)	Témiscamingue	21
Ste-Sophie (East Aldfield)	Pontiac	23
Ste-Sophie-de-Lévrard	Nicolet	50
Ste-Thérèse-d'Amos (Amos)	Témiscamingue	21
St-Thomas-d'Aquin (Lac Bouchette)	Lac St-Jean	47
St-Thomas-Dydime	Lac St-Jean	47
Ste-Véronique	Labelle	36
St-Vianney (Langis)	Matane	70
St-Zénon-du-lac-Humqui (Lac Humqui)	Matane	71
St-Zénon	Berthier	37
Sellarville (L'Imm.-Conception)	Bonaventure	71
Senneterre (St-Paul),	Témiscamingue (Abitibi)	19
Sheenborough (St-Paul l'Ermite)	Pontiac	24
Squatec (St-Michel)	Témiscouata	61
Stigmates de St-François (Alverne)	Bonaventure	77
Fikuape (St-Méthode)	Lac St-Jean	46
Val-Barrette (St-Joseph)	Labelle	36
Val-des-Bois (N.-D.-de-la-Garde)	Labelle	36
Villemontel (St-Simon)	Témiscamingue (Abitibi),	21
Villeroy (St-Philéas)	Lotbinière	51





bookkeeper®

Deacidification for Libraries and Archives

December 2008



LES RÉGIONS DE COLONISATION PROVINCE DE QUÉBEC